

Les murs du vignoble valaisan: état des lieux des découvertes (XIII^e-XIX^e siècles)

Arnaud MEILLAND, Christine PAYOT

Depuis le début des années 2000, le Musée Valaisan de la Vigne et du Vin (MVVV) à Salquenen/Sierre est très actif dans la mise en valeur des thèmes qui lui sont chers, notamment par le biais d'expositions et de publications. Il tend également à conférer une dimension historique à ses recherches, comme ce fut le cas en 2008 avec sa publication *Et le tonneau fût!*¹ Le projet le plus marquant du Musée, et qui l'a occupé pendant sept ans (!), demeure l'ouvrage de l'*Histoire de la vigne et du vin en Valais, des origines à nos jours*, publié en français en 2009², et en allemand en 2010³.

L'étude qui suit succède en droite ligne à ces ouvrages. Elle est le fruit d'un mandat du MVVV, soutenu par le Service de l'agriculture et le Service de la culture de l'Etat du Valais⁴. Le mandat portait sur une recherche historique relative aux murs de soutènement en pierres sèches ou «murs à sec» des vignobles valaisans, dont on ne savait pas grand-chose jusqu'à présent. Ces constructions, qui impressionnent par leur étendue et par leur audace, font pourtant partie du patrimoine du canton du Valais. Il était donc temps que des historiens s'y intéressent. Deux chiffres suffisent à rappeler leur importance et leur impact dans le paysage

Abréviations utilisées: AASM: Archives de l'abbaye de Saint-Maurice; AB: Archives bourgeoises; AC: Archives communales; ACS: Archives du Chapitre de Sion; AEV: Archives de l'Etat du Valais; AGSB: Archives du Grand-Saint-Bernard; AP: Archives paroissiales; CPT: comptes; CHL: Charles; CREPA: Centre régional d'études des populations alpines; GREMAUD: Jean GREMAUD, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, 8 volumes, Lausanne, 1875-1898; MVVV: Musée Valaisan de la Vigne et du Vin.

¹ Anne-Dominique ZUFFEREY-PÉRISSET et alii, *Et le tonneau fût!*, MVVV, Sierre, 2008, 195 p.

² *Histoire de la Vigne et du Vin en Valais: des origines à nos jours*, sous la direction d'Anne-Dominique ZUFFEREY-PÉRISSET, MVVV, Infolio, Sierre/Salquenen-Gollion, 2009, 575 p.; 2^e édition revue et corrigée, 2010.

³ *Rebe und Wein im Wallis: die Geschichte von den Anfängen bis heute*, Projektleitung Anne-Dominique ZUFFEREY-PÉRISSET, Walliser Reb-und Weinmuseum, Infolio, Sierre/Salgesch-Gollion, 2010, 575 p.

⁴ Nous remercions le MVVV de la confiance témoignée. Le mandat a débuté en janvier 2009 et s'est terminé en décembre 2011 par la rédaction de cet article. Il a donné lieu à deux rapports d'activités déposés au Musée: Arnaud MEILLAND, Christine PAYOT (Bureau Clio Sàrl), *Recherches historiques sur les murs en pierres sèches du vignoble valaisan. Rapport d'activités n° 1*, non publié, décembre 2009, 11 p. + annexes; Arnaud MEILLAND, Christine PAYOT (Bureau Clio Sàrl), *Recherches historiques sur les murs en pierres sèches du vignoble valaisan. Rapport d'activités n° 2*, non publié, décembre 2010, 15 p. + annexes.

valaisan: on estime la longueur cumulée des murs à plus de 3000 km et les vignes en terrasses, à 1400 hectares⁵. Pour des raisons qui seront exposées par la suite, cette recherche ne s'est finalement pas limitée aux murs de soutènement en pierres sèches, mais elle s'est étendue plus généralement à tous les types de murs dans les vignes. Elle servira de base à un ouvrage pluridisciplinaire destiné à un large public et semblable au livre sur les guérites⁶. Il devrait voir le jour à la fin de l'année 2012, sous la direction du MVVV.



Vignes en terrasses à Fully, © MVVV, 2011.

⁵ Paul MICHELET, «Sauvegarde des murs en pierres sèches», dans *Géomatique Suisse*, février 2005, p. 76.

⁶ Anne-Dominique ZUFFEREY-PÉRISSET et alii, *Guérites: ces cabanes dans les vignes*, Sierre-Salquenen, MVVV, 2007, 175 p.



Vignes en terrasses à Magnot (Vétroz), © MVVV, 2011.

La sauvegarde des murs en pierres sèches: un sujet d'actualité en Valais

Après avoir constaté la lente dégradation des murs en pierres sèches du vignoble valaisan et jugé de l'importance de leur conservation, le Service cantonal de l'agriculture mandate en 2000 deux bureaux d'ingénieurs, afin qu'ils posent un diagnostic et proposent des mesures administratives, techniques et financières en vue d'une sauvegarde à long terme⁷. Rendues à la fin de 2001, leurs études⁸ ont dessiné un plan d'action pour la réalisation d'un projet cantonal de sauvegarde. Suivant ce plan, dès mars 2004, des cours relatifs à la construction et à l'entretien des murs sont organisés par l'École d'agriculture de Châteauneuf⁹.

Au début de l'année 2005, le Service de l'agriculture lance un appel d'offres pour l'élaboration d'une étude pilote qui doit se faire sur l'ensemble d'une commune viticole¹⁰. La commune de Fully est choisie et une étude globale sur ses murs voit le jour à la fin de 2007. Un avant-projet général est mis en consultation publique au début de janvier 2008¹¹. Réuni en session en septembre 2008, le

⁷ MICHELET, «Sauvegarde des murs», p. 76-78.

⁸ Jean PRALONG, Laurent PITTELOU, *Murs en pierres sèches rapport final*, Bureau d'ingénieurs civils SA, Sion, décembre 2001, non publié, 20 p. + annexes.

Consultable sur: <http://www.agrivalais.ch/fr/publications/rapport.asp> (consulté le 01.03.2009). François PARVEX, Antonio TURIEL (SEREC, soit Service de l'Agriculture de l'Etat du Valais), *Sauvegarde des murs en pierres sèches et du vignoble en terrasses valaisan. Etude exploratoire, rapport final*, Sierre, décembre 2001, non publié, 72 p. + annexes.

Consultable sur: <http://www.agrivalais.ch/fr/publications/rapport.asp> (consulté le 01.03.2009).

⁹ MICHELET, «Sauvegarde des murs», p. 77.

¹⁰ MICHELET, «Sauvegarde des murs», p. 78.

¹¹ Paul MICHELET, «Le projet sur les murs en pierres sèches de Fully sous la loupe du Grand Conseil», dans *Bulletin d'information du Service de l'agriculture*, 20^e édition, octobre 2008, p. 6-7.

Grand Conseil vote un crédit-cadre destiné au financement de ce projet pilote à Fully¹². Un mur-test est alors érigé sur les hauts de la Combe d'Enfer (Branson, Fully), selon les normes préconisées par le canton et la Confédération. Malgré l'aide des subventions communales, cantonales et fédérales, son coût élevé est dénoncé par les membres du Syndicat pour les améliorations structurelles du vignoble¹³, au point de remettre en question le projet pilote. Si ce dernier demeure en sursis quelques mois, d'autres projets voient le jour dans les régions de Martigny, Martigny-Combe, etc. A Bovernier, par exemple, il est prévu de remettre en état 1,5 kilomètre de murs sur les 11 kilomètres recensés sur le territoire de la commune.

Depuis le début de l'année 2011, d'autres études préliminaires sont en cours dans les communes de Sion, Vétroz et Rarogne¹⁴. D'autre part, une interpellation au Grand Conseil concernant le projet de Fully a eu lieu le 16 mars 2011. Elle portait sur une modification du système de subventionnement¹⁵. Au cours de la même session, un crédit-cadre en faveur du vignoble en terrasses de Visperterminen a été accepté¹⁶.

Malgré toutes les difficultés rencontrées, le projet de sauvegarde du vignoble en terrasses et des murs en pierres sèches poursuit donc sa route et reste d'actualité. Relevons pour finir que certains propriétaires de vignes et vigneron·ne·s encaisseurs n'ont pas attendu l'élaboration d'un tel projet pour prendre sur leur temps et leur argent, afin de maintenir ce patrimoine coûteux, mais si représentatif du vignoble valaisan.

Objectifs et limites de l'étude

Jusqu'à aujourd'hui, on ne connaissait rien ou presque de l'histoire des murs de soutènement en pierres sèches du vignoble valaisan ou plus largement des murs de vigne en Valais. Peu de chercheurs se sont penchés sur le sujet¹⁷. L'objectif de notre recherche consiste donc à combler cette lacune, en présentant un état des lieux de ce que l'on peut savoir grâce aux documents d'archives.

Nos investigations ont porté sur la documentation écrite existante, des premières traces, c'est-à-dire depuis le XIII^e siècle, jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Il faut ajouter à ce large échantillonnage quelques excursions au XX^e siècle. En ce qui concerne la zone géographique étudiée, nous avons commencé nos recherches avec cet objectif: couvrir l'ensemble du vignoble valaisan, de Visperterminen, dans le Haut-Valais, à Saint-Gingolph, au bord du lac Léman, en nous

¹² *Bulletin des séances du Grand Conseil*, septembre 2008, p. 92-100. <http://www.vs.ch> (consulté le 20.03.2011). Lire également Pascal GUX, «Au chevet des pierres sèches», dans *Le Nouvelliste*, 11.09.2008, p. 26.

¹³ Christian CARRON, «Gardez vos subventions», dans *Le Nouvelliste*, 13.10.2010, p. 26.

¹⁴ Olivier RAUSIS, «Au chevet des murs en pierres sèches», dans *Le Nouvelliste*, 11.02.2011, p. 29.

¹⁵ <http://www.canal9.ch/television-valaisanne/emissions/grand-conseil/16-03-2011/grand-conseil.html> (consulté le 20.03.2011).

¹⁶ <http://www.canal9.ch/television-valaisanne/emissions/grand-conseil/15-11-2011/grand-conseil.html> (consulté le 20.11.2011).

¹⁷ Voir Pierre DUBUIS, «Des murs pour structurer le vignoble» et Sylvie ARLETTAZ JORI, «Les terrasses, joyau du vignoble», dans *Histoire de la Vigne et du Vin en Valais*, p. 96 à 103 et p. 282-283. Voir aussi Raimund RODEWALD, *Ihr schwebt über dem Abgrund: die Walliser Terrassenlandschaften, Entstehung, Entwicklung, Wahrnehmung*, Visp, Rotten Verlag, 2011, 206 p. Cet ouvrage paru trop récemment n'a pu malheureusement être pris complètement en compte pour notre recherche. Contrairement à notre étude qui s'appuie sur les documents d'archives, l'auteur se fonde essentiellement sur des sources littéraires et picturales.

concentrant plus particulièrement sur les zones actuellement pourvues de nombreux murs de vigne, comme Martigny, Fully, Sion, Sierre ou Visperterminen. Malheureusement, en raison des résultats des fouilles documentaires, nous avons dû revoir nos ambitions à la baisse.

En effet, malgré l'ampleur de l'enquête en termes de nombre de documents consultés, de zones géographiques couvertes et d'époques prises en compte, il faut reconnaître que la récolte d'informations a été assez maigre. Cette étude s'est apparentée à la recherche d'une aiguille dans une botte de foin!¹⁸ Les murs en pierres sèches sont difficiles à identifier dans les sources, car les rares mentions de murs dans les vignes ne précisent quasiment jamais s'il s'agit effectivement de «murs à sec». De même, il est impossible la plupart du temps de déterminer si les murs concernés sont des murs de soutènement ou s'il s'agit d'autres constructions. De ce fait, l'étude, ciblée au départ sur les murs de soutènement en pierres sèches, s'est transformée en une recherche sur les murs de vigne, incluant tous les types de murs qu'on peut y trouver, sans faire de distinction.

A ce constat s'ajoute le fait que le corpus documentaire rassemblé ne constitue pas un ensemble compact. L'éclatement des informations, tant d'un point de vue temporel que géographique, ne permet pas de suivre l'évolution des murs de vigne d'une zone géographique déterminée. Faute de pouvoir déambuler de vignoble en vignoble pour présenter l'histoire spécifique de leurs murs, notre parcours aura comme point d'ancrage les documents, que nous tenterons de rendre loquaces. Par conséquent, vu le matériel collecté et le temps imparti, nous avons opté pour une présentation thématique des découvertes, sans réflexions contextuelles sur les origines de ces murs et les raisons de leur introduction, ni sur le système en terrasses et sur ses liens probables avec l'évolution de l'économie locale.

Enfin, il est à noter que si notre étude ne tient compte que des murs de vigne, il existe le même type de construction et le même système en terrasses pour des champs et des prés dans les vallées latérales valaisannes. Ces structures tendent à disparaître aujourd'hui. Elles mériteraient qu'on s'y intéresse également de près.

Le développement qui suit portera essentiellement sur la terminologie utilisée par les rédacteurs des documents, sur les différents travaux dont les murs font l'objet, en particulier à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle, sur les détails techniques trop brièvement évoqués dans les sources, sur le profil type des travailleurs qui réalisent ces murs et enfin sur le lien entre les murs et les autorités. Un florilège de quatre documents riches d'informations, tous issus d'une période différente et agrémentés d'une brève analyse, viendra ponctuer cet article.

Corpus documentaire

Etant donné la nature très disparate des sources, une énumération des fonds dépouillés et une présentation typologique des documents exploités s'avèrent indispensables pour comprendre d'où sont tirées les différentes informations qui ont permis notre étude.

¹⁸ La liste complète des fonds d'archives dépouillés est consultable au MVVV. Voir aussi ci-dessous, pages suivantes.

Fonds dépouillés

Nos recherches dans les fonds d'archives ont été très larges. Nous avons bénéficié tout d'abord des dépouillements réalisés entre 2004 et 2008 lors de nos prospections pour l'histoire de la vigne et du vin en Valais¹⁹. Pour cette étude d'envergure, nous avons compulsé une grande partie des fonds d'archives valaisans inventoriés. Les documents potentiellement intéressants avaient été réunis dans une base de données, alimentée également par de nombreux autres chercheurs²⁰. Pour compléter et affiner ces résultats, nous avons examiné d'autres inventaires de fonds d'archives qui avaient été laissés de côté. Nous avons également mené quelques investigations dans des archives de caves privées centenaires, malheureusement sans grand succès: ces archives, sans classement et sans inventaire, ne sont pas d'un accès aisé; de plus, ces maisons conservent rarement des documents antérieurs au XX^e siècle²¹.

En résumé, les fonds d'archives consultés peuvent se regrouper de la manière suivante:

- fonds de communes, bourgeoisies et paroisses (58 fonds);
- fonds de familles (171 fonds);
- fonds d'associations ou de fondations (4 fonds);
- fonds de l'Etat du Valais (8 fonds);
- fonds d'institutions religieuses (4 fonds);
- caves privées (2 fonds).

Aux dépouillements des fonds d'archives s'ajoutent des recherches, le plus souvent ciblées, dans des publications de sources, telles que les «Gremaud»²², les comptes Stockalper²³ ou les recès de la Diète valaisanne²⁴.

En tout, ce ne sont pas moins de 30 000 pages d'inventaires qui ont été dépouillées, sans compter les fonds d'archives non classés et les sources publiées. Plus de 500 documents potentiellement intéressants ont pu ainsi être consultés, mais au final, seuls 199 se sont montrés vraiment exploitables.

Typologie des documents

Les documents consultés ne se sont pas tous révélés d'un intérêt égal. Les informations qu'ils contiennent sur les murs dans les vignes vont de la simple mention à la description plus ou moins détaillée. La présentation qui suit s'organise selon l'intérêt de l'information contenue dans le document: de la plus ténue à la plus riche. Elle s'articule autour de six types de documents: les reconnaissances foncières, les descriptions «littéraires» du paysage, la correspondance, les comptabilités, les livres de raison et les conventions de construction.

¹⁹ Arnaud MEILLAND, Christine PAYOT, Cristina BUCHARD (Bureau Clio), *Histoire de la Vigne et du Vin en Valais, Rapport final*, non publié, février 2008, 28 p. + annexes, dont 7 classeurs de transcriptions de documents. Consultable au MVVV. Nos recherches documentaires et iconographiques ont servi de base à la rédaction de la partie «Moyen Age et Temps Moderne» de l'*Histoire de la Vigne et du Vin en Valais*, 2009.

²⁰ Cette base de données est consultable au MVVV. Elle contient près de 11 000 références à des documents sur la vigne et le vin.

²¹ Nous remercions les maisons Robert Gilliard (fondée en 1885) et Charles Bonvin (fondée en 1858) qui nous ont ouvert leurs archives.

²² Jean GREMAUD, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, 8 volumes, Lausanne, 1875-1898.

²³ Kaspar JODOK STOCKALPER, *Handels und Rechnungsbücher*, bearbeitet von Gabriel Imboden und Gregor Zenhäusern, 10 vol., Brig, Rotten-Verlag, 1987-1997.

²⁴ *Walliser Landrats Abschiede*, 9 volumes, Sion, Archives de l'Etat du Valais, depuis 1916.

Les reconnaissances foncières

Une reconnaissance est un acte notarié par lequel un individu (ou un groupe de personnes) énumère, à la requête de son seigneur foncier, les biens qu'il «tient» en sa faveur²⁵, en indiquant généralement leur provenance, le montant des redevances foncières, la nature du bien foncier et, ce qui nous intéresse particulièrement ici, leur localisation par rapport aux parcelles voisines ou à tout autre élément du paysage. Ce type de document existe en Valais depuis la fin du XIII^e siècle et devient abondant dès le siècle suivant. De prime abord, les reconnaissances devraient contenir de nombreuses mentions de murs de vigne, puisque ces derniers représentent un élément du paysage. Malheureusement, les documents sondés²⁶ n'ont livré aucune évocation de murs de vigne, même dans des zones où ceux-ci sont aujourd'hui omniprésents, comme sur la colline Saint-Jean, au-dessus du Broccard (Martigny-Combe), aux «Rontis», dans le vignoble de Martigny-Combe, ou encore sur les hauteurs de Vétroz et Conthey. Par contre et paradoxalement, des mentions de clos de vigne et de murgères ont pu être relevées.

En mars 1469, *Nicoletus* de Vico de Loèche-les-Bains reconnaît en faveur du vénérable Chapitre de Sion un clos de vignes à Miège contenant environ 10 fossorées²⁷. Une remarque s'impose concernant la dimension de la vigne: celle-ci bénéficie d'une jolie surface, en tous cas nettement supérieure à la moyenne observée à la même époque dans la région de Vétroz-Conthey²⁸.

En août 1367, Séverine Fornery dite Fumay reconnaît en faveur du comte de Savoie [Amédée VI] une demi-fossorée de vigne, située dans la région de Conthey, au lieu-dit «en la Fortunaz de Sinsinaz», à côté de la vigne de *Perretus* Ducho et d'une murgère de pierres²⁹.

Ces absences surprenantes de mentions de murs se constatent également dans les actes de vente de parcelles de vigne, qui pourtant décrivent également les limites des biens immobiliers vendus. C'est ce que révèle une étude récente sur les actes de vente concernant les régions d'Ayent, Grimisuat et Savièse au XIV^e siècle³⁰. Comment interpréter cet état de fait? Peut-être que les murs n'apparaissent pas, parce qu'on ne voit pas l'utilité de les mentionner ou parce qu'ils n'existent tout simplement pas encore.

Les descriptions du paysage

Certains voyageurs qui ont traversé le Valais, en particulier au début du XIX^e siècle, ont laissé des témoignages écrits de leurs impressions de voyage, à

²⁵ François-Olivier DUBUIS (dir.), *Bourg et château de Saillon. Un ensemble, témoin d'histoire et centre vivant d'une communauté valaisanne*, Martigny, 1983, p. 32.

²⁶ Des sondages ont été effectués dans des reconnaissances intéressant les régions de Martigny, Fully, Saillon, Leytron, Conthey, Vétroz, Sion et Sierre aux XIV^e et XV^e siècles.

²⁷ [...] *unum clausum vinearum continentem circa decem fossoreria juxta* les Rayes (09.03.1469) (AEV, Sierre Contrée, D 17, fol. 146v-147).

²⁸ Dans une étude qui portait, entre autres choses, sur la dimension des parcelles de vignes aux XIV^e et XV^e siècles dans la région de Vétroz-Conthey, seul le 1% des vignes répertoriées mesuraient plus de 8 fossorées (Christine PAYOT, Denis REYNARD (Bureau Clio), «La vigne dans les ancêtres des cadastres: région de Conthey et de Vétroz, XIV^e-XV^e siècles», dans *Vallesia*, 60 (2005), p. 325).

²⁹ [...] *Item en la Fortunaz de Sinsinaz [...] dym[idiam] foss[oriam] vinee juxta vineam Perreti Ducho et murger[i] lapidu[m] ex altera* (AEV, AC Conthey, Saint-Séverin, D 1, fol. 85v).

³⁰ Amélie CHAPUIS-FARDEL, «La vigne, son fruit et le travail des hommes: vigne et vin au XIV^e siècle à Ayent, Grimisuat et Savièse», dans *Vallesia*, 64 (2009), p. 47.

l'époque où celui-ci se démocratise³¹. A les lire, c'est à croire qu'ils n'ont pas vu les murs de vigne! Ils boivent le vin indigène, émettent des commentaires flatteurs – ou non – sur ce breuvage, décrivent les coteaux et leurs vignes, mais ne disent pas un mot, ou si peu, sur les murs. Cette rareté est sans doute à mettre sur le compte de l'intérêt encore très faible que les voyageurs portent aux paysages modelés par l'homme. Ils viennent en Valais pour admirer, voire explorer, une nature qu'ils imaginent intacte. Cette remarque est également valable pour les représentations picturales.

Au début du XIX^e siècle, l'auteur de l'ouvrage *Itinéraire complet de l'Empire français, de l'Italie et des provinces illyriennes* décrit ainsi les murs de vigne qu'il aperçoit entre Martigny et Sion:

En sortant de Martigny, on voit des rochers stériles et taillés à pic; des marais occupent une partie du bas de la vallée. Le pays change ensuite: on découvre de beaux pâturages; des vignes, soutenues par de petits murs, s'élèvent en terrasses les unes au-dessus des autres, et tapissent le bas des montagnes tournées vers le midi. Des villages, des églises, des oratoires remarquables par leur blancheur décorent les cimes qui commandent Sion.³²

Cette description des vignes en terrasses est reprise telle quelle dans la plupart des guides de voyageurs du XIX^e siècle³³.

En septembre 1838, Henriette d'Angeville (1794-1871), alpiniste, deuxième femme à escalader le Mont-Blanc³⁴, rédige ses *Impressions d'une ascensionniste à la descente du Mont-Blanc*. D'Argentière, elle passe le col du Trient, pour rejoindre Martigny, puis Sembrancher. Voici ce qu'elle écrit sur les murs de vigne de la région de Martigny: «De Martigny à Sembrancher, on suit le flanc d'un coteau rapide dont les terres sont soutenues par de nombreuses terrasses et qui offre l'étrange aspect de vignes assez étendues dominées sans intermédiaire par des forêts de sapins et de mélèze.»³⁵

Dans les années 1840, le président du congrès des vignerons français de Lyon passe par Genève, Vevey et traverse le Valais en direction du Simplon. Il a donc l'occasion d'admirer à la fois le vignoble du Lavaux et les vignes du Valais. Le contraste entre ses deux descriptions est saisissant:

Entre Lausanne et Vevey, le voyageur fixe son attention sur le coteau de Lavaud, ce vignoble, chef-d'œuvre de l'industrie agricole, qui a près de trois lieues de long, et présente, en quelques endroits, jusqu'à quarante terrasses superposées, et mises en communication par des escaliers obliques construits en dehors des murs, ainsi que nous les avons vues figurés sur les dessins, reproduits dans nos bulletins, qui nous avaient été adressés il y a quelques années par M. Levrat, notre correspondant à Lausanne. Sur ce riche coteau tout est art et travail de l'homme; le sol lui-même est en partie apporté de la côte opposée du lac. Le vignoble de Lavaud est doublement

³¹ Nous n'avons pas fait un dépouillement systématique de cette littérature. Nous nous sommes contentés de réaliser des sondages essentiellement dans les récits de la première moitié du XIX^e siècle, rédigés en français, sans critère de sélection plus précis.

³² *Itinéraire complet de l'Empire français, de l'Italie et des provinces illyriennes*, tome 2, 3^e édition considérablement augmentée par l'auteur de l'abrégé de la géographie de Guthrie, Paris, chez H. Langlois, Libraire, 1812, p. 404.

³³ Par exemple dans *Guide classique du voyageur en Europe*, par RICHARD, ingénieur-géographe, 2^e édition entièrement refondue, Paris, 1852, p. 439.

³⁴ <http://catalogue.bnf.fr> (consulté le 04.10.2011).

³⁵ Henriette d'ANGEVILLE, *Impressions d'une ascensionniste à la descente du Mont-Blanc*, Bourg, impr. de Villefranche (1886), p. 12.

renommé pour la quantité et la qualité supérieure de ses produits; aussi le prix du terrain y est-il excessivement élevé. [...]

Le Valais qu'il nous fallut tout d'abord traverser était attristé par les trombes d'eau qui venaient de le ravager, et qui y avaient laissé des traces de désolation. La vue de la belle cascade de Sallenche nous procura une agréable surprise. Souvent nous rencontrions des vignes, venant pour la plupart sans culture, et s'élevant sur les coteaux au moyen de petits murs qui formaient aussi des terrasses.³⁶

En juillet 1855, un tremblement de terre secoue la région de Viège³⁷. Un chroniqueur neuchâtelois décrit les dégâts:

Les secousses de la terre continuaient encore dans le Haut-Valais il y a quelques jours. [...] Les cultures et surtout le vignoble en terrasses, entre Viège et Stalden, ont considérablement souffert. L'éroulement des murs secs a fait tomber les vignes les unes sur les autres. Il faudra de grands travaux pour les rétablir, et ces pertes qui n'ont pas été encore évaluées, peuvent bien porter les dommages à un million.³⁸

De manière générale, ces descriptions n'apportent pas beaucoup à la connaissance des murs de vigne. Elles témoignent toutefois de leur existence et du système en terrasses³⁹.

La correspondance

La correspondance, entretenue le plus souvent entre les membres d'une même famille dont l'un est à l'étranger, contient parfois des informations sur la viticulture. Même si peu de lettres ont été exploitables pour notre étude, leur atout principal, outre les mentions de murs de vigne, est qu'elles donnent accès aux pensées intimes de leurs auteurs.

En 1831, alors qu'il est à Turin où il commande la Garde suisse, Louis-Grégoire de Kalbermatten (1768-1845)⁴⁰ écrit à sa femme, Louise, née de Nucé. Une petite partie de sa lettre concerne les directives qu'il donne à son épouse, afin qu'elle prenne soin de leurs vignes. Il évoque le prix de la main-d'œuvre et de nouveaux plants. Il mentionne en outre ses parcelles de vignes situées à Pagane (Sion), pour lesquelles il utilise l'expression les «petits murs de Pagane» qui désigne non pas les murs eux-mêmes, mais les parcelles de vignes soutenues par ces murs. Enfin, il évoque un maçon nommé Boll, pressenti pour s'occuper d'un mur contre lequel poussait une treille devant être rétablie:

Si la cherté des ouvriers ne permet pas qu'on effectue tout l'ouvrage qui aurait été nécessaire à nos vignes, tu pourras alors laisser de côté les gros racux⁴¹, mais il ne

³⁶ M. GUILLORY, «Rapport sur le congrès de vigneron français de Lyon et sur les congrès scientifiques de France et d'Italie, réunis à Marseille et à Gênes en 1846», dans *Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers et du Département de Maine et Loire*, 18^e année, Angers, 1847, p. 26-27.

³⁷ Alois GRICHTING, *Das Oberwallis, 1840 bis 1990: Politik, Wirtschaft, Kultur: 150 Jahre Walliser Bote*, Brig, 1994, p. 687.

³⁸ S., «Chronique suisse», dans *Revue suisse*, 18^e année, Neuchâtel, 1855, p. 687.

³⁹ Raimund Rodewald fait le même constat après avoir parcouru la littérature du XVI^e siècle au XX^e siècle. Il faut attendre 1885 et les descriptions de Victor Pulliat, professeur d'agronomie français, qui visite les vignobles valaisans, pour avoir un aperçu détaillé des vignes en terrasses (RODEWALD, *Ihr schwebt über dem Abgrund*, p. 80-98).

⁴⁰ Bernard TRUFFER, «Louis-Grégoire de Kalbermatten», dans *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), version du 09.11.2006 (traduit de l'allemand), <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F21281.php>.

⁴¹ La définition de ce terme n'est pas claire. Peut-être s'agit-il de boutures ou de plants de vigne sans racine (voir Marcel LACHIVER, *Dictionnaire du monde rural*, Paris, 1997, p. 1402).

faudrait pas négliger les forchettes sur les petits murs de Pagane, qui sont entièrement dégarnis. N'oublie pas de faire arroser ce printemps les nouveaux plantons. Je serai curieux d'apprendre s'ils ont bien réussis. Tu me diras si Boll s'occupe du mur afin que nous puissions rétablir la treille cette année. Je pense que le plan du verger que tu acquis⁴² sera entièrement en goës [...].⁴³

Les comptabilités

Les comptabilités privées ou publiques représentent une source importante pour notre étude. Rares jusqu'au XVIII^e siècle, elles deviennent plus fréquentes par la suite. Toutes ne contiennent pas des renseignements détaillés sur des constructions en pierre dans les vignes, mais la plupart mentionnent au moins quelques dépenses qui peuvent se révéler intéressantes. Lorsque c'est le cas, ces informations concernent généralement le nombre de journées de travail à faire ou à refaire un mur, le nombre de travailleurs engagés, le prix de la journée et la date du paiement de l'ouvrage accompli. Si les travaux sont payés à la mesure, en l'occurrence la toise, la dimension du mur peut être évaluée. Lorsque le compte livre plus de détails, ceux-ci donnent le nom de la vigne, ce qui permet parfois (mais pas toujours!) de situer géographiquement la parcelle, ainsi que le nom et la qualité du maçon, qui permettent de connaître son origine et sa valeur (simple manœuvre ou maître maçon). Certains travaux sont détaillés, comme le creusement des fondations, le transport des pierres, etc. Celui qui revient le plus fréquemment demeure toutefois la réparation de murs.

Voici deux exemples qui illustrent le type d'informations contenues dans les comptabilités: le 25 septembre 1820, la bourgeoisie de Venthône paye 16 batz à Mathieu Matheo pour les journées qu'il a consacrées à «faire la muraille à la grande vigne»⁴⁴. Cet exemple montre bien à quel point, dans les comptes, l'information peut être lapidaire. Au contraire, Charles Emmanuel de Rivaz est nettement plus prolix lorsqu'en mars 1799, il détaille la réfection d'un mur dans sa vigne des Évouettes:

[Charles Busciglia, maçon,] a refait à neuf tout le mur de ma vigne de Trolliet du côté de la montagne et du lac et l'a remboursé; cela a relevé beaucoup de pierres qui obscurcissaient la vigne et donné encor à une toise de longement hier tout au tour. J'ai planté des arrests au mur et j'y élèverai une treille.⁴⁵

Nous signalerons enfin que, pour établir notre corpus, nous avons dû limiter les dépouillements des comptes, bien que ces sources représentent une manne essentielle à notre recherche. En fait, à partir de la seconde partie du XIX^e siècle, un grand nombre de comptabilités ont été conservées dans les archives valaisannes. La plupart sont susceptibles de contenir des informations utiles à notre sujet. Ne pouvant parcourir l'ensemble de cette documentation, nous nous sommes limités à la consultation des comptabilités les plus anciennes, et, pour la fin du XIX^e siècle, à plusieurs comptabilités représentatives.

Les livres de raison

Le livre de raison, parfois aussi appelé livre de famille, est une sorte de journal tenu par le chef de famille. Il y inscrit en premier lieu ses comptes, afin de bien

⁴² L'épouse semble avoir acheté un verger qui sera transformé en vigne. Le plant choisi est le goës.

⁴³ AEV, Louis de Kalbermatten, n° 192.

⁴⁴ AEV, AB Venthône, R 3, p. 205.

⁴⁵ AEV, de Rivaz famille, Rz 210 E, fol. 73r. Le coût du travail est indiqué plus bas, mais il comprend d'autres dépenses, c'est pourquoi nous ne l'avons pas indiqué.

rendre compte de ses entrées et de ses dépenses, mais il note aussi de brèves relations des événements, grands ou petits, tels que naissances, mariages ou autres, qui jalonnent l'existence de sa famille, ainsi que ses propres réflexions, observations sur la météorologie, la vie locale, etc. Cette définition doit toutefois être assouplie: la limite entre un cahier comptable développé, un cahier d'annotations diverses et un livre de raison n'est pas toujours évidente.

A l'instar des comptes, les livres de raison contiennent des informations soit très laconiques sur les murs, soit très complètes, en particulier lorsque le rédacteur est personnellement très impliqué dans la vitiviniculture. Ces documents sont très utiles. Les renseignements qu'ils contiennent font partie des plus détaillés que nous ayons trouvés sur les murs de vigne.

Durant son abbatiat, Jean Georges Schiner, abbé de Saint-Maurice, tient un livre de raison. En date du 22 janvier 1771, il note: «Payé [130 batz] à maître Pierre masson pour muraille faite à la petite vigne»⁴⁶. On ne sait ni où se situe cette vigne ni quelle est la nature des travaux. Au contraire, à peu près à la même époque, Joseph Emmanuel Barberini, qui vient d'acquérir un domaine à Mont d'Orge et qui s'investit pleinement dans son exploitation, donne de nombreux détails sur les travaux de construction et d'entretien des murs de ses vignes⁴⁷.

Les contrats de construction

Les contrats ou conventions de construction relatifs aux murs sont sans conteste les sources les plus riches d'informations. Malheureusement, les archives valaisannes en ont peu conservé⁴⁸. Ces précieuses conventions sont passées entre une collectivité ou un particulier, d'une part, et un ou plusieurs maçons, d'autre part. Ces contrats datent pour la plupart du XIX^e siècle; l'un d'entre eux remonte peut-être à la fin du siècle précédent. Ils mentionnent systématiquement plusieurs éléments: les noms des parties, l'origine des maçons, la situation de la vigne, la dimension des murs, les délais de construction et les tarifs.

Autres documents

D'autres types de documents, moins fréquents, ont également apporté des informations utiles: documents judiciaires, règlements communaux, etc. D'autres encore, qui n'ont pas été systématiquement dépouillés, sont susceptibles de contenir des renseignements: les minutes de notaires, les descriptions littéraires, les représentations picturales, les photographies, etc. Les minutes de notaires comprennent par exemple les litiges consécutifs à des effondrements de murs, mais leur examen demanderait un énorme travail. Les fonds de photographies et plus généralement l'iconographie (gravures anciennes, étiquettes de bouteille, supports publicitaires, affiches, etc.), qui n'entraient pas dans le cadre de notre recherche actuelle, mériteraient également une étude systématique⁴⁹.

Avertissement

Notre étude se fonde sur un corpus de près de deux cents documents. Dans la plupart des cas, les textes utiles, même s'ils contiennent des informations variées,

⁴⁶ AASM, CPT 500/0/11, p. 46.

⁴⁷ AEV, Barberini, n° 50.

⁴⁸ Nous en avons retrouvé quatre: AEV, AC Grône, Gp 687; AEV, AC Icoigne, P 85 et P 87; AEV, Reymondeulaz, P 788.

⁴⁹ Voir RODEWALD, *Ihr schwebt über dem Abgrund*.

sont extrêmement succincts. Aussi, dans les développements qui suivent, organisés par thèmes, les mêmes documents seront exploités à plusieurs reprises. Pour éviter les répétitions, nous avons opté pour une présentation de chaque document uniquement à l'occasion de sa première mention. Pour la suite, nous partons du principe que le lecteur le connaît.

Terminologie

En préambule à ce chapitre consacré à la terminologie, un nouvel avertissement est nécessaire: les constatations que nous faisons ne concernent bien évidemment que les documents et les fonds d'archives que nous avons dépouillés. Il est possible que d'autres fonds d'archives anciens réservent quelques surprises, notamment sur l'existence avérée de murs de vigne avant le XVI^e siècle⁵⁰. Le développement qui suit doit donc être envisagé avec les précautions d'usage.

Dans les documents d'archives, les plus anciennes mentions de structures en pierres dans les vignes sont les clos (*clausus*), les murgères (*murgeria*) et les murasses (*murassia*). Étant donné que les notions de clos, de murgères et de murasses ne sont a priori pas évidentes à interpréter, voyons d'abord à quoi elles correspondent, en particulier pour les temps les plus anciens (XIII^e-XIV^e siècles), puis nous examinerons le vocabulaire qui a servi à désigner les murs dans les vignes.

Les clos de vignes

Le clos est non seulement la plus ancienne notion de mur dans les vignes, mais également la plus fréquente. Selon le dictionnaire de du Cange, le *clausum* est un lieu ou un champ entouré de murs ou de haies⁵¹. L'expression *in clauso* peut donc se traduire par «clôturé», sans qu'on sache de quel matériau la clôture est composée: pierres (maçonnées ou non), bois, végétal ou terre. Les clos ne sont pas exclusivement réservés aux vignes; d'autres types de cultures, comme des prés, des vergers, des jardins ou des champs peuvent évidemment être clôturés. Les clos de vignes remontent, eux, à la fin du XII^e siècle. Si l'on suppose que ces clôtures sont en pierres, alors il s'agit des plus anciennes attestations de structures en pierres dans les vignes. La première mention repérée se trouve dans un rôle du Chapitre de Sion. Malheureusement, le document n'est pas daté avec précision. Il remonte à la fin du XII^e siècle (1189-1203): «Pierre *Filiolus* [doit] 5 setiers de vin du clos de Bouson⁵². Jean *li Fata* doit 1 setier de vin dans la vigne de Bouson»⁵³. La redevance due par Pierre *Filiolus* montre qu'elle est perçue sur un bien foncier appelé «clos» et celle de Jean *li Fata* prouve qu'il y a bien des vignes dans cette zone. Cette seconde précision est nécessaire, car des redevances en vin peuvent être perçues sur des biens fonciers qui ne sont pas plantés en vignes.

⁵⁰ Nous pensons notamment aux archives du Grand-Saint-Bernard et à celles du Chapitre de Sion. Voir Chantal AMMANN-DOUBLIEZ, «Murs de pierres, murs de vignes, murs de bisces dans le vignoble des chanoines et du petit clergé de Sion (XIII^e-XIX^e siècles)», dans ce volume.

⁵¹ *Gallis Clos, Locus aut ager sepibus vel muris septus aut clausus* (1^o *clausum* (par C. du Cange, 1678), dans DU CANGE *et al.*, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, éd. augm., Niort: L. Favre, 1883-1887, t. 2, col. 364a. <http://ducange.enc.sorbonne.fr/CLAUSUM1>).

⁵² Le lieu-dit de Bouson n'a pas pu être identifié. Il s'agit d'une zone de la région de Sion à ne pas confondre avec le hameau de Beuson (Nendaz) sur la rive gauche du Rhône.

⁵³ *Petrus Filiolus, v sextaria vini in clauso* de Bouson. *Johannes li Fata debet j sextarium uini in vinea* de Bouson (GREMAUD, *Chartes sédunoises*, n^o 30).

Le rôle du Chapitre de Sion est le seul document du XII^e siècle comprenant un clos, mais, durant les siècles suivants, ces clos de vignes apparaissent fréquemment et dans des lieux différents: de Lavey à Sierre, en passant par Martigny ou Conthey⁵⁴. En voici quelques exemples. En 1269, sur la rive gauche du Rhône, à Saxon, Pierre Karter, son épouse et ses enfants vendent une vigne située sous le chemin des Grangettes, à côté du clos de Lucinge⁵⁵. Une des mentions les plus intéressantes, car elle atteste qu'il s'agit d'une clôture de murs, est celle qui se trouve dans l'acte de donation d'une vigne nouvellement plantée à Signèse, faite en 1275 en faveur du Chapitre de Sion par le doyen de Sion, Marc d'Aoste, pour le repos de son âme⁵⁶. En 1263, Pierre Bonet de Saint-Maurice, son frère Amédée et sa mère *Willelma* vendent à l'abbaye de Saint-Maurice tout le clos de la Fougère qui contient une vigne et un champ. La parcelle se situe à Lavey, précisément sous la vigne de Cries⁵⁷. En 1272, le doyen de Sion et Pierre, le major d'Hérémente, se mettent d'accord au sujet d'un clos de vignes situé à Molignon⁵⁸.

Au siècle suivant, en 1388, Henri de *Columberio* reconnaît tenir en faveur du comte de Savoie treize fossorées de vignes et de pré, situées à Fully, précisément à Mazembroz, dans le clos des Léonard⁵⁹. En 1396, à Saint-Maurice-de-Lagues, *Anthonia*, fille de feu *Anthonius* de Beyselli, reconnaît une parcelle de vigne de six peurs située à Miège, au «Clo deys Rayes»⁶⁰. En 1450, une reconnaissance de la dîme du vin à Vétroz décrit le territoire viticole sur lequel cette dîme est prélevée; une de ces limites passe, entre autres endroits, au pied du clos de Lovesy⁶¹.

Les murgères

La murgère est un tas de pierres⁶² qui a été artificiellement constitué par l'homme lors du défrichage ou de l'épierrage des terres à exploiter. On en trouve

⁵⁴ Nous n'avons pas entrepris de recherche systématique sur les clos de vigne, mais les sondages réalisés dans les fonds d'archives de l'abbaye de Saint-Maurice, ceux de l'Etat du Valais et les sources publiées par Gremaud donnent déjà de nombreux résultats.

⁵⁵ *Notum etc. quod Petrus Karter et domina Remonda uxor eius et Franciscus et Johannes filii eius et Jaqueta uxor eisdem Francisci vendiderunt in perpetuum Petro dicto Macon de Saxon et eius heredibus quandam vineam sitam apud Saxon subtus viam de les Grangetes juxta clausum de Lucingio pro septuaginta quinque sol. maur. de intragio per solutis et pro tribus den. de servicio et sex den. de placito. Testes [...]* (AASM, CHL 0/0/1/215). Lucinge est un nom de famille.

⁵⁶ GREMAUD, n° 830. Voir AMMANN-DOUBLIEZ, p. 155.

⁵⁷ [...] *totum clausum de la Fiougieri tam in vinea quam in campo situm subtus vineam de Criez et juxta torcular ejusdem ecclesie, quod clausum cingunt ab aliis partibus due vie [...]* (AASM 33/1/3). Pour la transcription, voir Becci, n° 213.

⁵⁸ [...] *super clauso vinearum quod jacet apud Mulignon, subtus vicum de Sales ex vna parte, et iuxta vineam Willelmi de Sancto Laurencio ex altera, et supra vineam Johannis de Mulignon* (GREMAUD, n° 799).

⁵⁹ *Item tenet id. Henri. de Columberio in feudum a prefato domino [?] de albergo domini Udti de Novilla quondam 13 foss. vinee et prati sitae apud Masembro in clauso Lyunardorum juxta viam publicam ab oriente et vineas Perrodi Stephan. ab occidente et vias publicas superius et inferius* (AEV, de Rivaz, 107, fol. 34v).

⁶⁰ AEV, AB Sion, 92/20.

⁶¹ *Item habet decimam vini et eam percipit a semita vinee Montisjovis per vineas de Trescrestaz et inde per versus pedem clausi de Lovesy et inde per pedem vinee ven[frabi]llis monasterii Sancti Mauricii Agaun[ensis] ad causam domus sue de Vertroz et inde modicum elevando tendendo per semitam de Jullianart et inde tendendo directe versus locum dictum de Campo Longo supra Magnyot inter Magniot et Avens ad locum ubi dicitur es Pierres Besses et inde per locum designantem dictam decimam inter quos confines sunt alique possessiones que non debent decimam et dicunt* (AEV, AVL 335, fol. 3r et v). «Lovesy» est un toponyme.

⁶² *MURGERIUM, a veteri Gallico Murgier, Acervus, congeries, maxime lapidum* («Murgerium» (par P. Carpentier, 1766), dans DU CANGE *et al.*, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, t. 5, col. 552b. <http://ducange.enc.sorbonne.fr/MURGERIUM>).

dans les vignes⁶³, mais aussi dans les champs⁶⁴, les prés et les pâturages⁶⁵. Plusieurs lieux-dits portent ce nom; ils sont généralement situés dans les champs. A la fin du XVI^e siècle, par exemple, à l'occasion de la vente de plusieurs rentes et cens féodaux de la région de Leytron, Jacques, fils de Mathieu Martinet, et Claude, fils de Jean de Via, achètent un bichelet de froment dû sur un champ situé «de Croy es Murgieres»⁶⁶.

En ce qui concerne plus particulièrement les murgères des vignes, voici la définition qu'en donne Ernest Schüle:

Tas de pierres à demeure entre les parcelles de vigne, mais extraites du sol même des vignes pour pouvoir y planter et y cultiver la vigne. [...] Les «murgères» étaient nombreuses sur les cônes de déjection de la Fori [Forêt] [où elles sont encore], de Vardan [Verdan] et de Mazimbre [Mazembroz], cônes de déjection couverts et recouverts par des coulées.⁶⁷

Selon Henry Wuilloud, dans son ouvrage *En vignobles valaisans*, on aurait sorti à Fully par endroits jusqu'à près d'un mètre cube de pierres par mètre carré de terrain mis en culture⁶⁸. Les murgères se trouvent souvent en bordure des parcelles, raison pour laquelle plusieurs d'entre elles sont qualifiées d'«intermédiaires». Elles peuvent servir de voie d'accès ou de support à des treilles. Elles donnent parfois lieu à des litiges. Enfin, leurs pierres peuvent être récupérées pour combler des versannes.

Dans les documents, le terme «murgère» est soit masculin, soit féminin, sous les formes suivantes: *murgerium*, murgier, murgière ou murgère. Elles apparaissent chronologiquement après les clos de vignes⁶⁹. Les premières mentions de murgères ne remontent pas au-delà du premier tiers du XIV^e siècle. Ce retard peut facilement s'expliquer par le manque d'intérêt qu'il y a à signaler cet élément du paysage dans des écrits, contrairement à un clos qui valorise le bien foncier qu'il entoure. Les murgères sont donc plus tardives et moins fréquemment mentionnées que les clos.

Le document dans lequel apparaît la première murgère remonte à 1331. A cette date, l'évêque de Sion fait don d'une vigne à la chartreuse de Géronde. Cette vigne se situe à Uvrier, au lieu-dit «Vuirpilliery», précisément à côté de la vigne de l'autel Sainte-Marie-Madeleine (dans la chapelle Saint-Théodule de Sion),

⁶³ DUBUIS, «Des murs pour structurer le vignoble», dans *Histoire de la Vigne et du Vin en Valais*, p. 101. Sylvie ARLETTAZ JORI, «Les murgères, vestiges du vignoble traditionnel», dans *Histoire de la Vigne et du Vin en Valais*, p. 192-193.

⁶⁴ En 1397, à Vernamiège, il existe un champ appelé «champ de la Murgère» (*campo de la Murgery*) (GREMAUD, n° 2470). En 1582, Hildebrand I de Riedmatten, évêque de Sion, lance un mandat, à l'instance de Pierre Borghesÿ (Bourgeois), curé de Riddes, et Jean Galley, procureur de l'église de ce lieu, pour la mise sous séquestre, soit sous barre, d'un champ sis sur le territoire de la commune d'Isérables, au lieu-dit «Es Tours-en-la-Murgière» (AEV, AC Isérables, P 42).

⁶⁵ En 1378, à Vouvry, au mont de Miex, une terre se situe dans une zone appelée «ouz Murgier-Pellauz» (AEV, AC Vouvry, Pg 82).

⁶⁶ AEV, AC Leytron, Pg 167 (15.01.1597).

⁶⁷ Jean NICOLLIER, «Les observations de Joseph-François Luder (1763-1830) sur le travail des vignes et la manipulation des vins», dans *Vallesia*, 22 (1967), p. 184.

⁶⁸ Henry WUILLOUD, *En vignobles valaisans*, Diolloy, Sion, 1945, p. 6.

⁶⁹ Nous n'avons pas entrepris de recherche systématique concernant les murgères. Les explorations dans les fonds d'archives de l'abbaye de Saint-Maurice, ceux de l'Etat du Valais et les sources publiées par Gremaud n'ont pas donné beaucoup de résultats (moins d'une dizaine d'occurrences et rarement dans les vignes).

d'une part, et à côté de la vigne du prêtre Jean Muço, d'autre part; une murgère de pierres sépare les deux vignes⁷⁰.

En 1431, Isabelle Champaneysaz, de Vétroz, épouse de Guillaume de Rossillion, en son nom et au nom de Julliana, sa nièce, la fille naturelle de son défunt frère, Raymond Champaneys, reconnaît en faveur du monastère de Saint-Maurice, une vigne située à Vétroz, au lieu-dit «en Seron». A l'est de cette vigne se trouve la vigne du noble Barthélemy de Monthey et une murgère intermédiaire⁷¹. En 1446, la garde des vignes de Sensine (Conthey) englobe une zone délimitée par une murgère⁷².

Au XVIII^e siècle, un inventaire de biens immobiliers mentionne une vigne qui se situe au Reposieur (probablement Martigny-Combe), à côté

des vignes de Claude Farquet, de la ville [Martigny-Ville], et d'honeste Jaque Voullu [Volluz], juré du Bourg [Martigny-Bourg] le dessous, la vigne de Laurent Nicollier, habitant en la ville, une murgère entre deux devers la Forcla, la vigne des hoirs de feu honeste Jean Lugon [de son] vivant, juré du Bourg, devers Sion, un Entremontain dessus.⁷³

A Fully, où la présence de murgères est fréquemment attestée, de nombreux Entremontants possèdent des vignes. A la fin de l'année 1733, ils se plaignent à la Diète au sujet des tailles exagérées que leur impose Fully⁷⁴, car cette dernière entend taxer les murgères, zones stériles, au même titre que les vignes⁷⁵. Cette taxe prohibitive donne lieu à des visites des murgères par les représentants des communes concernées, comme Bagnes, et les commissaires députés par la Diète⁷⁶.

En 1807, à Fully, une murgère sert de voie de passage entre deux vignes:

[...] sur une vigne qu'il [Emmanuel Gay, vice-conseiller d'Etat] possède rière Fuilly au district ly Contes joutante celle de Claude Gaillant [Gaillard] de Bagnes du sommet et la murgère qui sert de dévestiture aux vignes dudit district et autres plus vrais confins [...].⁷⁷

⁷⁰ [...] *unam vineam cum suis pertinentiis ingressibus et egressibus et juribus universis sitam in territorio de Uvrie in loco qui dicitur Wirpilliery juxta vineam altaris beate Marie Magdalen[ae] siti infra capellam beati Theodoli Sedunensis ex una parte et vineam d[o]m[in]i Johannis Muzo sacerdotis, quandam murgeria lapidum intermedia ex altera* (AEV, Couvent de Géronde, n° 6). Pour la transcription, voir GREMAUD, n° 1628.

⁷¹ [...] *unam peciam terre continent[em] circa unum jornale et unam fossoratam vinee eid[em] jor-nali terre contit[uti] sitam in territorio de Vertroz loco dicto en Seron juxta viam publicam tendent[em] ab ecclesia de Vertroz a p[arte] Contegium inferius et viam publicam tendent[em] a dicta via publica ad vineas de Bacyn ab occidente, vineam predicti nobil[is] Bartholom[ei] de Montheolo, quadam murgeria intermedia ab oriente et juxta terram Joh[an]nis de Brunardi alias de Furno eciam ab oriente* (AASM, REC 0/0/105, Pg 2).

⁷² [...] *custodie vinearum de Sinsinaz que protendit per saxum de Vers et hinc tenden[tem] en laz Ruaz juxta vineam des Rayes et deinde tenden[tem] per viam supra viridarium Symonde relicte Guilliermi Patrici usque ad domum de laz Tachyz et deinde tenden[tem] per viam predictam usque ad magnum amidalum curati Contegii de ab hinc usque ad murgerium de Vaux per medium vinee douz Pichoz quam tenet dicta Symonda usque in Salinaux et ab hinc tendent[em] per Vullieux usque ad sumum de Ruynex et ab hinc per pratium de Bosona usque ad saxum de Jandinaux de ab hinc tenden[tem] usque ad Morgiam et ab hinc tenden[tem] per pedem de Vullien usque ad Lescherchyz et per campos de laz Salaz et ab hinc usque ad saxum de Vens* (AEV, AVL 335, fol. 72v).

⁷³ AC Martigny, abbé Torrione, P 11, p. 12.

⁷⁴ AEV, AC Sembrancher, H II 17.

⁷⁵ AEV, AC Sembrancher, H II 21.

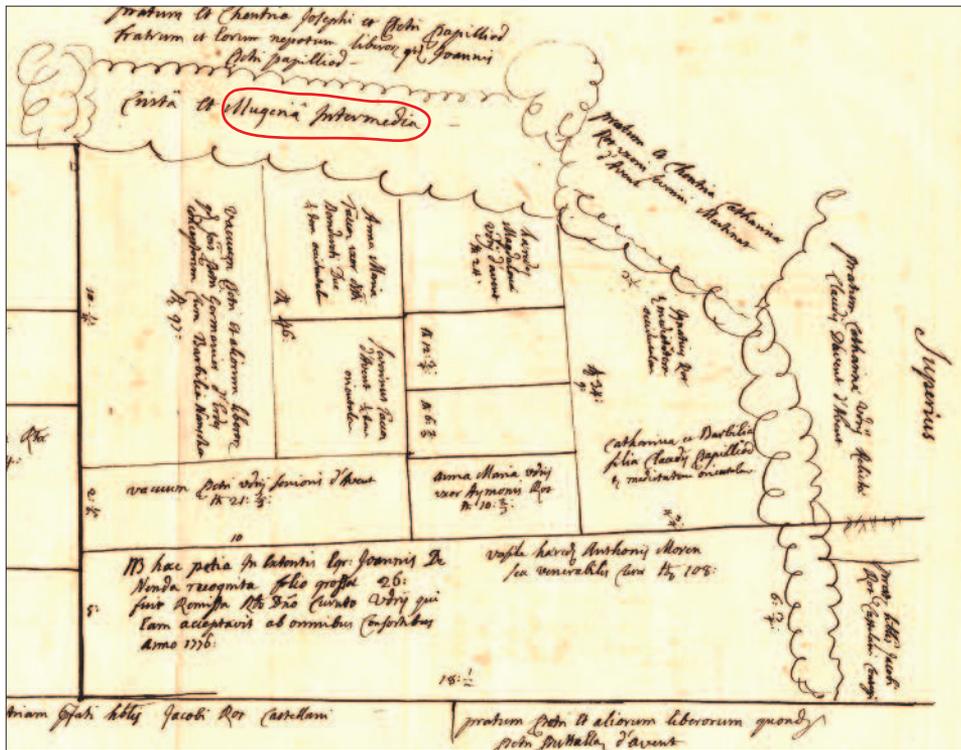
⁷⁶ AC Bagnes, P 1064/27, p. 14.

⁷⁷ AEV, d'Odette I, 7/27/3bis, p. 5.

Au début du XIX^e siècle, l'ingénieur François-Joseph Luder de Sembrancher⁷⁸, qui fait preuve d'un réel esprit novateur dans la vitiviniculture pour l'époque, se sert des pierres des murgères pour remplir les fosses ou versannes de sa vigne des Seyes (Fully) et ainsi récupérer de la terre et la répandre sur la parcelle pour en améliorer l'irrigation⁷⁹.

Le meilleur moyen pour fertiliser une vigne, c'est de sortir de terre neuve pour la bien abreuver surtout celles qui sont situées à côté des grandes murgères pour avoir des pierres pour remplir les versannes d'où on a sorti la terre ou les pierres qui sont par la vigne, soit en faisant des provins ou des versannes de 15 à 20 pieds de profondeur.⁸⁰

Parfois, les murgères sont volontairement détruites par des propriétaires de vignes⁸¹. Parfois aussi, elles s'effondrent, occasionnant des dégâts. C'est le cas à



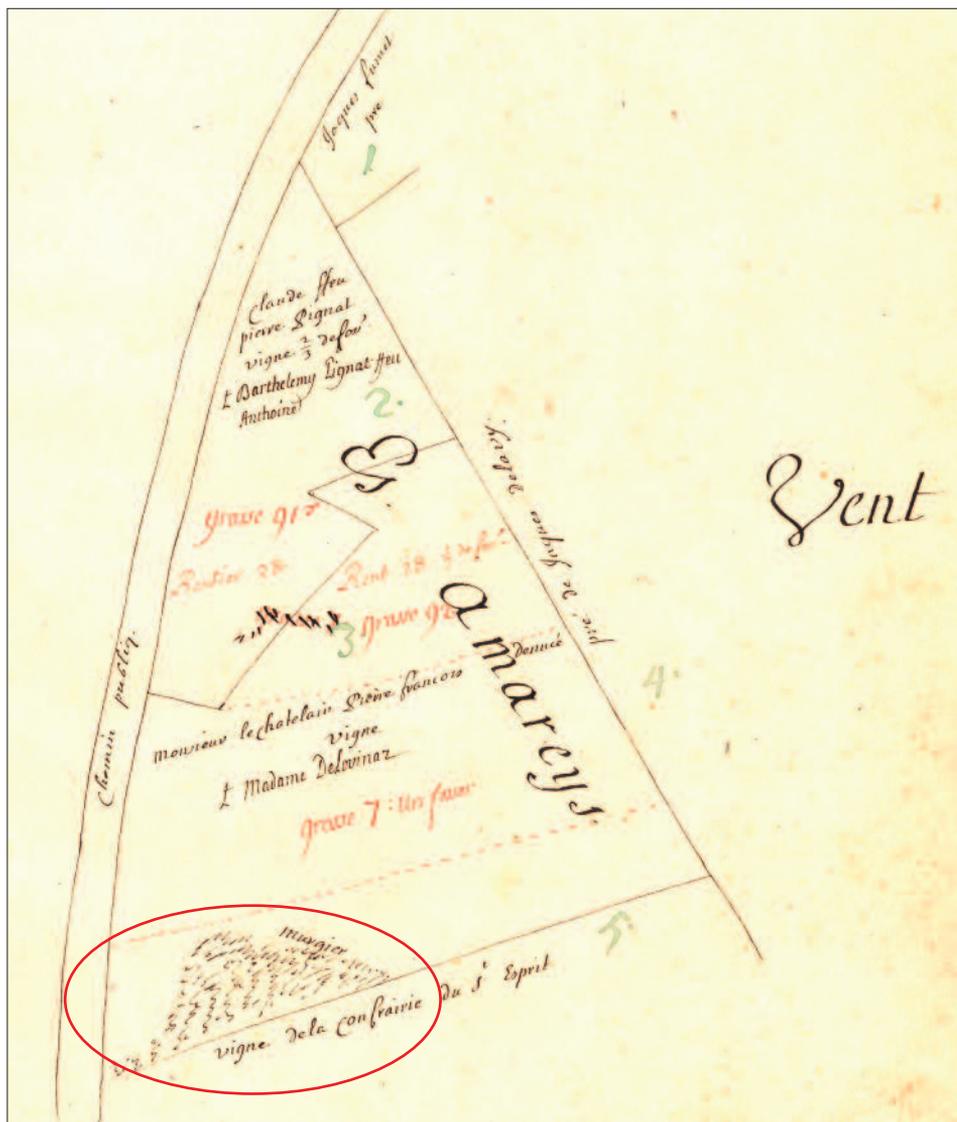
Dessin d'une murgère. Feuille du cadastre de la région de Saint-Séverin (1776?). AEV, Saint-Séverin, D 90, p. 1.

⁷⁸ Jacques-François-Joseph Luder (1763-1830) occupe diverses magistratures dans l'Entremont (vice-président du dizain, grand châtelain). Notons que nous n'avons pas de preuve qu'il ait exercé le notariat. Ce personnage, qui – soit dit en passant – mériterait une étude, noircit des cahiers entiers avec des observations relatives à des domaines aussi divers que l'agriculture, la physique, la chimie, la minéralogie, etc. Voir Christine PAYOT, «Techniques viticoles au début du XIX^e siècle: le cahier de Jacques-François-Joseph Luder, dans *Histoire de la Vigne et du Vin en Valais*, p. 208-209. Voir aussi Pierre DUBUIS, «Un aventurier de la vigne à Sembrancher vers 1800», dans *Histoire de la Vigne et du Vin en Valais*, p. 153-158; NICOLLIER, «Les observations de Joseph-François Luder (1763-1830)», p. 165-186.

⁷⁹ NICOLLIER, «Les observations de Joseph-François Luder (1763-1830)», p. 167 et 170.

⁸⁰ CREPA, Fonds Louis Luder, C 84, p. 244-245.

⁸¹ AEV, Ambuel, R 16, p. 16 (vers 1801) ou R 27, p. 12 (en 1824), p. 13 (1827).



Dessin d'une murgère. Feuille du cadastre de la région de Vouvry, 1730. AEV, AC Vouvry, R 11, p. 7.

Fully au milieu du XIX^e siècle. Une murgère a dégringolé et des pierres sont tombées sur une vigne voisine située derrière le four de Châtaigner. Le responsable des dégâts, Pierre François Fellay⁸², promet de rembourser le lésé, Jean Baillifard⁸³, à hauteur de 46 francs anciens, d'un setier de bon vin blanc et d'une mesure de pommes de terre. Au moyen de cette convention, Fellay est libéré de la besogne

⁸² Fils de Pierre, domicilié au Cotterg à Bagnes, originaire de Lourtier.

⁸³ Fils de Jean François, domicilié à Vollèges.

de faire enlever le tas de pierres⁸⁴. Cette dernière indication permet de supposer que Baillifard va récupérer ces pierres.



Murgère à Bovernier, ©MVVV, avril 2011.

Les murasses

Signalons enfin quelques murasses repérées dans les vignes. De quoi s'agit-il? Ni les dictionnaires de latin classique, ni le glossaire de latin médiéval de du Cange, ni le Niermeyer⁸⁵ ne proposent de définition de ce terme. Il s'agit probablement d'un régionalisme. En Valais, il désigne les ruines d'un bâtiment. De nombreux lieux-dits portent encore ce terme. A Martigny, par exemple, la rue des Morasses rappelle le souvenir des ruines romaines qui affleurent.

En 1443, le noble François de Cervent reconnaît que la dot de son épouse, l'honorable Angeline de Rarogne, comprend une vigne de quatre fossorées, située à Magnot au lieu-dit «en Ruery», dans laquelle se trouve une murasse⁸⁶. En 1448, un homme reconnaît tenir la garde des vignes de Conthey en faveur du duc de Savoie. Cette garde se pratique dans une zone précisément circonscrite par des limites, telles des vignes, un chemin ou une murasse⁸⁷. En 1459, Etienne Rymen,

⁸⁴ CREPA, Fonds Pierre François Fellay 3, P 19.

⁸⁵ Jan Frederik NIERMEYER, *Mediae latinitatis lexicon minus*, Leiden, E. J. Brill, 1976, 1138 p.

⁸⁶ AEV, AVL 335, fol. 64v.

⁸⁷ *Item habet gardam vinearum nuncupata garda de Trescrestaz que protendit a rota nuncupata de Pissyvin que tendit a fonte de Chamarey superius directe apud Herdes per versus campum Rolin et pratum Hugoneti Burneti per pedem vinee nobilis Johannis de Cervent per juxta pratum dicti Hugoneti Burneti et per murassiam crosi [?] Petri Nygri ipsum pratum cum murassis remanen. a parte occidentali et inde tendendo per vineam que fuit domini prioris Burgi Sancti Petri Montis-jovis quam nunc tenet Girardus et Severinus Papilliodi fratres ex occidente et inde tendendo usque ad locum dictum ou Tour de Salinaux de Herdes (AEV, AVL 335, fol. 3r).*

agissant au nom de son neveu, reconnaît tenir une pièce de vigne et de terre, située à Venthône, aux Colles, plus précisément au-dessus d'un pressoir, d'une terre et d'une murasse⁸⁸. En 1539, François Malinjoz, fils de Guillaume, reconnaît tenir une vigne à Aven *in Petris Bessis* dans laquelle il y a une murasse⁸⁹.

On peut se poser la question de la présence de ces ruines dans les vignes. Lorsque les parcelles se situent à proximité d'une zone bâtie, leur présence n'est guère surprenante. Mais que penser des murasses dans des zones de vignoble? S'agit-il de constructions contemporaines, telles des guérites mal entretenues ou abandonnées, ou d'anciennes parcelles bâties transformées en vignes? Ou au contraire, s'agit-il de ruines plus anciennes?

Les murs... enfin!

Les murs de vigne sont désignés par le terme latin *murus*. Celui-ci sert également à indiquer les murs d'une maison ou ceux qui entourent une ville comme Sion ou encore ceux qui ceinturent Valère. Avant le milieu du XVI^e siècle, les attestations de murs dans les vignes sont rarissimes⁹⁰. Cette rareté documentaire reflète-t-elle la réalité du terrain? Il est peu probable qu'elle provienne seulement de la conservation aléatoire des sources. Alors, comment l'interpréter? Les murs seraient-ils rares avant le XVI^e siècle et se multiplieraient-ils seulement à partir de cette époque? La première mention dans la documentation dépouillée remonte à janvier 1549, à l'occasion de la vente d'une vigne située en Valpugnyel (à la limite actuelle entre Grimisuat et Ayent)⁹¹. Cette zone est actuellement plantée de vignes en terrasses. La parcelle cédée est décrite: elle a pour confins au nord un mur intermédiaire⁹². De même, en juin 1563, dans un compte, le doyen de Valère, Martin Lambien, note qu'il faut payer les ouvriers qui ont relevé le mur de la grande vigne des seigneurs. Cette vigne est probablement située dans la région de Sion⁹³.

Les exemples se multiplient ainsi tout au long du XVII^e siècle, de Vionnaz à Sierre, en passant par Monthey, Martigny, Sion, etc. En 1605, le chanoine de Sion, Pierre Majoris, note dans ses dépenses qu'il a fait rénover et relever le mur effondré de la vigne de Corbassières (Sion)⁹⁴. En 1653, à Vionnaz, le curé Jean Mischallat s'est encore plaint que des particuliers viennent déposer du fumier contre les murs du jardin et de la vigne de sa cure; ces dépôts abîment les murs. La commune les interdit sous peine de séquestre⁹⁵. Il ne s'agit probablement pas là d'un mur de soutènement. En 1659, la confrérie du Saint-Esprit du val d'Anniviers amodie⁹⁶ à Etienne Fusey⁹⁷, un maçon habitant Veyras, une vigne située aux Bernunes (Sierre). Selon le contrat, Fusey doit notamment refaire les murs démolis de cette vigne⁹⁸. En 1661, Jean de Vanteri [Devantéry], le châtelain de Mon-

⁸⁸ AEV, AB de la Contrée de Sierre, D 17, fol. 13v.

⁸⁹ AEV, AC Conthey, D 25ter, fol. 158v.

⁹⁰ Le dépouillement des sources éditées par Gremaud n'a donné qu'un seul résultat: la clôture de murs d'une vigne à Signèse en 1275, puis la même, signalée de nouveau en 1283 (GREMAUD n° 830 et 919). Voir ci-dessus, p. 253.

⁹¹ CHAPUIS-FARDEL, «La vigne», p. 30 + carte p. 35.

⁹² AEV, d'Odet I, 1/120.

⁹³ AEV, Ambuel, R 7, fol. 7.

⁹⁴ AEV, AV 67, fasc. 10/21, fol. 13v.

⁹⁵ AEV, AC Vionnaz, P 221.

⁹⁶ L'amodiation est le «bail à ferme d'un bien foncier, d'une exploitation rurale, etc., moyennant une prestation périodique en nature ou en argent; concession» (ressources linguistiques du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales du CNRS:

<http://www.cnrtl.fr/definition/amodiation>, consulté le 10.11.2011).

⁹⁷ Etienne Fusey est probablement originaire de Bagnes.

⁹⁸ AEV, AB Anniviers, 174.

they, agissant comme tuteur de l'étudiant Pierre Bussien, inscrit dans son livre de comptes une dépense relative au maître maçon Antoine Duc pour le mur de la vigne du Martenet⁹⁹.

Le terme *murus* est utilisé jusqu'à ce que le français supplante le latin dans les documents écrits. Et, détail très intéressant, à ce moment-là (fin du XVII^e siècle), c'est principalement le terme «muraille» – et non «mur» – qui apparaît pour remplacer le latin *murus*. En 1692, par exemple, dans son «Livre pour le travail des vignes» qu'il tient de 1685 à 1726, un certain de Riedmatten note en mars qu'il a payé un maçon de Conthey pour les 12 toises de murailles faites aux vignes de Vétroz et Conthey¹⁰⁰.

De Riedmatten, pour la région de Sion, Joseph Emmanuel Barberini, entre 1791 et 1803, à Mont d'Orge, et Joseph-François Luder, entre 1763 et 1830, de Sembrancher, peuvent être considérés comme des spécialistes de la vitiviniculture de leur époque. Si l'on observe de près le vocabulaire qu'ils utilisent, on constate que de Riedmatten se sert presque exclusivement du terme «muraille»¹⁰¹. Quelques décennies plus tard, Barberini préfère «mur» à «muraille»¹⁰². Luder, enfin, a une légère préférence pour «muraille»; en outre, «murailles» est presque exclusivement utilisé au pluriel¹⁰³ et «mur», au singulier.

Le terme «mur» fait de timides apparitions à partir de la fin du XVII^e siècle. Le 25 mars 1686, de Riedmatten note qu'il a payé au terrier d'Ardon pour 8 toises de mur qu'il a fait faire par un maçon¹⁰⁴. En 1749, la communauté de Bagnes inscrit dans ses comptes qu'elle a payé 11 jours de travail à 6 batz la journée à Jean-Etienne Maret du Châble pour avoir assisté le maître maçon dans la réparation du mur à la vigne de la Guerraz (Martigny), qui appartient à la cure du Châble¹⁰⁵. «Mur» ne devient véritablement fréquent qu'entre la fin du XVIII^e et le début du XIX^e siècle. Il supplante alors rapidement le terme de «muraille»; ce dernier disparaît d'ailleurs au début de ce siècle¹⁰⁶.

⁹⁹ AEV, Ducrey-Pignat, R 1, p. 17.

¹⁰⁰ AEV, AVL 482, p. 57. Le rédacteur de ce document n'a pas été identifié. Nous émettons l'hypothèse qu'il s'agit peut-être de Pierre-Maurice de Riedmatten. Plusieurs indices concordants permettraient de le supposer. Les héritiers de Pierre-Maurice se partagent ses biens-fonds en juin 1726 (AEV, Xavier de Riedmatten, P 197, P 198, P 199); or, c'est précisément à cette date que cessent les observations sur les vignes dans ce carnet. D'autre part, nous avons retrouvé un compte de ménage (AEV, Augustin de Riedmatten I, P 40, p. 113) tenu par Pierre-Maurice de Riedmatten entre 1694 et 1705. Plusieurs informations se recoupent entre «Le livre pour le travail des vignes» et ce compte de ménage. Ce dernier mentionne, entre autres dépenses, le paiement d'un ouvrier du nom de Maurice de Villa: «Le 13 novembre [1701], fait conte avec Mauris de Villa pour avoir pues les murets de Platta et de la Macereta pour 4 ½ pueurs et pour ses journées faite en vandange 25 à 2 batz après avoir déduit 2 écus receu rest à payer 10 batz que j'ay payé en même temps». Or, on retrouve dans le «Livre pour le travail des vignes», à la même date [1701], le paiement du même travail: «[Livré] A Mauris Villa pour avoir pué toute les murets de Platta depuis la plaine en haut pour 4 peurs à 5 batz, [soit] 40 [batz]» (AEV, AVL 482, p. 84). Un examen détaillé des écritures du carnet sur les vignes et du compte de ménage de la main de Pierre-Maurice permettrait de confirmer ou d'infirmer définitivement cette hypothèse.

¹⁰¹ AEV, AVL 482. Muraille: 16 occurrences; mur: 2 occurrences.

¹⁰² AEV, Barberini, n° 50. Muraille: 11 occurrences; mur: 25 occurrences.

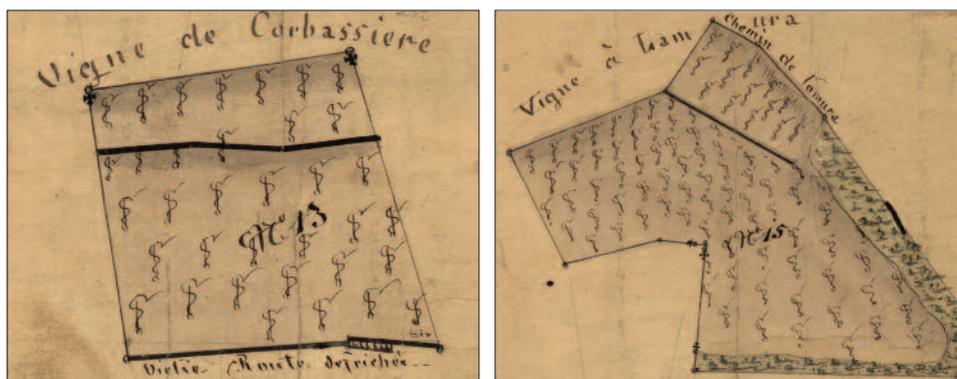
¹⁰³ Murailles: 11 occurrences, dont 10 au pluriel (CREPA, Fonds Louis Luder, C 84 et NICOLLIER, «Les observations de Joseph-François Luder (1763-1830)», p. 165-186).

¹⁰⁴ AEV, AVL 482, p. 21.

¹⁰⁵ AC Bagnes, P 1064/42, p. 18.

¹⁰⁶ Ces remarques sont valables uniquement en ce qui concerne le langage écrit et en particulier les documents étudiés. Certains patois locaux conservent le terme de muraille pour désigner les murs de vigne. C'est le cas par exemple à Savièse (communication orale de M. Denis Reynard).

Notons, pour finir, l'utilisation du terme «muret». Les quelques occurrences trouvées désignent le plus souvent la parcelle de vigne (probablement d'une surface réduite) retenue par un mur, et non pas un mur de petite dimension. Par exemple, le 13 mars 1685, de Riedmatten note dans son livre: «Le maïstral avec les 7 ouvriers ont pué [taillé] la Macereta [Mazerette] et les murets de Platta [Sion] et 4 fillies. [...] Le 17 mars, les 7 ouvriers ont pués les vignes de Saint-Léonard, et après sont venu fossoré [retourner la terre] les murets de Clavot»¹⁰⁷. Cependant, une ambiguïté subsiste: «muret» pourrait parfois désigner un mur: «Le 24 mars [1685] [...], les 2 massons ont commence de travailler aux murets de Platta»¹⁰⁸.



Extraits du «Plan des vignes aux environs de Sion», après 1860. Les traits noirs plus marqués figurent les murs de vigne. AEV, ABS, 99/44.

Des travaux et des murs

Lors de nos recherches, aucun manuel de construction ou de traité technique sur l'édification des murs dans les vignes valaisannes n'a été découvert¹⁰⁹. Ces documents auraient permis d'étudier avec précision les méthodes de construction en usage, les différentes tâches spécifiques, le choix des pierres, les divers types de murs, la circulation des savoirs et de nombreux autres détails, et peut-être même de déceler certaines spécificités valaisannes. Pourtant, cette absence n'est pas une surprise. Comme pour d'autres techniques, avant le XIX^e siècle, le savoir-faire se transmet essentiellement de manière orale et par la pratique du terrain. La documentation réunie permet toutefois d'observer un tant soit peu les travaux liés aux murs des vignes valaisannes. Aussi variée soit-elle, elle ne dévoile pourtant qu'une infime partie de la réalité et les informations utiles ne nous font pas remonter au-delà du XVI^e siècle. Les comptabilités, les livres de raison et les contrats de construction du XIX^e siècle offrent, certes de manière éclatée, les informations les plus utiles.

Dans le développement qui suit, nous avons classé les informations récoltées en deux catégories: la construction des murs et leur entretien. Par d'autres éléments, il est possible également de situer les travaux dans le calendrier agricole annuel et de se faire une idée approximative de la charge financière qu'ils représentent.

¹⁰⁷ AEV, AVL 482, p. 15-16.

¹⁰⁸ AEV, AVL 482, p. 17.

¹⁰⁹ Raimund Rodewald signale un document de ce type au XVIII^e siècle dans le Bade-Wurtemberg en Allemagne (RODEWALD, *Ihr schwebt über dem Abgrund*, p. 60).

Construire les murs

Notre corpus documentaire ne permet pas d'établir un catalogue détaillé des étapes nécessaires à la construction d'un mur. Très souvent, nous trouvons simplement les mentions «faire un mur» ou «refaire un mur», sans précisions supplémentaires. Heureusement, d'autres documents sont plus bavards et favorisent une meilleure compréhension des travaux effectués sur ces murs.

Conventions orales ou écrites

La construction d'un mur commence par une phase préliminaire où propriétaire de vigne et ouvriers débattent des travaux à entreprendre. Un accord finit par être trouvé. Ces palabres préalables n'ont laissé quasiment aucune trace dans la documentation écrite. Les comptes de la communauté de Vouvry permettent d'entrevoir ces échanges verbaux. En 1777, une dépense est enregistrée pour «un pot de vin bu avec maître Milan au sujet de la muraille de la vigne de la confrairie [au lieu-dit] en Vebriaux [Vrebieux]»¹¹⁰. Ces discussions autour d'un verre de vin ne sont pas restées sans effet. Les pages suivantes du registre contiennent les frais de la mise en œuvre des travaux pour «13 toises moins 2 pieds de muraille»¹¹¹.

La convention, ou contrat de construction, doit ainsi souvent rester orale. Peu de contrats écrits sont parvenus jusqu'à nous. Ils datent tous du XIX^e siècle et concernent uniquement des communes ou bourgades (Icogne, Grône) ou des grands propriétaires (Luder)¹¹². Les particuliers, moins aisés, doivent se contenter d'un simple accord oral. Fondé sur l'honneur et la confiance, il est sans doute la règle. Cela évite également des complications administratives et des frais d'écritures supplémentaires.

Creuser les fondations

Une fois un accord oral ou écrit établi par les nouveaux partenaires, les travaux de construction peuvent démarrer. Un des premiers travaux à réaliser consiste à creuser les fondations du futur mur. Cette tâche revient fréquemment dans les textes.

En 1661, Louis Berra est payé pour avoir creusé pendant deux jours les fondations d'un mur d'une vigne située au Martenet, vraisemblablement vers Montthey¹¹³. Dans son livre pour les vignes, de Riedmatten note qu'en 1698, il a payé un maçon savoyard pour refaire une muraille dans la vigne de la Cretta d'Ardon et notamment pour avoir «creuser les fondemens sur le roc»¹¹⁴. De même, un livre de compte, conservé dans le fonds Barberini, mais dont les auteurs et les lieux ne sont pas identifiés, mentionne que le 30 mars 1776, Joseph Bourtin [Bruttin] «a fini la muraille au pied de la petite vigne; il y a travaillé, soit à creuser et débarrasser la terre, soit pour faire ladite muraille»¹¹⁵. En 1824, J.-J. Gay, qui tient un cahier détaillé sur ses vignes de Fully et de Sion¹¹⁶, fait «creuser les fondements pour [le] mur du fond méridional»¹¹⁷ dans sa vigne de Pagane. Enfin, les contrats de

¹¹⁰ AEV, AC Vouvry, R 16, p. 264.

¹¹¹ AEV, AC Vouvry, R 16, p. 266.

¹¹² Voir la présentation de contrats de construction en annexe, p 295.

¹¹³ AEV, Ducrey-Pignat, R 1, p. 18.

¹¹⁴ AEV, AVL 482, p. 78.

¹¹⁵ AEV, Barberini, n° 52, p. 58.

¹¹⁶ Voir Arnaud MEILLAND, «Les observations quotidiennes d'un propriétaire de vignes entre 1800 et 1871», dans *Histoire de la Vigne et du Vin en Valais*, p. 206-207.

¹¹⁷ AEV, Ambuel, R 16, p. 68.

construction du XIX^e siècle fournissent toujours des précisions sur les fondations des murs: dans la convention faite le 10 mars 1865 entre les conseillers de la section d'Icogne, commune de Lens, et les maîtres maçons Jean-Baptiste Truchard et son associé, les travaux de fondations des murs dans la vigne neuve d'Orgival [Orsuval] sont répartis entre les deux parties selon les murs à construire¹¹⁸. De même, dans la convention signée le 16 janvier 1859 entre la bourgeoisie de Grône et le maçon Joseph Ronc pour le mur d'une vigne située sur Granges, au lieu-dit «es Mansuettes», il est précisé que les fondements «devront être d'une profondeur [suffisante] de manière à ce qu'il[s] réalise[nt] une solidité préalable au mur»¹¹⁹. On le voit, les fondations sont primordiales pour l'édification des futurs murs. Une attention particulière doit y être portée.

Trouver les bonnes pierres

Avant de pouvoir commencer l'édification, les ouvriers doivent disposer de la matière première: les pierres. Deux cas de figure se présentent alors: soit ils utilisent des pierres qui se trouvent à proximité, dans la vigne même ou tout près, soit ils les font venir de plus loin, notamment depuis des carrières.

Utiliser des pierres proches du lieu d'édification semble une solution très répandue. De Riedmatten paie en 1698 un maçon savoyard qui doit refaire les murailles de sa vigne à Ardon et qui doit «ramasser les pierres»¹²⁰. Le rédacteur ne le précise pas, mais l'ouvrier doit sans doute prélever les pierres dans la vigne même. Au siècle suivant, la vidomnesse de Leytron, veuve de Montheys, née de Lavallaz, reçoit une proposition d'un habitant de Conthey qui veut faire la muraille du bas de sa vigne de Chamaret; il propose de «ramasser les pierres par la vigne» pour réaliser son travail¹²¹. De même en 1733, elle fait relever un mur à Magnot (Vétroz), le long du chemin royal. Pour ce faire, elle fournit «sur la place les pierres au masson»¹²², sans qu'on sache si elles proviennent du lieu ou d'ailleurs. A la fin du XVIII^e siècle, lors des travaux de remaniement de son nouveau domaine de Mont d'Orge, Joseph Emmanuel Barberini prévoit de démolir un mur entre deux pièces de champ et d'«en transporter les pierres pour construire un mur entre la vigne et le vergelet»¹²³. Dans ce dernier cas, les pierres d'un ancien mur à proximité servent à la construction d'un nouveau. En 1846, le registre des calendes des chanoines du Chapitre de Sion enregistre l'échange de deux vignes au lieu-dit «eys Rayes» à Granges. Le but poursuivi est d'avoir, pour la cure de Granges, deux vignes l'une à côté de l'autre, afin de faciliter certains travaux, notamment «pour extraire des pierres pour hausser les murs» de la vigne principale¹²⁴.

D'autres documents témoignent, au contraire, de l'usage de pierres qui viennent d'ailleurs. Durant l'hiver 1861-1862, une équipe de maçons et d'ouvriers de l'entrepreneur Joseph Marie Buman travaille dans les vignes du colonel Louis de Kalbermatten à Uvrier. Pour leur ouvrage, on leur fournit 383 chars de pierres qui proviennent «de la carrière à Monsieur Kuntschen»¹²⁵. Dans la convention de 1865 entre Icogne et des maîtres maçons, les pierres utilisées pour la construction

¹¹⁸ AEV, AC Icogne, P 85, p. 1-2.

¹¹⁹ AEV, AC Grône, Gp 687, p. 1.

¹²⁰ AEV, AVL 482, p. 76.

¹²¹ AEV, Supersaxo I, 2/14, p. 65.

¹²² AEV, Supersaxo I, 2/14, p. 11.

¹²³ AEV, Barberini, n° 50, folio 34r.

¹²⁴ ACS, Calendes, 33, p. 63.

¹²⁵ AEV, Louis de Kalbermatten, 506, p. 4-6.

des murs dans la nouvelle vigne d'Orsuval doivent provenir de «la carrière du syndic Barthélemy Bagnoud», à l'endroit que celui-ci indiquera¹²⁶. En novembre 1874, Guillaume de Lavallaz note dans son cahier de compte réservé à sa vigne de Corbassières une dépense pour 23 journées «pour porter du brisé et des pierres de la carrière», sans qu'on sache de laquelle il s'agit¹²⁷.

Du lieu ou d'ailleurs, les pierres sont choisies pour des raisons propres à chaque cas: disponibilité et qualité des pierres dans la vigne ou à proximité, temps à disposition pour la construction, moyen financier, qualité voulue du mur, volonté de bien faire, etc. Malheureusement, les textes sont presque toujours muets à ce sujet. Seules deux références fournissent quelques indications. Joseph Emmanuel Barberini utilise les pierres d'un ancien mur qu'il a fait démonter pour la construction d'un nouveau. Il précise cependant que seules les bonnes pierres sont sélectionnées¹²⁸. Dans la convention passée en 1859 entre la bourgeoisie de Grône et Joseph Ronc, maître maçon, pour un mur de vigne à Granges, il est précisé que «les pierres devront être de qualité»¹²⁹. Dans ces deux cas, la valeur intrinsèque des pierres est donc primordiale.

Transporter les pierres

Que les pierres proviennent de la vigne ou d'une carrière, leur transport jusque sur le lieu d'édification du mur constitue une besogne importante qui prend du temps et qui engendre un coût financier non négligeable.

En 1692, le terrier [Pierre] Boson accomplit «six journées de cheval et d'un home pour conduire les pierres pour rehausser» la muraille de la «Grand Costez». Quatre journées d'homme ont été nécessaires également pour réduire les pierres, afin qu'elles soient transportables à dos de cheval¹³⁰. En 1824, Charles d'Odet¹³¹ entreprend des travaux aux murs de ses vignes «vers Pousaz» et «du Chappon». Il dépense 60 francs pour l'achat et le transport des pierres¹³².

Le transport, pour amener les pierres ou pour s'en débarrasser, s'effectue le plus souvent à dos de cheval ou de mulet, ou avec un char quand le chemin le permet. Joseph Emmanuel Barberini, déjà rencontré à plusieurs reprises, fait effectuer les transports de pierres à Mont d'Orge en «chariot»¹³³ ou «traîneaux»¹³⁴. Le travail est souvent considérable: en décembre 1791, il fait déplacer un mur; il faut six jours à deux personnes pour transporter les pierres d'un endroit à l'autre¹³⁵. En 1792, pour faire un mur le long d'une de ses vignes et d'un pré, il fait démonter un autre mur et transporter les pierres. Il participe à la manœuvre et en décrit le détail:

Nous avons fait avant midy ou jusques à 10 ½ heure 10 voitures avec chaque cheval.
Item depuis 1^e heure jusques à 3 heure 9 fois et depuis les 4 heure jusques après 7 heures 8 voyages, ce qui fait 27 fois dans toute la journée, ainsi 3 fois 27 font 81 et 3

¹²⁶ AEV, AC Icoigne, P 85, p. 2.

¹²⁷ AEV, Louis de Kalbermatten, 1637, p. 8.

¹²⁸ AEV, Barberini, n° 50, fol. 3r.

¹²⁹ AEV, AC Grône, Gp 687, p. 2.

¹³⁰ AEV, Supersaxo I, 8/3/5, p. 1-2.

¹³¹ Charles d'Odet (1776-1846) était avocat et notaire; il accrut grandement les biens-fonds de la famille. Son père est bourgeois de Sion en 1781 (Pierre-Alain PUTALLAZ, «d'Odet», dans *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F23590.php>, version du 21.07.2008).

¹³² AEV, d'Odet II, P 466, fol. 46.

¹³³ AEV, Barberini, n° 50, fol. 3r.

¹³⁴ AEV, Barberini, n° 50, fol. 4v.

¹³⁵ AEV, Barberini, n° 50, fol. 2r et 3r.

que Schantz peut avoir fait de plus, font 84 voitures de traineaux de pierres que l'on a déchargées sur le prés en deçà de la Tour.¹³⁶

En 1824, J.-J. Gay demande à Maurice Bruchez de débarrasser une murgère à la Forêt (Fully) «avec le tombereau» conduit par une vache¹³⁷. En 1826, le même Bruchez doit emmener au Rhône les pierres d'une murgère qui se trouve au couchant de la «grande vigne», mais «ce jeune, extrêmement paresseux», est finalement renvoyé pour n'avoir fait que le huitième du travail demandé¹³⁸. Entre 1859 et 1863, l'entrepreneur Joseph Marie Buman travaille dans une vigne appartenant à Louis de Kalbermatten pour, notamment, réparer un mur. Il fournit les pierres pour la construction. Les quantités sont calculées en chars: pour le travail de mars et avril 1860, 225 chars de pierres, qui équivalent à 12 ½ toises; pour l'ouvrage de l'automne et de l'hiver 1861-1862, il fournit 383 chars qui équivalent à 20 toises¹³⁹.

D'autres enfin imaginent des solutions pour faciliter ce transport fastidieux: c'est le cas de François-Joseph Luder qui invente un ingénieux stratagème pour déplacer des pierres depuis les murgères jusque dans les versannes:

Pour amener les pierres depuis la murgère jusque dans la versanne pour la remplir de pierre, on établit un cour ou deux de limandes supportées sur des chevalets et posées de façon qu'elles aient une pente insensible depuis la murgère à la versanne, sur lesquelles on voitureroit avec un chien ou chariot à 4 roues comme dans les mines, les pierres de la murgère avec cette machine on peut voiturer jusqu'à 10% & 20% de pierre à la fois.¹⁴⁰

Pour se débarrasser des pierres indésirables, on les transporte dans certains lieux choisis: Joseph Emmanuel Barberini fait emmener «les petites pierres de la muraille» et les «fait verser contre le lac [de Mont d'Orge]»¹⁴¹. J.-J. Gay, quant à lui, fait transporter les pierres à un endroit au bord du Rhône qu'il indique lui-même¹⁴².

Murailler

Une fois les fondations creusées et les pierres rassemblées, le travail d'édification peut enfin commencer. S'il s'agit du travail le plus important, il est pourtant le moins bien documenté. De tout le corpus, nous n'avons trouvé qu'une seule fois le terme «murailler»¹⁴³ ou l'expression «assembler les pierres»¹⁴⁴. Il n'existe aucun détail sur la technique permettant d'élever un mur.

Les documents fournissent parfois quelques petites précisions sur les constructions de murs. A la date du 17 juillet 1799, Charles Emmanuel de Rivaz¹⁴⁵

¹³⁶ AEV, Barberini, n° 50, fol. 4v.

¹³⁷ AEV, Ambuel, R 27, p. 10.

¹³⁸ AEV, Ambuel, R 27, p. 12.

¹³⁹ AEV, Louis de Kalbermatten, 506, p. 3-6.

¹⁴⁰ CREPA, Fonds Louis Luder, C 84, p. 244-245.

¹⁴¹ AEV, Barberini, n° 50, fol. 2r.

¹⁴² AEV, Ambuel, R 16, p. 107.

¹⁴³ AEV, Barberini, n° 50, folio 13r.

¹⁴⁴ AEV, AVL 482, p. 80.

¹⁴⁵ Charles Emmanuel de Rivaz (1753-1830) est né à Saint-Gingolph. Il épouse en 1776 sa cousine, Marie-Catherine de Nucé. Il étudie au Collège royal de Thonon, fait des études de droit, de lettres latines et de sciences naturelles à Turin, obtient un doctorat en droit. Il assume de nombreuses charges politiques tout au long de sa carrière. Fin lettré et historien, de Rivaz laisse derrière lui de nombreux manuscrits ainsi qu'une riche bibliothèque, déposés aujourd'hui aux AEV (David REY, «Charles Emmanuel de Rivaz», dans *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F5565.php>, version du 24.11.2010).

note dans ses cahiers de comptes des frais pour des travaux effectués en février dans sa vigne du Trolliet aux Évouettes. Un mur neuf a été fait ainsi que la «fretaz sur le mur»¹⁴⁶. Dans les comptes d'Anne Catherine de Lavallaz, veuve du vidomne Jean Joseph de Montheys, établis lors des querelles de succession de son mari, on trouve des dépenses liées à une vigne située dans le Bas-Valais, dans un lieu non identifié. Pour avoir fait vers 1713 «des murallies toutes neufves en la vigne Durchaz»¹⁴⁷, les frais se montent jusqu'à deux pistoles. De même, vers 1809, Charles d'Odet fait construire dans sa vigne de l'Agasse (Sion) «35 thoises de muraille à neuf»¹⁴⁸. Ces indications peuvent avoir plusieurs significations: soit le mur construit est un nouveau mur dans un lieu où il n'y en avait pas auparavant, soit le mur est qualifié de neuf, parce qu'il remplace un ancien mur.

Si nous n'avons pas trouvé d'attestation pour le premier cas, le deuxième est documenté. En 1692, le terrier Boson, déjà rencontré, passe 14 journées à «démolir et faire les fondements des murailles»¹⁴⁹ dans une vigne. Son travail commence donc par la démolition de l'ancien mur et se poursuit par le creusement des fondations pour le futur mur. Le 22 décembre 1791, Joseph Emmanuel Barberini fait défaire une muraille au pied d'une vigne par quatre personnes qui font également «deux creux pour le fondement du nouveau mur»¹⁵⁰. Charles Peillex, vigneron de Charles Emmanuel de Rivaz aux Évouettes, est payé en 1795 pour «refaire un mur»¹⁵¹. Dans ce cas, la terminologie utilisée sous-entend qu'il remplace un mur existant, sans doute en mauvais état, par un mur neuf.

Amélioration des parcelles

Certains propriétaires réfléchissent aux moyens de modeler le terrain différemment pour y apporter des solutions durables ou pour augmenter la production de raisin et donc de vin. Les murs de vigne subissent alors les décisions prises. A la fin du XVIII^e siècle, Joseph Emmanuel Barberini remanie en profondeur le domaine de Mont d'Orge qu'il vient d'acquérir, car il veut apporter une plus-value à son achat. Il modifie notamment plusieurs murs de vigne qu'il fait déplacer, afin de remodeler le terrain à sa guise¹⁵². Au début du siècle suivant, François-Joseph Luder réfléchit, quant à lui, à la meilleure manière d'incliner les parcelles:

Quand le local le permet, c'est d'avoir les vignes dans les gros fonds en pente pour les rechauffer et les vignes hautes en pleine pour les garentir de la chaleur. Pour cela, il faut hausser les murailles ou les multiplier dans les vignes hautes et les baisser dans les gros fonds ou en retrancher le nombre.¹⁵³

Dans une lettre à son fils Adrien, datée du 15 février 1867, Ferdinand de Torrenté raconte les dégâts que ses vignes ont subis à cause du mauvais temps. La moitié d'un mur de vigne en Clavau (Sion) s'est écroulée. Il s'interroge sur la meilleure tactique à adopter:

Je me propose donc de sacrifier le tablat du fond et de faire des éperons de distance en distance depuis la grande route jusqu'au pied du mur du second tablat, pour donner un appui au dit mur; de remplir de terre les intervalles d'un éperon à l'autre, et de les

¹⁴⁶ AEV, de Rivaz famille, Rz 210 E, fol. 73r.

¹⁴⁷ AEV, Supersaxo I, 8/1/13, p. 55.

¹⁴⁸ AEV, d'Odet II, P 465, p. 57.

¹⁴⁹ AEV, Supersaxo I, 8/3/5, p. 1.

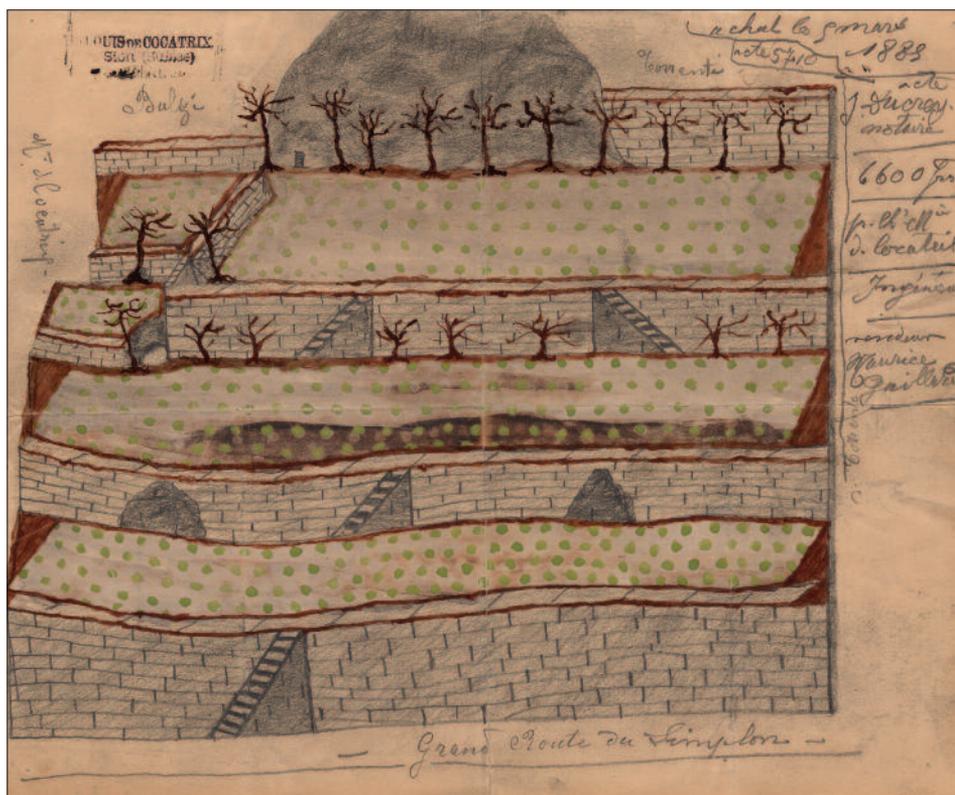
¹⁵⁰ AEV, Barberini, n° 50, fol. 3r.

¹⁵¹ AEV, de Rivaz famille, Rz 210 D, fol. 34r.

¹⁵² AEV, Barberini, n° 50, fol. 2r et 3r.

¹⁵³ CREPA, Fonds Louis Luder, C 84, p. 244.

laisser gazonner, tout en y semant des acacias, dont les racines ont l'habitude de s'entrelacer et serviront à tenir ensemble les terres; de cette manière, j'espère que la terre ne s'éboulera plus et que l'humidité coulera par dessus, et que le tablat supérieur sera garanti.¹⁵⁴



Dessin des vignes de Platta (Sion) par Louis de Cocatrix, vers 1890. AEV, Xavier de Riedmatten, P 1946.

Entretien et réparer les murs

Les murs de vigne demandent une surveillance et un entretien permanents, afin d'éviter qu'ils ne tombent. Cette attention transparaît dans les livres de raison et les comptabilités, où l'on constate le soin régulier que les propriétaires portent à leurs biens. Ainsi, de Riedmatten note minutieusement les réparations qu'il fait apporter aux murs. Des travaux ont lieu presque chaque année de 1685 à 1713¹⁵⁵. De son côté, Charles d'Odet amodie dès 1802 et pour 15 ans une vigne à Aigle, appelée «La Crausaz», au-dessous du château, à la veuve Morier et ses fils. Parmi les tâches à effectuer figure l'entretien des murailles¹⁵⁶. D'autres exemples témoignent des soins que les propriétaires apportent à leur mur, mais arrêtons-nous d'abord sur les causes des dégradations.

¹⁵⁴ AEV, de Torrenté-de Nucé, P 54.

¹⁵⁵ AEV, AVL 482.

¹⁵⁶ AEV, d'Odet II, P 465.

Dégâts et constats

Les dommages subis par les murs ont des origines diverses: vétusté du mur, mauvaise construction, dégâts naturels (inondations, tremblement de terre), intervention humaine, etc. Si la première cause évoquée n'apparaît jamais clairement dans les textes, quelques documents mentionnent les suivantes.

Joseph Emmanuel Barberini constate dans son domaine de Mont d'Orge que «le mur entre [le] vergelet et la vigne de la Tour est très mal fait; il se dégrade sans cesse»¹⁵⁷. En 1869, dans sa lettre à son fils, Ferdinand de Torrenté donne la cause de l'effondrement de nombreux murs dans le vignoble séduinois: «pendant le mois de janvier, nous avons eu un temps détestable, beaucoup de neige et de pluie a fait dégringoler une masse de murs dans les vignes»¹⁵⁸. Dans une procédure datée de 1831, entre Charles Joseph Bonvin, sautier, et Charles d'Odet, ancien châtelain de la ville de Sion, un mur «a été gâté ou dégradé» par le fait d'ouvriers¹⁵⁹. En 1855, la région de Viège est secouée par un tremblement de terre qui provoque notamment l'écroulement des murs dans le vignoble, faisant tomber les vignes les unes sur les autres¹⁶⁰. En 1877, les tablats de vigne que Charles Allet possède à Mont d'Orge ont été traversés par l'eau d'irrigation d'un propriétaire voisin, Madame Calpini. Conséquence: deux jours après l'inondation, trois murs sont tombés¹⁶¹.

A la suite de dégâts, peu importe leur cause, le premier travail à entreprendre consiste à dresser un constat et à décider ce qu'il faut mettre en œuvre. Après avoir observé la dégradation d'un mur en raison de sa mauvaise composition, Joseph Emmanuel Barberini réfléchit aux modifications qu'il devrait lui apporter pour éviter que le problème ne se reproduise à l'avenir¹⁶². De même, Ferdinand de Torrenté réfléchit à la solution la plus efficace et la moins coûteuse pour faire face aux terribles dégâts dans ses vignes¹⁶³. En décembre 1905, la commune de Fully débourse de l'argent pour «visiter un mur tombé au Clou», à Branson. Une commission est alors mise sur pied au début de l'année suivante et des frais «pour surveillance de la maçonnerie» sont engagés¹⁶⁴.

Les réparations

Après la réflexion vient le temps de l'intervention. Les textes témoignent souvent de la réparation de murs, sans donner beaucoup de détails. Voici un florilège d'exemples.

Dans les comptes de Pierre Maioris, chanoine de Sion, on trouve pour l'année 1605 des frais pour la restauration et l'édification d'un mur tombé dans une vigne à Corbassières¹⁶⁵. En 1659, la confrérie du Saint-Esprit amodie au maçon Etienne Fusey une vigne située aux Bernunes (Sierre). Ce contrat de bail¹⁶⁶, qui doit durer

¹⁵⁷ AEV, Barberini, n° 50, fol. 28v.

¹⁵⁸ AEV, de Torrenté-de Nucé, P 54.

¹⁵⁹ AEV, d'Odet I, P 29/4.

¹⁶⁰ S., «Chronique», p. 687. Pour le texte, voir ci-dessus le chapitre sur les descriptions du paysage, p. 249.

¹⁶¹ AEV, Allet Charles, R 23.

¹⁶² AEV, Barberini n° 50, fol. 28v.

¹⁶³ AEV, de Torrenté-de Nucé, P 54.

¹⁶⁴ AEV, AC Fully, L 115, p. 4.

¹⁶⁵ *Item fecit restaurare et erigere murum collapsum in vinea beneficii conceptionis Beate Marie V. apud Corbassieri nempe 9 testas in latitudine, in altitudine 1 1/2 testas* (AEV, AV 67, fasc. 10/21, fol. 13v).

¹⁶⁶ AEV, AB Anniviers, 174.

aussi longtemps que Fusey est en vie, est particulièrement intéressant. Les modalités d'amodiation de la confrérie sont les suivantes: elle exige d'Etienne Fusey qu'il consacre les deux premières années à refaire les murs démolis de cette vigne. Ces deux ans écoulés, Fusey devra payer chaque année à la confrérie deux setiers de vin bons, purs et recevables, soit de Rèze, soit d'Humagne, soit de Rouge à la mesure de Sierre. Les deux premières années sont donc exemptes de paiement, puisque, en contrepartie, le maçon doit réparer les murs¹⁶⁷. On remarque que la redevance doit se payer en vin issu de trois cépages nommément mentionnés: Rèze, Humagne et Rouge¹⁶⁸.

A la date du 26 mars 1689, de Riedmatten note que «3 massons ont relevé des murailles»¹⁶⁹. En 1733, la vidomnesse de Leytron «a fait relev[er] la muraille de Magnau [Magnot] le long du chemin royal»¹⁷⁰. Dans un livre de comptes de la famille de Preux concernant des biens de la région de Martigny-Sembrancher, on trouve pour l'année 1737, à la date du 15 mars, la mention d'«une réparation de muraille» dans une vigne proche de la Dranse, à Vollèges ou à Bovernier¹⁷¹. Dans les comptes de la communauté de Bagnes figurent les frais payés à Jean Maurice May de Sarreyer en 1793 «pour réparation du mur de la vigne de Dagne de Martigny»¹⁷². En 1817, J.-J. Gay contracte un convenant avec un certain Antonin, notamment pour «des travaux d'amélioration en mur» pour l'année suivante. Ces travaux ne seront pas réalisés, car ce dernier commet un vol pour lequel il est condamné à une peine correctionnelle. J.-J. Gay finit par renvoyer de chez lui «ce frippon» ainsi que sa femme en automne 1817¹⁷³. En 1824, Charles d'Odet dépense de l'argent pour son frère Hyppolite pour «hausser le mur de la vigne du Chapon [...], faire le portail, recrépir le tout»¹⁷⁴.

Date des travaux

Nous pouvons tirer quelques constats concernant les périodes de l'année durant lesquelles les travaux relatifs aux murs ont lieu. Une mise en garde préliminaire est toutefois nécessaire: les dates données dans les comptabilités et les livres de raison correspondent souvent à la date du paiement et pas forcément à celle de la réalisation des travaux. Ces données doivent donc être prises avec précaution.

Dans la plupart des cas, les travaux de maçonnerie pour les murs de vigne sont effectués entre décembre et avril. Il s'agit à la fois de la période froide durant laquelle le calme relatif du calendrier agricole permet d'effectuer les travaux d'entretien nécessaires, mais également de la période qui, après les pluies et la neige de l'automne et de l'hiver, donne lieu à la remise en état des vignes pour le reste de l'année.

¹⁶⁷ [...] *reficere et sufficienter relevare muros in eadem vineam dirutos.*

¹⁶⁸ Ces trois cépages énumérés font penser à ceux qui sont mentionnés en 1313 et relatifs à une vigne située à proximité du village de Lens: *Et etiam tenemur reddere dictum censum modo quo supra de tribus generibus racemorum bene et sufficienter maturorum, scilicet de Neyrum, de Humagny et de Regy* (GREMAUD, n° 1356). On tiendrait là une preuve supplémentaire que le *Neyrum* mentionné en 1313 (AEV, AVL 162, fol. 194) est un cépage rouge appelé *Rubri* en 1659. Lire à ce sujet, José VOULLAMOZ, «Premières mentions de cépages dans le registre d'Anni-viers», dans *Histoire de la Vigne et du Vin en Valais*, p. 84-85.

¹⁶⁹ AEV, AVL 482, p. 50.

¹⁷⁰ AEV, Supersaxo I, 2/14, p. 11.

¹⁷¹ AEV, AVL 404, fol. 8r.

¹⁷² AC Bagnes, P 1064/75, p. 17.

¹⁷³ AEV, Ambuel, R 16, p. 95.

¹⁷⁴ AEV, d'Odet II, P 466.

De Riedmatten note systématiquement les frais de ses travaux viticoles. De 1685 à 1702, les paiements des maçons ont tous lieu entre le 3 mars et le 5 avril¹⁷⁵. On peut donc estimer, sans grand risque d'erreur, que les travaux interviennent peu auparavant, entre février et mars. Les comptes de la commune de Vionnaz donnent également quelques indications: le maître Charles et son fils travaillent tout le mois d'avril 1821 pour faire les murailles à la vigne du Truchon et sont payés en mai de la même année¹⁷⁶. Dans les comptes établis pour les enfants du capitaine de dizain Ambuel et de sa femme Marie-Cécile, les deux étant morts, les travaux de maçonnerie relevés pour 1776, 1791, 1793 et 1794 ont tous lieu au mois de mars ou d'avril¹⁷⁷. Les livres de comptes de Venance Boll, maître maçon italien installé à Sion, montrent également que les travaux de maçonnerie dans les vignes se déroulent principalement entre février et avril¹⁷⁸, même si parfois, les travaux ont lieu en septembre ou en décembre¹⁷⁹. Enfin, une note de François Rigoli, maçon à Monthey, à l'attention du curé de Choëx, détaille les dates des travaux pour un mur fait à Outre-Vièze: ils s'étendent du 26 mars au 13 avril 1910¹⁸⁰.

A contrario, le travail des maçons dans le domaine de Joseph Emmanuel Barberini à Mont d'Orge est nettement moins concentré. Il a lieu à différentes périodes, selon les années: en février, en avril, en août, en octobre et en décembre¹⁸¹. Le propriétaire constate toutefois que ce dernier mois n'est pas très propice à ces travaux: «les jours sont trop courts pour un ouvrage un peu considérable et de durée»¹⁸². De plus, les chutes de neige empêchent les ouvriers d'avancer¹⁸³. Cette irrégularité dans le calendrier des travaux est sans doute due au fait que le propriétaire investit beaucoup pour modifier en profondeur son domaine qu'il vient d'acquérir. Il veut le rentabiliser et de nombreux travaux doivent être effectués rapidement, peu importe l'époque de l'année.

Quelques aspects des murs de vigne

Le corpus documentaire que nous avons réuni permet de mettre en évidence quelques aspects des murs de vigne valaisans. A travers les exemples ci-dessous, nous pouvons entrevoir ces murs et leur apparence extérieure. Tous ces éléments restent toutefois vagues et il est impossible de déterminer des spécificités valaisannes. Comme pour les travaux, ce sont les contrats de construction, les comptabilités et les livres de raison qui donnent le plus d'indications utiles.

Les murs et leur coût

Construire un mur et l'entretenir durant plusieurs années a un coût: il faut acquérir les pierres et éventuellement de la chaux ou un autre liant, payer le transport jusqu'au lieu adéquat, rémunérer une main-d'œuvre, qualifiée ou non, pour la construction, et investir régulièrement pour le maintien en état du mur, si possible sur la longue durée. Pour évaluer le poids financier des travaux qui incombe aux

¹⁷⁵ AEV, AVL 482.

¹⁷⁶ AEV, AC Vionnaz, P 1005, p. 4.

¹⁷⁷ AEV, Ambuel, R 6, p. 16, 47, 60 et 67.

¹⁷⁸ AEV, AV 107, Libro 1, p. 79, 204, 222, 266, 272, 279, 331 et 357. Libro 2, p. 3, 19, 31 et 133. Ces deux registres nous ont été signalés par Madame Myriam Evéquo, collaboratrice scientifique aux Archives de l'Etat du Valais. Qu'elle en soit ici remerciée.

¹⁷⁹ AEV, AV 107, Libro 1, p. 268 et 272.

¹⁸⁰ AASM, APC 00D 003/000/002/0004, p. 1-2.

¹⁸¹ AEV, Barberini, n° 50.

¹⁸² AEV, Barberini, n° 50, fol. 3r.

¹⁸³ AEV, Barberini, n° 50, fol. 2r.

propriétaires, il faudrait analyser les comptabilités privées ou publiques et déterminer la charge des frais liés aux murs par rapport à l'ensemble des dépenses vitivinicoles ou par rapport à l'ensemble des dépenses annuelles. Il faudrait ensuite comparer les chiffres de chaque cas et tirer des parallèles, établir des divergences ou encore esquisser des évolutions. Faute de temps, nous nous contentons de présenter quelques exemples chiffrés et quelques sources qui nous en disent un peu plus.

Les comptabilités privées ou publiques fournissent souvent le coût des activités liées aux murs. Le travail ne se paie pas toujours de la même manière: parfois, les ouvriers sont payés à la tâche, parfois à la journée, parfois à la toise de mur. Voici quelques exemples. En 1569, le receveur général de l'évêque Hildebrand de Riedmatten note une dépense d'un écu pour le paiement complet pour les murs de la grande vigne¹⁸⁴. En 1661, Jean Devantéry paie 5 florins 6 gros au maître Antoine Duc pour le mur de vigne du Martenet. Il paie 40 florins pour un autre mur mesurant 10 toises¹⁸⁵. En 1685, de Riedmatten paie 4 batz par jour pour un maçon; en 1686, pour faire remonter une partie d'un mur dans une vigne à Uvrier, il paie aux maçons savoyards 5 batz la toise, soit 10 batz en tout, à quoi il ajoute 3 pots de vin; la même année, il rémunère le terrier d'Ardon pour 8 toises de mur qu'il a fait faire à un maçon en plus du creusement des fondations, payé à 7 gros la toise, soit 56 gros en tout; en 1688 et 1691, les maçons sont payés 8 gros par jour; en 1692, la toise de mur coûte 5 batz; en 1695, elle coûte 4 ½ batz et un pot de vin¹⁸⁶.

En 1733, la vidomnesse de Leytron paie 3 batz la journée à ceux qui ont fait la muraille d'une de ses vignes. Quelques années plus tard, un ouvrier propose à la même vidomnesse 6 batz la toise pour faire un mur¹⁸⁷. En 1749, les réparations du mur de la vigne de «la Guerraz» coûtent 16 florins 6 gros, pour 11 journées de travail, à 6 batz la journée¹⁸⁸. En 1793, la réparation de la vigne de la Dagne coûte 6 batz¹⁸⁹. En 1792, Joseph Emmanuel Barberini paie à un particulier 3 batz la toise, soit pour 10 toises, un écu 10 gros. Un autre est payé 8 batz la journée¹⁹⁰. En 1793, dans le livre de compte des enfants du capitaine de dizain Ambuel, le métral de Conthey est payé 16 gros par jour pour faire des murailles¹⁹¹. En 1799, Charles Emmanuel de Rivaz paie 10 batz par jour à un maçon pour refaire à neuf la vigne du Trolliet¹⁹², soit 35 journées en tout. En 1799, Pierre Antoine de Preux paie à un maître maçon pour la réparation de murs aux vignes des Murettes, 60 batz en tout¹⁹³.

En 1809, dans sa vigne de l'Agasse, Charles d'Odet paie 14 batz la toise pour une muraille¹⁹⁴. L'année précédente, dans une vigne de Platta, il a fait faire une muraille à neuf, de 10 toises de longueur sur 5 pieds de hauteur, à 14 batz la toise, soit 5 écus 15 batz¹⁹⁵. En 1824, J.-J. Gay paie pour relever un mur, 10 batz la journée, soit 30 batz pour 3 jours. Pour sa vigne de Pagane, il fait creuser les

¹⁸⁴ [...] *pro plena solutione facienda causi muri in Magna vinea* (AEV, Ambuel, R 7, fol. 193v).

¹⁸⁵ AEV, Ducrey-Pignat, R 1, p. 17.

¹⁸⁶ AEV, AVL 482.

¹⁸⁷ AEV, Supersaxo I, 2/14, p. 65.

¹⁸⁸ AC Bagnes, P 1064/42, p. 18.

¹⁸⁹ AC Bagnes, P 1064/42, p. 17.

¹⁹⁰ AEV, Barberini, n° 50, fol. 13r.

¹⁹¹ AEV, Ambuel, R 6, p. 60.

¹⁹² AEV, de Rivaz famille, Rz 210 E.

¹⁹³ AEV, François de Preux hoirie, P 136, p. 79.

¹⁹⁴ AEV, d'Odet II, P 465, p. 57.

¹⁹⁵ AEV, d'Odet II, P 465, p. 61.

fondements pour un mur à 8 batz la journée: 62 journées, soit en tout 486 batz¹⁹⁶. La «façon du mur» coûte quant à elle 700 batz, soit 70 journées à 10 batz. A cela s'ajoutent, pour un aide, 20 jours à 6 batz: 120 batz¹⁹⁷. En 1827, pour un autre mur, il débourse en tout 2919 batz¹⁹⁸. En 1865, la section d'Icogne paie 7,50 francs par toise de roi de 6 pieds, y compris 2 setiers de vin et 4 livres de poudre¹⁹⁹.

Il est difficile de savoir ce que représentent exactement ces montants pour ces individus, mais il est assez évident que la construction de murs a un certain impact sur leurs bourses. Deux documents plus tardifs permettent de mieux cerner l'effort financier que demandent de telles constructions.

En 1840, deux frères Carlen écrivent au Conseil d'Etat pour lui demander de payer la reconstruction de leur mur de vigne à Platta. Ce dernier a été construit lors de l'établissement de la nouvelle route. Il s'écroule sous les excès pluvieux de l'automne 1833. Pour les deux frères, la charge de reconstruction est, selon eux, beaucoup trop lourde, d'autant plus qu'ils sont sur le point de vendre cette vigne. Parant au plus pressé et en attendant la décision du Conseil d'Etat, ils font construire des petits murs moins coûteux mais dont la hauteur insuffisante leur cause passablement de problèmes²⁰⁰. Dans cet exemple, si nous considérons que la plainte est honnête, les travaux de construction du mur apparaissent comme une charge lourde pour les propriétaires, qui ne peuvent faire autrement que d'appeler à l'aide l'Etat. Et même si la plainte est injustifiée, utiliser comme argument la lourdeur financière de tels travaux prouve que la construction de certains murs est perçue comme une charge onéreuse.

En 1869, la lettre de Ferdinand de Torrenté apporte le même type d'éclairage. Comme nous l'avons déjà vu, le père explique à son fils que la neige et la pluie du mois de janvier ont fait dégringoler de nombreux murs dans le vignoble sédunois. Les réparations sur l'ensemble du territoire de Sion sont évaluées à 50 000 francs, dont 2000 rien que pour Ferdinand de Torrenté. Devant faire face à une telle dépense, ce dernier projette de ne pas reconstruire le mur de Clavau: «ce serait une folie de ma part de remonter le mur, car la rente ne compenserait de beaucoup pas le capital que j'y placerais». Il propose une autre solution en sacrifiant un tablat²⁰¹. Comme le texte précédent, ce document présente une situation où la reconstruction d'un mur ne peut être envisagée faute de moyens financiers suffisants ou au risque de perdre de l'argent.

Dans les deux cas présentés ci-dessus, il semble s'agir de grands murs, ce qui peut expliquer que la charge financière devienne trop lourde. Pour des murs plus petits, les dépenses sont sans doute plus acceptables, mais tout dépend des moyens dont dispose le propriétaire.

Dimensions des murs

Il est intéressant de se pencher sur les dimensions des murs de vigne. Aujourd'hui, dans les vignobles valaisans, il existe des murs d'une hauteur vertigineuse. Etait-ce le cas il y a cent, deux cents ou cinq cents ans? Les documents rassemblés

¹⁹⁶ AEV, Ambuel, R 16, p. 68.

¹⁹⁷ AEV, Ambuel, R 16, p. 69.

¹⁹⁸ AEV, Ambuel, R 16, p. 69.

¹⁹⁹ AEV, AC Icogne, P 85, p. 2.

²⁰⁰ AEV, AC Saint-Luc, P 1260.

²⁰¹ AEV, de Torrenté-de Nucé, P 54, p. 2.

n'apportent pas de réponses précises, mais les éléments mis les uns à côté des autres fournissent tout de même quelques informations intéressantes.

De nombreux textes donnent des précisions sur le volume à bâtir, mais sans qu'on puisse déterminer la hauteur, la longueur ou même la profondeur du mur. C'est généralement le cas lors de réparations, car le maçon intervient sur une partie du mur et non sur son ensemble²⁰². D'autres documents permettent toutefois de se faire une idée plus précise. Le tableau ci-dessous regroupe les quelques cas où nous avons pu estimer la dimension des murs de vigne.

Tableau: dimensions des murs de vigne qui ont pu être estimées.

Date	Lieu	Mesure	Estimation actuelle des mesures ²⁰³
1605	Corbassières (Sion)	9 toises de long 1 ½ de haut ²⁰⁴	17,5 m de long 3 m de haut
1698	La Cretta (Ardon)	5 toises de long 2 toises de haut ²⁰⁵	10 m de long 4 m de haut
1791- 1793	Mont d'Orge	4 pieds de haut 1 ½ de profond ²⁰⁶	1,20 m de haut 90 cm de profond
1829	Branson (Fully)	12 pieds de haut ²⁰⁷	3,60 m de haut
1840	Platta (Sion)	Entre 15 et 21 pieds de haut ²⁰⁸	Entre 4,5 et 6,3 m de haut

A l'exception d'un cas, tous ces murs sont plutôt de grandes dimensions. D'ailleurs, le mur cité en 1698 à Ardon réapparaît en 1711 dans la documentation et il est qualifié de «haute muraille»²⁰⁹. Il s'agit là de la seule appréciation personnelle donnée sur un mur de tout notre corpus. Il est difficile pourtant de tirer des généralités à partir de cette information unique, qui se réduit au regard d'une seule personne à un moment donné. Cette dernière a-t-elle le même regard que l'ensemble de ses contemporains? Avait-on la même perception deux cents ans plus tôt ou cent ans plus tard? D'autres questions se posent également: ces murs plutôt

²⁰² Par exemple: AEV, AVL 482, p. 21 et 24, 57, 80, 88, 98 et 100; AEV, AC Vouvry, R 16; AEV, Barberini, n° 50, fol. 12v; AEV, Barberini, n° 50, fol. 13r; AEV, d'Odet II, P 465, p. 57.

²⁰³ Avant le milieu du XIX^e siècle, il n'y a pas de système de mesure unique pour le Valais: les mesures fluctuent selon les régions. On peut toutefois estimer la toise à 1,96 m dans la région de Sion (AP Vex 1799), communication d'Antoine Lugon. Pour évaluer les dimensions en toises, nous utilisons cette valeur. Le pied, quant à lui, vaut entre 26 et 36 cm selon les lieux (Anne-Marie DUBLER, «Pied», dans *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), version du 28.07.2009 (traduit de l'allemand), <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F14191.php>). Pour évaluer les dimensions en pieds, nous avons utilisé une valeur moyenne de 30 cm. Les chiffres obtenus, arrondis, fournissent ainsi des ordres de grandeur et non des valeurs exactes.

²⁰⁴ AEV, AV 67, fasc. 10/21, fol. 13v.

²⁰⁵ AEV, AVL 482, p. 78. Le texte mentionne «largeur», mais il semble bien qu'il s'agisse plutôt de la longueur du mur.

²⁰⁶ AEV, Barberini, n° 50, fol. 28v.

²⁰⁷ AEV, AC Fully, PB 135.

²⁰⁸ AEV, AC Saint-Luc, P 1260.

²⁰⁹ AEV, AVL 482, p. 116.

grands sont-ils des exceptions dans le vignoble? Sortent-ils du lot, d'où les précisions chiffrées fournies par les rédacteurs des documents, alors qu'habituellement ils n'en disent mot? Il est impossible de répondre. En tout cas, vu leur grandeur, les murs présentés ci-dessus semblent témoigner de l'existence de structures de soutènement dans le vignoble valaisan dès le début du XVII^e siècle.

D'autres textes montrent que le choix de la hauteur des murs se fait en accord avec le propriétaire de la parcelle et ne dépend pas uniquement du bâtisseur. Dans le livre de raison de la vidomnesse de Leytron, vers le milieu du XVIII^e siècle, le rédacteur, qui n'est autre que son neveu, écrit qu'un Contheysan aimerait faire le mur du bas de la vigne de Chamarez et «qu'il donnerat la hauteur à la murallie que [sa] tante souhaiterait»²¹⁰.

Les contrats de construction fournissent plus d'informations à ce sujet. La convention pour la construction de murs à Orgival, établie par la section d'Icogne, donne avec précision les dimensions que devront avoir les murs: en profondeur, selon leur emplacement, ils devront être de quatre pieds de large (environ 1,2 mètre) au fondement ou de deux pieds et demi (environ 75 cm) ou d'un pied et demi (environ 45 cm). Quant à la hauteur, elle sera réglée «selon que le terrain le demandera pour le nécessaire du nivellement et par l'autorité de la section»²¹¹. Ce sont donc très logiquement les impératifs du terrain et la volonté du propriétaire qui décident de la hauteur à donner aux murs. Dans le contrat concernant la bourgeoisie de Grône, les dimensions du mur sont également précisées: il devra faire «deux pieds d'épaisseur [environ 60 cm] au fondement [...] et un pied et demi [environ 45 cm] au sommet et la hauteur devra être proportionnée au sol de la vigne»²¹². Le mur est donc plus volumineux dans sa partie basse pour lui garantir une meilleure stabilité. La hauteur dépend, tout comme pour la vigne d'Icogne, de la nature du terrain.

La hauteur d'un mur non adaptée à un terrain peut poser problème. A défaut des moyens financiers nécessaires, les frères Carlen font élever, à la place du mur qui s'est écroulé à cause des pluies de 1833, un petit mur «qui n'arrive de loin pas à la hauteur du mur primitif, par la chute duquel la terre de la vigne vendue, restée à découvert, s'écroule». La terre continue ainsi de tomber sur la grande route. Ils demandent au Conseil d'Etat de faire reconstruire le mur à la hauteur primitive²¹³.

Types de maçonnerie

Il existe plusieurs types de maçonnerie pour bâtir des murs, mais il n'appartient pas à cette étude d'en faire la liste et la description. D'après les documents étudiés, plusieurs indices laissent penser que les murs n'étaient pas tous réalisés selon la même technique. Si la plupart des documents restent muets à ce sujet, laissant supposer qu'il s'agit dans la majorité des cas de murs à sec, nous n'en avons trouvé que deux qui, avant le XX^e siècle, le mentionnent clairement: le 17 octobre 1792, Joseph Emmanuel Barberini paie Jean-François Bourtin «pour 27 toises [de] muraille sèche à deux faces au couchant de la vigne et de la pièce près de la Tour»²¹⁴, dans son domaine de Mont d'Orge. En 1855, à la suite du tremblement de terre dans la région de Viège, déjà évoqué plus haut, un témoin

²¹⁰ AEV, Supersaxo I, 2/14, p. 65.

²¹¹ AEV, AC Icogne, P 85, p. 2.

²¹² AEV, AC Grône, Gp 687, p. 1.

²¹³ AEV, AC Saint-Luc, P 1260.

²¹⁴ AEV, Barberini, n° 50, fol. 13r.

neuchâtelois explique que «l'écroulement des murs secs a fait tomber les vignes les unes sur les autres»²¹⁵.

Par contre, d'autres documents donnent des indications contraires, à savoir l'utilisation de liants (chaux et mortier). En 1661, Jean Devanthery note, outre les frais pour les fondations et la construction des murs, des dépenses pour 3 muids de chaux achetés et pour son transport jusqu'à la vigne²¹⁶. Dans un compte de la commune de Vionnaz pour des travaux réalisés dans la vigne du Truchon entre 1818 et 1825, le maître maçon engagé et son fils passent une demi-journée chacun à faire de la chaux dans le cadre de leur travail sur le mur de la vigne²¹⁷. Dans un compte anonyme du XVIII^e siècle, à la date du 10 avril 1776, on trouve la dépense suivante: «Brouttin [Bruttin] et Waldinger ont commencé la muraille de la vigne; François Berna pour le mortier»²¹⁸. En 1872, une note de frais d'Antoine Boll, maître maçon, pour la municipalité de la ville de Sion, contient des dépenses pour «cimenter le grand mure de Bonvin» à Clavau. Le texte ne précise pas s'il s'agit d'un mur de vigne, mais la localisation et la présence de vignes à proximité le suggèrent fortement²¹⁹.

Différentes maçonneries doivent donc se côtoyer dans les vignobles valaisans. Certains propriétaires réfléchissent à la solution la plus adaptée à leur parcelle. Joseph Emmanuel Barberini note:

le mur entre le vergelet et la vigne de la Tour est très mal fait, il se dégrade sans cesse, il faudroit le faire en mortier à 1 ½ pieds de haut sans compter le dos d'âne, ou bien faire faire des pillet à mortier et remplir l'entre deux d'une haye de planches dressées, pointues par le haut, de 4 pieds de hauteur. NB. Cette dernière façon deviendroit plus coûteux par la maintenance que la première.²²⁰

Quant à François-Joseph Luder, il préconise que les «murailles hautes» soient fondées «sur le béton et faites avec de la chaux» pour qu'elles «durent plus longtemps et réverbèrent mieux la chaleur»²²¹. Ces «spécialistes» semblent donc préférer, dans certains cas, la réalisation de murs maçonnés, plutôt que celle de murs en pierres sèches.

Eléments extérieurs

Des treilles de vigne et des arbres sont parfois volontairement plantés par les propriétaires contre les murs de leurs vignes.

Dans son domaine de Mont d'Orge, Joseph Emmanuel Barberini plante contre les murs de vigne des poiriers, des cerisiers, ainsi que des treilles dans les murs. L'on peut noter également sa volonté de planter des courges²²². Les comptes de Charles Emmanuel de Rivaz relèvent en mars 1799 l'installation d'archets dans un mur de vigne pour élever une treille²²³. De même, le livre de raison de J.-J. Gay mentionne en 1824 la pose d'étaux en chêne pour des treilles contre un mur dans sa vigne de Pagane²²⁴.

²¹⁵ S., «Chronique», p. 687.

²¹⁶ AEV, Ducrey-Pignat, R 1, p. 18.

²¹⁷ AEV, AC Vionnaz, P 1005.

²¹⁸ AEV, Barberini, n° 50, p. 59.

²¹⁹ AEV, AB Sion, 20/2.

²²⁰ AEV, Barberini, n° 50, fol. 28v.

²²¹ CREPA, Fonds Louis Luder, C 84, p. 244.

²²² AEV, Barberini, n° 50, fol. 5r, fol. 18r, fol. 28r, fol. 28v, fol. 34v.

²²³ AEV, de Rivaz famille, Rz 210 E, fol. 73r.

²²⁴ AEV, Ambuel, R 16, p. 68.

Les constructeurs: des maçons expérimentés

Les hommes qui construisent, réparent des murs ou dirigent des travaux y relatifs sont désignés par les termes suivants: en latin *murarius* ou *magister murarius*, plus rarement *latomus/lathomus*, puis, dans les documents plus récents, par leur exact pendant en français «maçon» ou «maître maçon», souvent orthographié «masson». On dispose d'informations substantielles sur eux dès le XVII^e siècle, soit une cinquantaine d'années après que les mentions de murs de vigne se sont multipliées dans la documentation.

La nature de ces informations porte sur leur identité (nom, prénom), leur qualification et leurs origines. Tous ces renseignements n'apparaissent pas systématiquement, comme le montrent les deux exemples suivants. Au cours de l'année 1699, François-Joseph de Montheys paye à plusieurs reprises le maître maçon Pierre Witwer, un Italien (*italus*), pour des travaux accomplis dans ses vignes situées à Sion²²⁵. En 1733, trois ouvriers – dont on ne sait rien – sont payés pour faire des murailles à Magnot²²⁶. Les travailleurs appartiennent à quatre «catégories» distinctes qui sont autant de paliers dans la hiérarchie de la profession. Du plus qualifié au moins qualifié, on trouve le maître maçon, le maçon, l'ouvrier et le garçon²²⁷. Il faut cependant rester prudent face à ces informations, car la notion de «maître» fait souvent défaut. Un individu apparaissant sous le statut de simple maçon peut dissimuler un maître maçon. En outre, rien ne permet de dire plus précisément ce qui se cache derrière la notion d'«ouvrier»; quant au garçon, il s'agit d'un jeune apprenti, ou d'une aide ponctuelle.

Ces maçons peuvent travailler seuls ou à plusieurs. En 1787, Louis Patin semble travailler seul pour construire un peu plus de 83 toises de murailles à Clavau et Lentine (Sion)²²⁸. Durant la seconde partie du XVII^e siècle, de Riedmatten emploie le plus souvent entre deux et trois ouvriers pour remonter les murailles de ses vignes. Le 26 mars 1689, trois maçons ont été nécessaires pour relever les murailles de Clavau²²⁹. L'ouvrage s'accomplit parfois en famille: un père et son fils ou deux frères interviennent ensemble sur un même chantier. Le 8 avril 1713, de Riedmatten paye un maçon savoyard, son fils et un garçon pour la muraille d'Ardon; le père et le fils ont travaillé 9 jours à 9 gros et le garçon, 4 jours à 8 gros²³⁰.

L'origine des travailleurs est rarement indiquée; on la déduit le plus souvent de leur patronyme. Il faut noter que lorsqu'ils sont étrangers au Valais, l'orthographe de ces patronymes est fréquemment douteuse et passablement aléatoire. Le nom de famille d'un individu peut d'ailleurs être orthographié de plusieurs manières différentes dans un même document. On peut alors imaginer la difficulté qu'il y a à les identifier d'un document à l'autre! Malgré ces obstacles, on distingue principalement quatre «provenances» différentes: italienne (principalement l'actuelle Italie du Nord), savoyarde, «allemande» (Haut-Valais, Suisse alémanique) et valaisanne. Dès que ces indices d'origine apparaissent dans la documentation, c'est-à-dire dès le XVII^e siècle, ces quatre provenances sont présentes. Des ouvriers valaisans (Fusey, Duc, Favre, May, Bruttin, Pignat, etc.) travaillent

²²⁵ AEV, Supersaxo I, 7/2/74, p. 4, 7, 8, 10 et 18.

²²⁶ AEV, Supersaxo I, 2/14, p. 7.

²²⁷ Pour des exemples déjà rencontrés, voir: AEV, Ducrey-Pignat, R 1, p. 18; AEV, AB d'Anniviers, 174; AEV, Supersaxo I, 2/14, p. 7; AEV, AVL 482, p. 91.

²²⁸ AEV, d'Odet II, P 255, fol. 3.

²²⁹ AEV, AVL 482, p. 50.

²³⁰ AEV, AVL 482, p. 122.

régulièrement durant les XVII^e et XVIII^e siècles. Ils semblent se raréfier au XIX^e siècle, mais étant donné que les informations demeurent assez rares, il faut en nuancer l'interprétation. L'origine «allemande» de maçons n'est clairement mentionnée qu'une seule fois dans l'ensemble de la documentation disponible. En mars 1711, de Riedmatten paye deux maçons allemands qui travaillent probablement à une muraille qui s'est effondrée à la Crettaz (Ardon)²³¹. Au cours du XVIII^e siècle, d'autres travailleurs portent des noms à consonance allemande, tels que Waldinger et Schanz, ou haut-valaisanne, comme Supersax, Oggier ou Biner. Si, durant la seconde partie du XVII^e siècle et le début du siècle suivant, de Riedmatten embauche ces deux Allemands, quelques indigènes et quelques Italiens, il emploie essentiellement des Savoyards. Ceux-ci reviennent très régulièrement dans sa comptabilité.

Aperçu à propos de quelques maçons originaires d'Italie du Nord au XIX^e siècle

Dès la seconde moitié du XVIII^e siècle, les maçons italiens deviennent très actifs dans la réfection et la construction de murs de vignes²³²: Mathieu Matheo à Venthône en 1774, Pierre Amelini à Sion en 1776 ou maître Milan à Vouvry en 1777²³³.

Des sondages réalisés dans la documentation valaisanne²³⁴ offrent quelques informations complémentaires qui permettent d'esquisser un aperçu de certains de ces maçons originaires de l'actuelle Italie du Nord, actifs durant la première moitié du XIX^e siècle: les frères Jacques et Antoine Ceriano²³⁵, le maître mineur Jean-Baptiste Luchina et le maître maçon Venance Boll.

Les frères Ceriano portent vraisemblablement le nom de leur lieu d'origine, une commune lombarde située à proximité de Monza. Au printemps 1799, Jacques Ceriano répare la muraille de la vigne des Murettes du vice-bailli Pierre Antoine de Preux²³⁶. La fratrie travaille plusieurs années de suite au service du vice-bailli, jusqu'en 1807 au moins. De Preux se plaint de leurs tarifs trop élevés, ce qui ne l'empêche pas de leur confier entre autres tâches l'accommodement d'une cheminée construite en pierre et en plâtre²³⁷ qui chauffe probablement sa maison d'Anchettes (commune de Venthône). Installés à Sierre depuis le début du XIX^e siècle environ, les frères y possèdent une «entreprise», car Antoine emploie un jeune garçon dénommé Jean-Albert Lanzi²³⁸. Son patronyme laisse supposer

²³¹ AEV, AVL 482, p. 117.

²³² La présence en Valais à la fin du XVIII^e siècle de ces maçons originaires du nord de l'Italie n'a rien de surprenant. Les entrepreneurs-architectes originaires de la Valsesia se partagent avec les maîtres maçons de la haute vallée de l'Arve (Haute-Savoie) le quasi-monopole des constructions importantes en Valais, du XVI^e siècle au début du XIX^e siècle (Gaëtan CASSINA, «Témoignages sur la construction de la cure d'Orsières, (1779-1787)», dans *Annales valaisannes*, Sion, Série 2, année 54 (1979), p. 125). – Même si le cas n'est certes pas comparable, car limité dans le temps et l'espace, et distant de plus de deux siècles, on peut citer l'exemple de ces maçons lombards du val Divedro qui se sont implantés dans le Lavaux aux XV^e et XVI^e siècles. (Jean Pierre BASTIAN, «L'émigration des maçons lombards de Varzo vers Lavaux aux XV^e et XVI^e siècles», dans *Histoire du sport dans le canton de Vaud, Revue historique vaudoise*, 2008, t. 116, Lausanne: SVHA, Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, p. 177-203.)

²³³ Pour les références, voir annexe n° 1, p. 283.

²³⁴ Par exemple dans les deux revues d'histoire *Vallesia* et *Annales valaisannes* et via le moteur de recherche de la base de données des Archives cantonales (<http://scopequery.vs.ch/volltextsuche.aspx>) (consulté en novembre 2011).

²³⁵ Autres orthographes possibles: Ciriano, Zeriano.

²³⁶ AEV, François de Preux, P 136, p. 79.

²³⁷ AEV, François de Preux, P 176, p. 27 (1805).

²³⁸ AEV, AC Aÿer Suppl. 1, P 7.

que lui aussi est d'origine italienne. En 1806, ce jeune employé de Ceriano est témoin d'un acte, en compagnie d'autres maçons italiens. L'acte est passé à Anchettes, chez le vice-châtelain du dizain, François-Antoine de Preux. La présence de ces maçons suggère qu'ils construisent ou rénovent un édifice ou une partie d'un édifice situé à Anchettes et appartenant au vice-châtelain. Antoine Ceriano fréquente d'autres maçons italiens, comme le maître Baptiste Majola et le maçon Joseph Arrovo²³⁹. En 1815, il taxe la maison du châtelain Rey à Venthône²⁴⁰. Le champ d'activités des deux frères ne se limite donc pas à la construction de murs de vigne. La chronologie de leurs affaires suggère cependant qu'ils ont commencé par ce type d'ouvrages.

Jean Baptiste Luchini (ou Luchina), accompagné de sa femme, apparaît en avril 1836 dans les comptes de la famille Calpini, sans qu'on connaisse la nature de son travail²⁴¹. Il faut relever qu'en avril de la même d'année, les Calpini ont payé maître Garbazzia, ainsi qu'un certain Perolino²⁴², accompagné de son fils, pour relever un mur au sommet de leur vigne de Corbassières (Sion)²⁴³. Jean Baptiste Luchini est un maître mineur installé à Sion. Il est associé avec le maçon Pierre Rimaz (peut-être originaire de Rima, petit hameau du Piémont) et travaille avec son frère Dominique et un certain Giacomo Antognioli. En 1839, Luchini accomplit divers travaux de construction de murs dans les vignes du colonel Charles d'Odet à Tourbillon. Détail intéressant, Jean Baptiste Luchini sait écrire.

Installé à Sion, Venance Boll est un maître maçon et un entrepreneur italien de la première moitié du XIX^e siècle. Il travaille sur de nombreux chantiers, dont des travaux de génie civil, de construction ou de réparation pour des bâtiments privés ou publics de la ville de Sion et de ses environs. Il entretient, par exemple, régulièrement le bisse de Clavau entre 1842 et 1848. Venance Boll tient avec précision sa comptabilité, comme en témoignent deux registres conservés aux Archives cantonales. Certains de ses travaux concernent des murs de vigne appartenant à un grand nombre de propriétaires sédunois, tels Ignace Dallèves, Marin Ducrey, Pierre-Louis de Riedmatten, Joseph Calpini, Madame Penon, Gaspard Mévillod, Maurice Gresset (boulangier), Silvestre Delacoste (procureur), le chanoine Berchtold, Modeste Bérard, le grand châtelain de Lavallaz et Jean-Marie de Torrenté²⁴⁴.

Les impressions qui se dégagent de ces quelques exemples brièvement esquissés sont les suivantes: ces maçons, originaires d'Italie du Nord, expérimentés et lettrés, arrivent en Valais en ordre dispersé, accompagnés de leur famille, s'y installent, collaborent entre eux et travaillent pour une clientèle aisée, se constituant ainsi un solide réseau. Pour mieux éclairer ces propos ou les nuancer, il faudrait entreprendre des recherches sur d'autres maçons, tels les Galerini, Garbazzia, Ronchi, etc.

²³⁹ AEV, AB Veyras, P 143/7.

²⁴⁰ AEV, AB Venthône, P 73.

²⁴¹ AEV, Calpini hoirie, P 377, p. 47.

²⁴² En 1811, des maîtres gypseurs portant le nom de Perolino présentent un devis au maire de Sion pour repeindre la grande chambre de la maison de ville (ABS, tir. 209/1: Lettre du maire de Lavallaz, du 27 avril 1811, au préfet Derville-Malécharde) (Othmar CURIGER, «L'hôtel de ville de Sion, (1657-1665)», dans *Vallesia*, 15 (1960), p. 35 et 80).

²⁴³ AEV, Calpini hoirie, P 377, p. 24.

²⁴⁴ AEV, AV 107, Boll 2, Libro 1 (1842-1847), Libro 2 (1839-1841).

Autorités et murs de vigne

Les murs des vignes représentent un enjeu qui n'est pas dénué d'intérêt pour les particuliers et même pour les communautés ou plus tard les communes. Même si cela reste exceptionnel, il n'est pas étonnant de voir les autorités intervenir pour protéger ces murs ou pour arbitrer des conflits qui éclatent autour d'eux.

Protection des murs de vigne et des voies de communication

Quelques documents, très rares il est vrai, permettent d'entrevoir les mesures prises par les autorités en ce qui concerne certains murs de leur juridiction. Le 9 février 1653, en raison de la plainte du curé Jean Mischallat, les syndics et les conseillers de Vionnaz réitèrent la défense de déposer du fumier contre les murs de la petite vigne et du jardin de la cure. Cette décision est prise afin d'éviter le dommage évident qu'encourent ces constructions²⁴⁵. De la même manière, le Conseil communal de Collombey-Muraz publie le 31 août 1834 plusieurs arrêtés, dont un qui ordonne «de mettre des épines sur les murs des vignes»²⁴⁶. L'objectif poursuivi semble être la protection des vignes à la veille des vendanges, au moment où elles abondent en fruits, contre toute pénétration intempestive, animale ou peut-être même humaine.

Pour les murs qui touchent aux biens communs, les particuliers doivent en référer aux autorités de la communauté ou de la commune s'ils veulent y apporter des modifications, au risque, en cas de non-respect, de se faire amender ou d'en subir les conséquences néfastes. Le 11 mars 1792, le Conseil de Fully accorde à Jean Joseph Giroud, sautier de Vollèges, l'autorisation de déplacer un mur de vigne à l'intérieur d'une vigne sise «y Forés» à Branson (Fully). La demande consiste à avancer le mur de cette vigne contre celui de la vigne voisine, et de boucher ainsi la charrière qui se trouve entre les deux parcelles. Le demandeur propose, en compensation, que le passage se fasse désormais par le fond de sa vigne et de construire des escaliers pour pouvoir monter sur ces murs²⁴⁷. En mars 1826, une plainte est portée devant le Conseil de Collombey-Muraz contre Jean-Pierre Carreau [Carraux], de Muraz. Ce dernier a construit un mur au lieu-dit «en la Vigneta», mur qui dépasse sur le chemin. Le Conseil lui ordonne de démolir le mur illicite²⁴⁸. Malgré le décalage temporel et géographique, cette affaire fait penser au règlement tiré du manuel des gardes champêtres de la ville de Sion, non daté, mais qui doit remonter à la fin du XIX^e ou au début du XX^e siècle. Ce document mentionne sous l'article 8 qu'«aucun mur bordant ou soutenant les chemins [ne] doit être reconstruit sans la vision préalable de l'autorité inspectrice, à prix d'1,8 franc d'amende et de destruction aux frais du transgresseur au cas échéant»²⁴⁹. La mise en garde inclut évidemment les murs de vigne qui bordent les chemins des vignobles. La ville de Sion veut ainsi garder un droit de regard pour se prémunir contre toute construction potentiellement dangereuse qui, en cas d'écroulement, pourrait bloquer le passage. Ces trois exemples illustrent bien la volonté des autorités de défendre le bien commun contre toute construction qui pourrait prêter l'usage des voies de communication. Les murs, qui représentent des constructions massives, constituent un réel danger et doivent être contrôlés dans ce sens.

²⁴⁵ AEV, AC Vionnaz, P 221.

²⁴⁶ AEV, AC Collombey-Muraz, P 587.

²⁴⁷ AEV, AC Sembrancher, M 121/11/2.

²⁴⁸ AEV, AC Collombey-Muraz, P 349.

²⁴⁹ AEV, AB Sion, 222/14, p. 15.

Conflits de murs, arbitrage des autorités

Les autorités, par leur statut officiel, sont appelées parfois à arbitrer des litiges entre communautés ou entre particuliers. Certains conflits ont pour objet les murs de vigne ou gravitent autour de cette problématique.

Les comptes de la communauté de Bagnes enregistrent pour l'année 1734 des frais liés à la visite des délégués de la Diète valaisanne dans les vignes de Fully:

Livrés au lieutenant Magnin pour dépens faits pour une information faite aux commissaires députés du souverain Etat pour visiter les murgières des vignes de Fully [Fully]: 4 florins [...].

Livrés pour dépens faits dans la maison de communauté pour s'être entre parlé au sujet de la visite des murgeries des vignes de Fully [Fully] adstants les mêmes que dessus: 4 florins, 6 gros.²⁵⁰

Cette visite étatique revêt une grande importance pour la communauté de Bagnes. Elle intervient dans un conflit qu'arbitre la Diète valaisanne et qui oppose les communautés d'Entremont et de Fully²⁵¹. Les tailles perçues par cette dernière sur les vignes et autres possessions de son territoire tenues par des forains entre-montants sont jugées excessives par les communautés de montagne. L'enjeu financier concernant les murgères, qui fait tant jaser les Bagnards dans leur maison de commune, est donc important.

Durant l'été 1831, un différend, que nous avons déjà rencontré, oppose deux personnalités séduinoises, Charles Joseph Bonvin, huissier du Conseil de Sion, et le lieutenant-colonel Charles d'Odet, ancien châtelain de la ville de Sion. Le second a fait construire un mur dans sa propriété de Platta, qui empiète sur la possession limitrophe du premier et le prive notamment d'une partie de ses ceps de vigne. Comme les deux parties pensent être dans leur bon droit, elles demandent l'arbitrage de François de Kalbermatten, vice-châtelain de la ville de Sion. Ce dernier tranche: le mur n'est pas détruit, mais il devra être renforcé. En dédommagement de la partie de vigne perdue, Charles Joseph Bonvin reçoit de Charles d'Odet 60 batz. Il peut également élever des ceps de vigne contre la façade du mur en question²⁵².

Le 18 août 1876, le juge substitut de la commune de Veyras, Hyacinthe Mer-moud, procède à une conciliation entre Joseph Zermatten, domicilié à Sion, et le notaire Auguste Berclaz, de Veyras. Le premier demande au second «de retirer l'aqueduc fait contre le mur de sa vigne au lieu-dit Borsuat, terre de Veyras»²⁵³. Les risques de dégâts dus à la présence de l'eau sont sans doute à l'origine de cette réclamation. La conciliation réussit, puisque Auguste Berclaz consent à laisser une lisière d'un pied de longueur entre le mur et le canal sur sa propriété.

Dans ces deux derniers cas, l'intervention de l'autorité de conciliation a donc été nécessaire pour régler le conflit, et à chaque fois le choix s'est porté sur la préservation des murs. Peut-être faut-il voir dans ces décisions protectionnistes vis-à-vis des murs, la prise en compte du coût d'un tel ouvrage. La destruction n'est envisageable que dans des cas extrêmes. Le nombre de cas enregistrés ne permet toutefois pas de mieux étayer cette hypothèse.

²⁵⁰ AC Bagnes, P 1064/27, p. 14.

²⁵¹ AEV, AC Fully, B 70 et B 71.

²⁵² AEV, d'Odet II, 9/29, P 29/2-5.

²⁵³ AEV, AC Veyras, P 742.

Conflits de murs, mise en cause des autorités

Si les autorités interviennent le plus souvent en tant qu'arbitres dans les conflits, il arrive parfois qu'elles soient prises à partie.

Au XIX^e siècle, le développement des routes et chemins par l'Etat pose des problèmes inattendus et notamment en ce qui concerne les murs de vigne. Le cas déjà présenté des frères Carlen illustre bien cet état de fait²⁵⁴. Comme ils font partie des «propriétaires sacrifiés par [le] tracé» de la route établie à Platta, ils mettent en cause l'État après l'écroulement de leur mur de vigne. Plusieurs démarches avaient déjà été entreprises auprès du gouvernement précédent pour que leur mur soit reconstruit sans frais, mais sans réel succès puisque, selon les deux frères, «les demi mesures furent toujours le cachet qui signalèrent les actes des administrations antérieures». Nous ne connaissons malheureusement pas l'évolution et le terme de l'affaire, mais l'objectif des plaignants est clair: se faire payer la restauration du mur qui leur avait été imposée au moment de la création de la route.

Bilan

Le parcours que nous venons de réaliser à travers les siècles nous a fait découvrir de nombreux murs de vignes valaisannes. Les documents d'archives nous ont livré à leur sujet des informations souvent ténues, mais, cumulées les unes avec les autres, elles permettent tout de même de mieux saisir l'histoire de ces structures en pierres. Ces murs mériteraient qu'on s'y intéresse dans une optique globale liée au système en terrasses et à son implantation non seulement dans les vignobles, mais plus largement dans les cultures et les prés sur les versants des vallées latérales.

²⁵⁴ AEV, AC Saint-Luc, P 1260.

Annexes

Annexe 1. – Tableau de quelques maçons constructeurs de murs dans les vignes valaisannes (XVI^e-XIX^e siècles)

Entre crochets carrés figurent les informations recoupées ou rétablies et les incertitudes.

<i>Nom</i>	<i>Informations biographiques</i>	<i>Zone</i>	<i>Dates</i>	<i>Référence</i>
Etienne Fusay	Maçon [Bagnes]	Bernunes, Sierre	1659	AEV, AB Anniviers, 174
Antoine Duc	Maçon	Le Martenet [région Monthey]	1661	AEV, Ducrey-Pignat, R 1, p. 17
Louis Berra		Le Martenet [région Monthey]	1661	AEV, Ducrey-Pignat, R 1, p. 18
Antoine Rosset	Maître maçon	Le Martenet [région Monthey]	1661	AEV, Ducrey-Pignat, R 1, p. 18
[Pierre] Boson	Terrier	La Grande Costez [région Martigny ou Sion]	1692	AEV, Supersaxo I, 8/3/5
[Anonyme]	Maçon contheysan	Vétroz et Conthey	1692	AEV, AVL 482, p. 57
[Anonymes]	Deux maçons savoyards		1696-1713	AEV, AVL 482, diverses pages
Pierre Witwer	Maître maçon, Italien	Creuset, Sion	1699-1700	AEV, Supersaxo I, 7/2/74, p. 7-9
[Anonyme]	Maçon italien	Clavau (Sion), Magnot	1699-1711	AEV, AVL 482, p. 80 et 117
Antoine Supersax	Maître maçon	Vigne de la commune de Venthône	1705	AEV, AB Venthône, R 2, p. 15
[Anonymes]	Deux maçons allemands		25.03.1711	AEV, AVL 482, p. 117
Jean Marie Favre	Chamberon, Vollèges		15.03.1737	AEV, AVL 404, fol. 8r
[Anonyme]	Contheysan qui a fait le vacher	Conthey, Chammariez	S.d., après 1743	AEV, Supersaxo I, 2/14, p. 65

<i>Nom</i>	<i>Informations biographiques</i>	<i>Zone</i>	<i>Dates</i>	<i>Référence</i>
Jean-Etienne Maret	Bagnes	La Guerraz, Martigny-Combe	1749	AC Bagnes, P 1064/42, p. 16
Jean-Maurice May	Sarreyer, Bagnes	La Dagne, Martigny-Combe	1793	AC Bagnes, P 1064/75, p. 16
Mathieu Matheo		Vigne de la commune de Venthône, «la Grande vigne»	25.09.1820	AEV, AB Venthône, R 3, p. 205
Pierre	Maître maçon		22.01.1771	AASM, CPT 500/0/11, p. 46
Antoine Maroula		En Mont, Sion	25.03.1771	AEV, AB Sion, tiroir 37-31, p. 1-2
Joseph Bourtin [Bruttin]		Bramois	30.03.1776	AEV, Barberini, n° 52
Waldinger			10.04.1776	AEV, Barberini, n° 59
François Berna			1776-1791	AEV, Barberini, n° 59 et n° 50, fol. 3r
Pierre Amelini		Clavau et Planta, Sion	12.05.1776	AEV, Ambuel, R 6, p. 16
Milan	Maître [maçon]	Vigne de la confrérie en Vebriaux, Vibriaux [Vrebieux], Vouvry	1777	AEV, AC Vouvry, R 16, p. 264
Barthélemy Pignat		Vigne de la confrérie en Vebriaux [Vrebieux], Vouvry	1777	AEV, AC Vouvry, R 16, p. 268
Louis Patain		Clavau, Lentine (Sion)	24.02.1787	AEV, d'Odet II, P 255, fol. 3v
Joseph Collom		Mont d'Orge, Sion	02.12.1791	AEV, Barberini, n° 50, fol. 2r

<i>Nom</i>	<i>Informations biographiques</i>	<i>Zone</i>	<i>Dates</i>	<i>Référence</i>
Joseph Biner		Mont d'Orge, Sion	02.12.1791	AEV, Barberini, n° 50, fol. 2r
Jean Schanz		Mont d'Orge, Sion	02.12.1791	AEV, Barberini, n° 50, fol. 2r
Jean Bosson		Mont d'Orge, Sion	06.12.1791	AEV, Barberini, n° 50, fol. 3r
Nicolas Bansin		Mont d'Orge, Sion	06.12.1791	AEV, Barberini, n° 50, fol. 3r
Claude Collom		Mont d'Orge, Sion	1791	AEV, Barberini, n° 50, fol. 3r, 4v
Wenger		Mont d'Orge, Sion	Avant 22.12.1791	AEV, Barberini, n° 50, fol. 3r
Jean-François Bourtin		[Mont d'Orge, Sion]	1792	AEV, Barberini, n° 50, fol. 12v
Etienne Oggier		[Mont d'Orge, Sion]	14.04.1793	AEV, Barberini, n° 50, fol. 13r
Pierre Voisin		Outre-Vièze, au lieu-dit «au Mazot»	10.02.1792	AEV, de Rivaz famille, Rz 210 A, fol. 6v
Jean-Claude Favre		Outre-Vièze, au lieu-dit «au Mazot»	10.02.1792	AEV, de Rivaz famille, Rz 210 A, fol. 6v
Charles Peillex	Vigneron	Evouettes	1795	AEV, de Rivaz famille, Rz 210 D, fol. 34r
Charles Busciglia		Trollet, Evouettes	02.1799 03.1799	AEV, de Rivaz famille, Rz 210 ^E , fol. 73r
Jacques Ceriano	Maître maçon, frère d' Antoine	Les vignes de Murettes	Printemps 1799	AEV, François de Preux hoirie, P 136
Antoine Ceriano	Maître maçon, frère de Jacques		24.11.1805	AEV, François de Preux hoirie, P 176

<i>Nom</i>	<i>Informations biographiques</i>	<i>Zone</i>	<i>Dates</i>	<i>Référence</i>
Jean Barthélemy Jacob	Maçon, paroisse de Donas, Aoste	Les Seyes, Fully	Vers 1800	AEV, Reymondeulaz, P 788
Jean Antoine Pell	Maçon, Lomalioz, diocèse d'Ivrée	Les Seyes, Fully	Vers 1800	AEV, Reymondeulaz, P 788
Jacques Delacroix		Les Seyes, Fully	Vers 1800	AEV, Reymondeulaz, P 788
Barthélemy Cognie		Les Seyes, Fully	Vers 1800	AEV, Reymondeulaz, P 788
Galerini		Mont d'Orge	02.1824	AEV, Ambuel, R 16, p. 53
J.-J. Antonin			1817	AEV, Ambuel, R 16, p. 97
Charles (et son fils)	Maître [maçon] [Truchon], Vionnaz	Trechon	04.1821	AEV, AC Vionnaz, P 1005, p. 3-4
[Venance] Boll		Pagane (?), Sion	1831	AEV, Louis de Kalbermatten, n° 192
Perolino et son fils		Corbassières, Sion	23.04.1836	AEV, Calpini hoirie, P 377, p. 24
Garbazzia	Maître [maçon]		23.04.1836	AEV, Calpini hoirie, P 377, p. 24
Jean Baptiste Luchini	Maître mineur		1836-1840	AEV, Calpini hoirie, P 377, p. 47 et AEV, d'Odet III, P 89/3 et 89/8
[Pierre] Rimaz	Maçon	Molignon	15.10.1841	AEV, d'Odet III, P 89/9
Venance Boll		Sion	1842-1846	AEV, AV 107, Boll 2, libro 1 et libro 2

<i>Nom</i>	<i>Informations biographiques</i>	<i>Zone</i>	<i>Dates</i>	<i>Référence</i>
François-Marie Delaloye	Curé	Es Rayes, Granges	29.04.1846	ACS, Calendes 33, p. 63
Joseph Ronchi	Maître maçon, originaire d'Ornavasca	Es Mansuettes, Granges	16.01.1859-1860	AEV, AC Grône, Gp 687
Joseph-Marie Buman	Entrepreneur, Sion [mineur]		1859-1862	AEV, Louis de Kalbermatten, 506, p. 1-3 et 4-6
Jean-Baptiste Truchard	Demeure à Lens	Saint-Léonard	10.03.1865	AEV, AC Icogne, P 85
Pierre Zulgera	Demeure à Lens	Saint-Léonard	10.03.1865	AEV, AC Icogne, P 85
Barthélemy Junghi			17.02.1867	AEV, AC Icogne, P 87
François Mo[n]ti			03.1867	AEV, AC Icogne, P 88
Antoine Boll		Sion	1872	AEV, ABS, 20/2
Modeste Moren		Vétroz	Vers 03.1875	AASM, CPT 600/12/01, p. 231
J[ean] Antonin		Vétroz	25.03.1875	AASM, CPT 600/12/01, p. 231
Buman			1883	AEV, Charles Allet, R 23
Brunella	Maçon	La Chanterie, Sion	1892	AEV, Marie Luyet, P 39, p. 4-5

Annexe 2. – Quelques exemples de textes

Lors de nos recherches sur les murs de vigne, nous avons souvent dû nous contenter de données éparses, cueillies çà et là. Quelques beaux documents sortent pourtant du lot. Nous avons donc choisi, pour terminer notre parcours et conclure notre état des lieux, de présenter un échantillon des textes les plus intéressants. Chaque document est brièvement remis dans son contexte.

Principes d'édition:

L'orthographe des manuscrits est en général respectée. Les variantes graphiques d'un même mot ne sont par conséquent pas uniformisées. La ponctuation moderne a été rétablie, ainsi que les accents et l'usage des majuscules. Les crochets droits [...] indiquent des ajouts de l'éditeur. Les folios ou les pages sont indiqués entre barres obliques /.../.

Livre pour le travail des vignes
de Riedmatten, 1685-1726.
AEV, AVL 482.



Livre pour le travail des vignes (XVII^e siècle)

Le «Livre pour le travail des vignes» de Riedmatten²⁵⁵ s'apparente à un «livre de raison»²⁵⁶. Il contient divers renseignements comptables relatifs à des rentrées d'argent, des notes de frais de voyage en service mercenaire, etc. Mais surtout, plus de 120 pages sont entièrement consacrées à la culture de la vigne et à ses produits. On découvre sur environ 40 ans, de 1685 à 1726, dans un ordre peu

²⁵⁵ Pour l'explication concernant l'auteur de ce document, voir la note 100, p. 260.

²⁵⁶ AEV, AVL 482. Antoine Lugon, chargé de recherches à la Médiathèque Valais, avait présenté ce document le 15.11.2003 à l'occasion du deuxième colloque «Jalons pour un ouvrage de référence», organisé par le Musée valaisan de la Vigne et du Vin. Le document a par la suite été exploité en partie pour la publication *Histoire de la Vigne et du Vin en Valais*, 2009, notamment pour les mentions de cépages qu'il contient.

systématique, des informations sur le domaine viticole d'un patricien sédunois, sur l'emplacement de ses parcelles, les cépages cultivés, la viticulture, la main-d'œuvre, les dates des vendanges, etc. Son domaine s'étend en partie sur le territoire de Sion, à Clavau, Mazeretta, Platta, Pré du marché, Sous-le-Scex, Corbasnières, Mont d'Orge et La Muraz, mais également à l'extérieur, dans un rayon d'une dizaine de kilomètres, à Ardon, Magnot-Vétroz, Conthey, Savièse (Tsoupou), la Rapa (Savièse?), Uvrier, Saint-Léonard et Sierre (Regrouillon). En 1685, la surface totale des vignes de Riedmatten représente environ 69 peurs²⁵⁷, c'est-à-dire un peu plus de 5,5 hectares (55 376 m²)²⁵⁸.

Qu'apprend-on sur les murs dans ce carnet? De Riedmatten engage presque chaque année des dépenses pour les murs de ses vignes, le plus souvent afin de relever un mur qui s'est probablement effondré ou qui menace de tomber en ruine, plus rarement pour en construire un neuf. Par conséquent, prises sur presque 40 ans, les notes concernant ces interventions fournissent des informations très intéressantes sur les travaux, leurs dates d'exécution, les caractéristiques des murs qui sont construits ou réparés, ou encore sur leur localisation.

Pour entretenir ces murs, de Riedmatten fait appel à des tiers. Il donne quelques détails à leur sujet, même s'il reste très concis: leur origine, leur qualification professionnelle, ou encore le montant de leur salaire. Il s'agit essentiellement de travailleurs savoyards, mais également d'hommes de la région, d'Italiens ou d'Allemands. Ce sont le plus souvent des maçons ou des maîtres maçons. Leur paiement est fixé à la toise, avec parfois une partie du salaire en nature, comprenant à boire et à manger.

Etant donné qu'il remonte à l'Ancien Régime et qu'il fourmille de détails, le «Livre pour le travail des vignes» de Riedmatten est un document exceptionnel, à la fois pour l'histoire de la vitiviniculture valaisanne et pour la connaissance des murs de vigne. Suivent ci-dessous les extraits concernant les murs de vigne.

[Travail des vignes de l'an] 1685

/page 17/ Le 24 mars [1685], les 18 ouvriers et les 3 filles fossoré encore la Macereta [Mazerette], et les 2 massons ont commencé de travailler aux murets de Platta.

Le 26 [mars 1685], les 22 ouvriers, maïstral et 3 filles fossoré les vignes d'Ardon, et les 2 massons sont esté en Clavot.

Le 27 [mars 1685], fossoré à Ardon avec les 22 ouvriers, et les 2 massons sont esté derechef en Clavot.

Le mesme jours payé les massons à 4 batz par jour.

Travail des vignes de l'an 1686

/page 21/ Le 3 [mars]: j'ay fait marché avec les massons savoyards pour remonter un morceau de muraille en Uvry [Uvrier?] pour le prix de 5 batz la toise et 3 pot de vin sur le tout. Il y ast eu 2 toises. [En marge: paye le 17 mars].

/page 22/ Le 17 [mars 1686], payé le maïstral Pierre Ropt pour 74 journées les siennes comprises à 7 g[ros] par ouvriers. Item pour un maïstre masson à 7 g[ros]. Item pour 3 journées d'une fille qui ast sarmenté et une journées pour un garçon à chacun 4 g[ros] par jours, ainsi que le travail de la vigne de Vétroz et Conthey revient, tant pour puer et fossorer, estant assez bien pallée, 10 [écus], 42 gros.

²⁵⁷ La mesure de la vigne est le peur (*putatorium*). Selon Antoine Lugon, la valeur du peur dans la région de Sion en m² est de 209 toises carrées (AP Vex 1799), soit 209 x 3,84 m² (802 m²).

²⁵⁸ Arnaud MEILLAND, Christine PAYOT (Bureau Clio), *Historique du vignoble de Sion*, 2008, p. 13, rapport disponible au Musée valaisan de la Vigne et du Vin ou à la Ville de Sion.

/page 24/ Le 25 [mars]: payé au terrier de Ardon pour 13 pueurs 3 [écus] et ne donne rien de vin pour Magniot 2 pueur à 5 batz.

Au mesme pour 8 thoises de mur qu'il ast fait faire par un manson, lequel ast creusé les fondements et rendu tout fait à 7 g[ros] par thoises, 56 g[ros].

Le 26 [mars]: le maistral et 13 ouvriers ont fossoré les murest de Platta, et 3 autres ont finit celle de Chaupuis, 2 filles ont sarmenté, et 3 autres ont liés.

Travail des vignes de l'an 1687

/page 32/ Le 19 [mars]: le maistral avec 22 ouvriers et 3 filles ont pué et fossoré les 2 vignes d'Uvry de feu monsieur de ballif et 2 massons ont refait un morceau de muraille.

Travail des vignes de l'an 1688

/page 45/ A deux massons qui y ont esté 3 jours chacun à 8 gros, gros 48.

Travail des vignes de l'an 1689

/page 50/ Le 26 [mars], le maistral et les 23 ouvriers et 3 fillies ont fossoré Clavot et 3 massons ont relevé des murailles.

/page 50bis/ Le 31 [mars], fossoré en Chaupuis et finit de puer avec 25 ouvriers. Payé les mansons pour 15 jours à 8 gros.

[Travail des vignes de l'an 1691]

/page 52/ L'an 1691, mars. Le 22 à deux massons pour 3 journées à 8 gros, 48 gros.

Travail des vignes de l'an 1692

/page 56/ Avril.

Au massons savoyards, 4 gros.

A 3 ouvriers savoyards chacun pour 25 jours à 8 gros, [écus] 12.

A une ouvrière savoyarde pour 4 [ou 21?] jours ½ à 4 gros, [écu] 1: gros 45 [?].

/page 57/ A un masson de Conthey pour 12 thoises de murailles au vignes de Vétro et Conthey à 5 batz la thoise, 2 [écus], gros 20.

Aux ouvriers savoyards pour fossorer les vignes d'Ardon, 7 écus, 18 gros.

Travail des vignes de l'an 1693

/page 59/ Le 16 mars, payé les deux massons pour 6 journées un chacun à 8 gros, 1 écu, 46 gros.

Travail des vignes de l'an 1695

/page 64/ Aux 2 massons, 1 fichelins de seigle à 27 batz à bon compte.

/page 65/ Le 30 mars, payé les massons pour 15 ½ thoises à 4 ½ batz la thoise et 1 pot de vin, fait, 5 [écus], 28 [gros].

Travail des vignes de l'an 1696

/page 68/ Le 18 [mars], payé les 2 massons savoyards pour 8 jours à 8 gros, 1 écu, 14 gros.

Travail des vignes de l'an 1697

/page 74/ A deux massons savoyards, 2 jours à 8 gros, 16 gros.

Travail des vignes de l'an 1698

[antérieur au 16 mars] J'ay fait pris avec un masson savoyard pour refaire les murailles à Ardon à 5 batz et 1 pot de vin par thoises pour le tout à creuser les fondements et ramasser les pierres. Yl y at en thoises qui font, [laissé vide!].

/page 78/ Le 3 avril, j'ay fait un prix fait avec un masson savoyard pour refaire une muraille d'environ dix thoises en la vigne de la Cretta d'Ardon qui est tombée à creuser les fondemens sur le roc, le ramasser et porter toutes les pierres et la rendre 2 thoises de hauteur et 5 en largeur le tout à dictature de maistre pour le prix de 5 écus à compter ½ écu par thoises et 2 fichelins de seigle, 5 [écus].

Travail des vignes de l'an 1699

/page 80/ [Pas de date indiquée] A un masson savoyard à Ardon pour 3 thoises de muraille à 4 batz, 24 [gros].

A un masson italien pour refaire la muraille grande le long du chemin en Clavot à creuser les fondements et à assembler les pierres à 7 batz et 1 pots de vin fait après avoir rabattu, 1 [écu], 10 [gros].

A un masson savoyard pour les journées qu'ils ont fait au muraille en divers endroits à 4 batz par jour et le reste comme aux ouvriers, 1 [écu], 30 [gros].

Travail des vignes de l'an 1700

/page 81/ Payé les massons pour 11 jours à 8 gros, 1 [écu], 38 [gros].

Travail des vignes de l'an 1701

/page 84/ Au maître massons 27 jours à 8 gros et 2 jours à 5 gros, 4 [écus]: 26.

A Mauris Villa pour avoir pué toute les murets de Platta depuis la plaine en haut pour 4 peurs à 5 batz, 40.

Travail des vignes de l'an 1702

/page 85/ Au Bonvin d'Aynet pour puer la vigne de Clavot 9 pueur, les vignes d'Huuvrier 7 pueur, les 2 de Chaupuis 8 pueur, celles de Fregant 3 <...>, la Macereta 4, et celle de deça les chena 2 ½ et Platta depuis le premier mur de la plaine de Platta 4 pueurs faisant en tout 37 ½, 7 [écus]: 25.

/page 87/ Au massons, 6 jours à 8 gros, 48 gros.

/page 88/ Au masson savoyard pour Ardon 16 thoises à 4 batz et 1 pot de vin, 2 [écus]: 48. Au masson savoyard pour faire la muraille de Lens, 6 jours à 8 gros, 48 gros.

Travail des vignes de l'an 1703

/page 89/ Au masson savoyard pour 11 jours à 4 batz, 1 [écu]: 38.

Travail des vignes de l'an 1704

/page 91/ Au 2 massons 10 jours à 8 gros et pour un garçon 5 jours à 2 gros, 2 [écus]: 40.

Travail des vignes de l'an 1706

/page 98/ A un masson savoyard pour 3 thoises de muraille en Clavot à 5 batz et 1 pot de vin la thoise: 1 [écu]: 20.

/page 100/ Au masson savoyard pour 9 thoises de muraille à Vétro et Contey à 5 batz et 1 pot de vin: 1 [écu]: 40.

/page 101/ Au masson savoyard pour 9 thoises de murailles à 5 batz et 1 pot de vin: 1 [écu]: 40.

Pour Clavot, 7 ½ toises pour le même prix, 1 [écu]: 25.
Tout le travail de 70 pueur environ porte tant pour le puer, fossorer, liedre et travail de masson: 110 [écus]: 27.

Travail des vignes de l'an 1707

/page 104/ A un masson savoyard, 7 jours à 8 gros, 1 [écu]: 6.

Travail des vignes de l'an 1711

/page 116/ Le 6²⁵⁹ mars, j'ay fait un prix fait d'une haute muraille qui est tombée en la Cretta vigne d'Ardon d'environ 11 toises à scavoir 2 de hauteur et 5 ½ en longueur, dont le maître la doit rendre faite capablement moyennant le prix d'un fichelin de seigle, 1 quarteron de vin, 1 [livre] de poudre et en argent: 4 [écus].

Payé le 25 mars.

/page 117/ A 2 massons allemans pour 7 jours à 5 batz, 1 pot de vin et la soupe, 1 [écu]: 20.

Le 25 mars, j'ay fait marché avec un masson italien pour les murailles d'Ardon à 6 batz la toise à tout quarré, 4 [écus]: 4.

Travail des vignes de l'an 1713

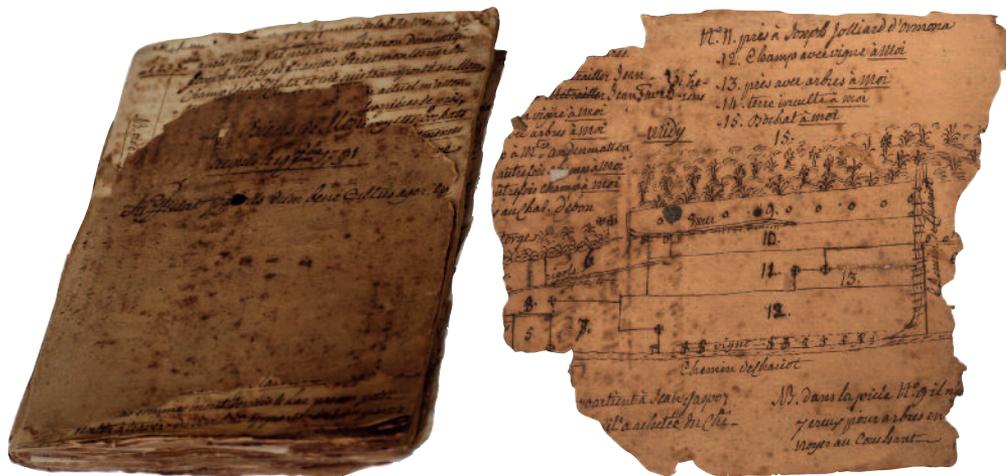
/page 122/ Le 8 avril, payé le masson savoyard et son fils et un garçon pour la muraille de Ardon, le père et le fils 9 journées à 9 gros et l'autre, 4 jours à 8 gros, fait: 2 [écus]: 13.

Le 14 avril: peyé 3 filles savoyardes par une 4 gros à 4 ½ jours, fait: 1 [écu]: 4.

/page 123/ Le 5 avril, payé à un masson savoyard, 3 jours à 9 gros: 13 basch ½.

Livre de raison de Joseph Emmanuel Barberini (1791-1803)

Joseph Emmanuel Barberini (1733-1807), notaire sédunois connu pour avoir été bourgmestre de Sion et pour avoir participé à la remise en état de la ville après



Livre de raison de Joseph Emmanuel Barberini, 1791-1803. AEV, Barberini n° 50.

Fragment du plan du domaine de Joseph Emmanuel Barberini à Montorge. AEV, Barberini n° 50.

²⁵⁹ Le jour est raturé; il faut probablement lire 6 mars ou éventuellement le 7.

l'incendie de 1788²⁶⁰, acquiert le 19 septembre 1791 un domaine à Mont d'Orge, près de Sion. L'achat se fait sur les conseils du colonel Eugène-Antoine de Kalbermatten. Le domaine contient notamment des vignes, des prés et des arbres fruitiers.

Joseph Emmanuel Barberini décide d'investir pour améliorer son bien. Il a des connaissances dans le domaine agronomique, puisqu'il a lu des traités et des dictionnaires sur le sujet, notamment celui de Valmont de Bomare et les *Maison rustique*²⁶¹. De 1791 à 1803, il décrit avec minutie les multiples opérations menées au sein de son nouveau domaine dans un cahier d'une trentaine de pages, qu'il dédicace avec cette sentence latine «Sufficiat parvus dum bene cultus ager»²⁶². Ses interventions consistent surtout à modifier l'agencement des différentes parcelles pour mieux les rentabiliser. Il plante également de nombreux arbres fruitiers et tente des greffes diverses. Ses multiples essais ne seront pas à la hauteur de ses espérances. Il finit par vendre son bien en 1803, après cinq ans d'attente.

Ce document est tout à fait exceptionnel, car il permet de suivre étape par étape l'évolution d'un domaine agricole. Concernant les murs de vigne, plusieurs éléments très intéressants sont à relever: construction de murs de vigne, techniques utilisées, déplacements de murs avec démontage et remontage, transport des pierres, dimension des murs, nom des ouvriers, présence contre les murs d'arbres fruitiers (poiriers, cerisiers) et de treilles, etc. Toutes ces informations montrent que la construction et l'entretien des murs de vigne demandent un gros investissement en temps et en argent pour les particuliers.

/fol. 2r/ Le 23 [novembre 1791]: je suis monté en Montorge avec Joseph Sidler et les deux valets avec leurs chariots, savoir Joseph a mené du vieux fumier de brebis pour les arbres et Pierre a menés les arbres et les piquets. J'ai plantés avec Sidler 24 arbres, savoir 12 pommiers entés dont 5 en entrant dans le prés depuis celui de Marquety et 7 dans la lande le long du bochat. Item dans la dite /fol. 2v/ pièce tout près du bochat 5 cerisiers. Item dans l'enclot le long de la vigne de la Tornelette 6 prunier. Item dans la dite pièce en entrant à droite 1 frêne.

De plus, j'ai fait enlever et enmener les petites pierres de la murailles qui est entre la susdite pièce et le prés du chatelain Debon et les ai fait verser contre le lac. Ils ont débarrassée 6 toises en longueur ou fait 7 voyages. [...]

Le 2^e [décembre 1791]: Joseph Collom, Joseph Biner, Jean Schanz et l'ouvrier sont retourné à Montorge, et comme il a donné de la neige hyer, ils n'ont rien pû travailler en la vigne ni hyer ni aujourd'huy, mais ils ont défait la muraille au pied de la vigne, transportées les pierres et fait le creux pour la nouvelle muraille que j'avance de 15 pieds de Roi contre le midy depuis l'angle de la muraille jusques sur la direction de la nouvelle, qui prend depuis la limite du levant contre le mur de la vigne de Jean Gaspoz, juré de Hérens, en droiture à la limite de séparation entre le champ de maître Andenmatten et mon prés. [...]

/fol. 3r/ Le 6 [décembre 1791]: Jean Bosson, Joseph Collom, Joseph Biner, Nicola Bansin, Jean Schantz, François Berna et un ouvrier ont travaillé en ladite vigne à faire le creu du levant et à coucher.

Item Joseph avec le chariot y est allé pour voiturer des bonnes pierres depuis le mur que je fais démolir pour le nouveau mur au pied de la vigne.

Le 7 [décembre 1791]: tous les susdits y sont retourné, mais n'y ont fait que demie journée à cause de la pluye. Et Joseph avec le chariot de même.

²⁶⁰ *Histoire de la Vigne et du Vin en Valais*, p. 145.

²⁶¹ *Histoire de la Vigne et du Vin en Valais*, p. 145.

²⁶² AEV, Barberini, n° 50.

Le 19 [décembre 1791]: Jean Bosson, Joseph Collom, Nicola Bansin, Joseph Biner, Jean Schanz, Claude Collom, Philipp Coppet, Antoine Turner et l'ouvrier savoyard sont retournés et ont travaillé en ladite vigne. Item Joseph avec son char et Pierre Vergère pour aider.

Le 20 [décembre 1791]: Jean Bosson, Joseph Collom, Joseph Biner, Jean Schanz, Claude Collom, Philipp Coppet, Antoine Turner et l'ouvrier. Item Joseph avec son char et Pierre Vergère pour aider.

Le 22 [décembre 1791]: Joseph Collom, Joseph Biner, Jean Schanz et Claude Collom ont fini et achevé l'ouvrage de la vigne qui consiste en trois creux, l'un au levant, l'autre au midy et le 3^{me} au couchant. Ils ont de plus fini le creux du milieu que Wenger avoit fait mais assés mal.

Item les premiers jours, ils ont défait le mur du pied de la vigne, transportées les pierres, fait deux creux pour le fondement du nouveau mur; le premier ayant été fait trop vers le midy; ils ont plantés les échalats de 7 paquets. Il y a en tout pour le susdit travail 45 ½ journées²⁶³.

Item Joseph avec son char et Pierre Vergère pour aider V. B.

NB. Les jours sont trop cours pour un ouvrage un peu considérable et de durée. [...] /fol. 4v/ Le 28 août [1792]: nous sommes monté à Montorge le matin de bonne heure, moi, ma femme, les deux garçons, le valet avec les deux chevaux, Claude Collom et Jean-François Bourtin. Nous avons attelés nos chevaux, chacun à un trainau, et le terrier son cheval à un troisième trainau. Nous avons défait de la muraille qui sépare le champ des pierres et celui en bas de la grange démolie. Schantz a fait plusieurs voitures avant notre arrivée. Du depuis nous avons fait avant midy ou jusques à 10 ½ h[euress] 10 voitures²⁶⁴ avec chaque cheval. Item depuis 1^e h[euress] jusques à 3 h[euress] 9 fois et depuis les 4 h[euress] jusques après 7 h[euress] 8 voyages, ce qui fait 27 fois dans toute la journée, ainsi 3 fois 27 font 81 et 3 que Schantz peut avoir fait de plus, font 84 voitures de traineaux de pierres que l'on a déchargées sur le prés en deçà de la Tour pour y faire tant au septentrion qu'au couchant un mur de 3 pieds de haut, le long de la vigne et du prés clos. Jean-François Bourtin a défait et refait un morceau de mur au septentrion de la vigne vers le couchant pour la diriger en droiture avec la nouvelle muraille du pied de la vigne. [...]

/fol. 5r/ [...] 13 et 14 [mars 1793]: Joseph Baumgartner a greffés nombre de cerisies – tous de cerisies noires de Vex²⁶⁵ – tant ceux que Sidler avoit entés l'année passé et dont la grande partie a manquée. Item il a greffé des poires St Jaque sur le poirier contre la grange démolie. Item des poires bon chrétien sur le poirier contre le mur de la vigne en bas de la maison. [...]

Avril le 3^e [1793]: je suis monté le matin avec Joseph Baumgardner pour enter des arbres et suis retourné l'après dîner. Les entes sont sçavoir: [...] /fol. 5v/ [...] 6^o) contre le mur de la grande vigne au dessus du cerisier enté sur les branches ayant 16 greffes de cerisies noires de Vex, sur une épine de neffle²⁶⁶. [...]

/fol. 7r/ Mars 18 [1794]: matin, allé avec Joseph, le valet, et Baptiste Christen. Le premier a préparé des piquets et en a armés les arbres nouvellement plantés, et le dernier m'a entés les arbres suivant: [...] 4^o) en bas de la vigne contre le roc sur les deux branches du levant d'un prunier de reine claudes²⁶⁷ et sur les deux du couchant de pruniaux²⁶⁸. [...]

²⁶³ Cette phrase est soulignée.

²⁶⁴ Ce mot est souligné.

²⁶⁵ En marge.

²⁶⁶ «une épine de neffle» est souligné.

²⁶⁷ «d'un prunier de reine claudes» est souligné.

²⁶⁸ Souligné. On trouve une croix dessus les dernières greffes. Cette croix est expliquée en marge: «NB. les greffes marquées d'une '+' n'ont pas réussi.»

NB. remis des greffes qui ont manqué sur une branche du cerisier contre le mur de la grande vigne enté le 3 avril l'année dernière, savoir 2 greffes de graffions de Bramois, les 3 qui ont réussi sont de cerises noires de Vex. [...]

/fol. 12r/ Frais et dépenses pour les améliorations des biens en Montorge [...].

/fol. 12v/ [...] 1792, février le 23: payé à Jean-François Bourtin les thoises de muraille qu'il a faite au pied de la vigne à 3 batz la thoise, fait pour 10 thoises²⁶⁹: écu 1, gros 10; pour une thoise au sommet: écu 0, gros 6; pour une ½ journée à remplir le fondem[ent]: écu 0, gros 8; [total] écu 1, gros 24. [...]

Avril le 22 [1792]: à François Joseph Bourtin 6 jours à relever un morceau de mur au champ rond, un dans la vigne vers la Tour et à refaire l'escalier qui vas depuis le verger vers la maison à batz 8: 2 écus gros 46²⁷⁰ [...].

/fol. 13r/ [1792] octobre le 17: à Jean-François Bourtin pour 27 thoises muraille sèche à deux faces au couchant de la vigne et de la pièce près de la Tour, à batz 5 la thoise: 5 écus, 20 gros. [...]

[1793 avril] le 14: à Etienne Oggier pour 5 jours à murailles et à miner un roc dans la vigne près du vergelet à batz 8: 1 écu 30 gros [...].

/fol. 28r/ Agenda relativement aux changements et améliorations à faire sur les biens de Montorge²⁷¹. 25) Transporter ou remuer le mur méridional du champ appelé Ri<vgr>cher, sçavoir reculer la partie septentrionale vers le couchant, et avancer la partie méridionale vers le levant en le rendant parallèle au mur neuf du vergelet ou plutôt avancer la partie méridionale et laisser l'angle septentrional. L'on pourrait ensuite très bien planter en dedans dudit mur de la vigne pour y dresser une traille. [...]

/fol. 28v/ 35) Le mur entre le vergelet et la vigne de la Tour est très mal fait, il se dégrade sans cesse, il faudroit le faire en mortier à 1 ½ pied d'épaisseur et 4 pieds de haut sans compter le dos d'âne. Ou bien faire faire des pillets à mortier et remplir l'entre deux d'une haye de planches dressées, pointues par le haut, de 4 pieds de hauteur. NB. Cette dernière façon deviendroit plus coûteuse par la maintenance que la première.

36) Contre le mur opposé, c'est-à-dire contre le mur septentrional de ladite vigne, l'on pourroit très bien aussi lever une traille.

37) Dans l'intérieur de la grange démolie, l'on pourroit de même dresser une traille contre le mur de la minuit.

38) Ainsi que contre le mur de la vigne où se trouve le triangle du saffran. [...]

/fol. 34r/ 16) derrier le mur neuf au pied de la vigne, l'on pourroit bien y p[lan]ter des pépins de courge et en deçà du mur former une treille penchante pour recevoir les plantes des courges; car *sufficiet parvus dum bene cultus ager*. [...]

24) démolir le mur entre les deux pièces de champ vers la grange démolie et en transporter les pierres pour construire un mur entre la vigne et le vergelet et le gazon enbas des bâtimens près la Tour.

²⁶⁹ «pour 10 thoises» est souligné.

²⁷⁰ Le total a été modifié et n'est pas complètement lisible.

²⁷¹ Les numéros de cet agenda ne sont pas dans l'ordre: n° 25 à 51 (fol. 28 à 30); n° 1 à 24 (fol. 33-34).

Les contrats de construction (XIX^e siècle)

Le seul contrat de construction écrit, passé entre un particulier et deux maçons, serait aussi le plus ancien²⁷². Il remonte aux environs du début du XIX^e siècle. Il n'est pas daté, mais son rédacteur, un certain Luder, est peut-être Pierre François Bruno Luder (1733-1804) ou son fils Jacques François Joseph Luder (1763-1830). Les Luder, de Sembrancher, possèdent, entre autres biens, des vignes à Martigny et à Fully²⁷³. C'est pour une de ses vignes de Fully, située à Branson «aux Seyes», que Luder rédige ce contrat. Les deux maçons professionnels qu'il engage sont italiens. Leur origine précise est indiquée: Jean-Barthélemy Jacob, de Donnas en vallée d'Aoste et Jean-Antoine Pell, de Lomallo dans le diocèse d'Ivrée. Deux autres noms de travailleurs apparaissent à la fin de l'acte: Jacques de la Croix et Barthélemy Cognie [Cogne?], sans que leur origine soit mentionnée. Ils viennent sans doute du val d'Aoste, où se retrouvent le patronyme Delacroix et le village de Cogne. Le manque de précision quant à leur profession laisse penser qu'il s'agit d'aides, de simples ouvriers maçons, sans qualification.

Les travaux exigés par Luder consistent à construire des murs de vigne. Le document précise le prix à la toise²⁷⁴, la dimension des «murailles», les différentes tâches à accomplir, ainsi que la manière de les réaliser. L'ouvrage doit se faire «d'ici au Carême». Si l'on suppose que cette expression signifie que le travail doit être achevé pour le *premier jour* du Carême et sachant que le Carême débute le mercredi des Cendres qui, selon les années, correspond au plus tôt au 4 février et au plus tard au 10 mars, ces travaux doivent donc se faire avant le 10 mars, soit à la fin de l'hiver. En outre, l'acte n'étant pas daté, il est donc impossible de déterminer de combien de temps les maçons disposent pour accomplir le travail. Détail intéressant, Luder souhaite faire construire «deux murailles [...] ou plus si possible». Faut-il voir là une volonté de multiplier les murs?

Je, soussigné, confesse avoir convenu avec maîtres Jean Barthélemy Jacob, de la paroisse de Donas, au païs d'Aoste, et Jean-Antoine Pell, de Lomalloz, diocèse d'Ivrée, maçons de profession, pour me faire deux murallies à la vigne des Seyes et plus, s'il est possible sçavoir pour le prix de trente cinq baches par toise de Fulliez [Fully] pour la longueur, cinq pieds et demy de roy d'hauteur, et deux pieds d'épaisseurs, et cela où sera besoin et nécessaire pour la hauteur, faute de quoy se mesurera sur la longueur; sur ce prix, il est à observer qu'il seront tenus de creuser l'empieson [fondation du mur], à demi pied au plus bas dans le betton et le reste à proportions d'une façon que le creusement penche en haut pour faire la muraille à tallut et à biez de terrain; la terre de cette empieçon se jettera en haut la moitié et plus s'il est possible, et le reste en bas. Et, sur lesdits trente cinq baches par thoises, ils seront tenus de fournir les pierres nécessaires, d'autre que celle de ma vigne de celles qui paroissent aux vieilles murallies, et qui sont à la vue par la vigne, les mettant de côtés, et auront pour cella trois baches par toise, lesquelles se ferai appliquer à mon compte et dépens; lequell dit prix fait et je promet les payer à ratte de travail qu'ils auront faits chaque semaine ou mois. Fait à Branson à double, jour que sus, pour foy, Luder confessant.

Le présent prix fait sera aussi fait participant à Jaque Delacroix et Barthélémy Cognie.²⁷⁵

²⁷² AEV, Reymondeulaz, P 788. Ce document a été reproduit dans *Histoire de la Vigne et du Vin en Valais*, p. 97.

²⁷³ CREPA, Fonds Louis Luder, C 1.

²⁷⁴ Une toise équivaut à 1,96 m.

²⁷⁵ AEV, Reymondeulaz, P 788.

Au milieu du XIX^e siècle, la bourgeoisie de Grône passe un contrat avec le maître maçon Jean Ronchi. L'entrepreneur, c'est ainsi que le maçon est qualifié dans le document, est originaire d'Ornavasso, dans le val d'Ossola, mais il habite Grône. Il est difficile de dire si ce Ronchi a fait souche en Valais; cependant, un Joseph Ronchi, *maître maçon*, est installé à Martigny, au milieu du XIX^e siècle²⁷⁶.

La bourgeoisie passe ce contrat pour une vigne qu'elle possède sur le territoire de Granges, au lieu-dit «es Mansuettes» ou «Les Monzuettes», et qui se situe sur la rive droite du Rhône, à proximité du hameau de Saint-Clément. La bourgeoisie précise dans son contrat la dimension du mur (hauteur, largeur, épaisseur) et le délai pour la réalisation des travaux. Elle insiste sur la solidité de l'ouvrage et exige de Ronchi qu'il le garantisse pendant un an. La convention est signée le 16 janvier 1859. Le maître maçon sera payé en deux fois: la première en automne 1859 et la seconde en automne de l'année suivante. La paie est en argent et en nature (vin).

Les soussignés, Augustin Bonvin, vice-président de la bourgeoisie de Grône, le juge Augustin Torrent et Joseph Masson, ces deux derniers conseillers de dite bourgeoisie, au nom de laquelle ils agissent d'une part,

Et Joseph Ronc, maître maçon, originaire d'Ornavasco, en Italie, actuellement demeurant à Grône, d'autre part,

Joseph Ronc se charge de faire un mur de long en long à l'est de la vigne de la bourgeoisie de Grône sur Granges es Mansuettes, de la dimension de deux pieds d'épaisseur au fondement de dit mur et d'un pied et demi au sommet et la hauteur devra être proportionnée au sol de la vigne.

Les fondements devront être d'une profondeur de manière à ce qu'il réalise une solidité préalable au mur; dit Ronc se charge en outre de faire en outre un pavais contre ledit mur; lequel devra être étendu dessous le mur pour qu'il présente plus de solidité; dit pavais doit être fait d'une manière solide, les pierres devront être de qualité ou dimension propre et placées de pointe la largeur de dit pavement sera proportionnée suivant que ledit canal le demande.

La mine et transport des pierres et fondements dudit murs sont à la charge de l'entrepreneur. Les ouvrages devront à la reuel de la bourgeoisie dont [il] s'agit; reconnu par un maître à cet effet.

Ledit ouvrage est sous la garantie pour le laps d'une année, c'est-à-dire que ledit Ronc le garanti sous sa responsabilité.

Le prix est convenu pour le montant de trois cent quarante cinq francs et demi setier de vin.

Les époques de paiements sont comme suit:

La moitié est payable en automne 1859 et l'autre des moitiés au 1^{er} novembre 1860.

Les ouvrages devront être achevés pour le courant de décembre 1859, sauf cas majeur.

Ainsi convenu à Grône, le 16 janvier 1859.

Le président absent

[Signatures:]

Bonvin, vice-président

Ronchi Gi[useppe]

Bürcher Joseph, secrétaire ad hoc de dite bourgeoisie²⁷⁷.

²⁷⁶ 20.10.1867: partage entre les hoirs Jean Ronchi, maître maçon, représenté par son tuteur Charles Piota, fils de Félix, Martigny-Ville, d'une part, et Jean Beltrami, fils de Jacques, menuisier, du même lieu (AEV, Couchepin, 595).

²⁷⁷ AEV, AC Grône, Gp 687.

Le 10 mars 1865, une convention est passée entre les conseillers de la section d'Icogne, commune de Lens, et deux maîtres maçons, pour la construction de murs sur un terrain inculte que la section veut transformer en vigne²⁷⁸. La future vigne se situe dans une zone de la commune de Lens, appelée «Orgival» [Orsuval], à la limite avec Saint-Léonard²⁷⁹.

Les maîtres maçons Jean-Baptiste Truchard et son associé, Pierre Zulgera, demeurent à Lens. Si Truchard est originaire de ce village, ce n'est pas le cas de Zulgera. Ce patronyme laisse supposer une origine étrangère. La convention détaille en trois points les exigences de la section: 1° la situation exacte des deux nouveaux murs; 2° leurs dimensions, la provenance des pierres; 3° le tarif, le délai pour la réalisation des travaux et l'échelonnement des paiements.

Convention du 10 mars 1865 pour les murs d'Orsuval.

D'après toisement fait le 8 mai 1865 avec les maîtres mentionnés et pour les murs de ditte vigne, il a été réglé à 75 toises; ainsi, selon le prix convenu de 7 francs 50 centimes la toise porte francs: 562:50

Le même jour il a été convenu pour la moitié du pavé au torrent à francs: 7:50

Total francs: 570:50

Convention faite le 10 mars 1865 entre les conseillers de la section d'Icogne, commune de Lens, d'une part, et les maîtres maçons Jean-Baptiste Truchard et son associé, Pierre Fu[lguère] demeurant aux Chamzab[eu] rière Lens, répondeur l'un pour l'autre, d'autre part.

Lesdits maîtres maçons s'engagent et s'obligent de construire les murs mentionnés ici après dans le vaque appelé Osruval, soit hormis pour en faire une vigne neuve.

1° de faire le mur au fond dudit vaque en commençant au couloir et de s'étendre du couchant jusqu'ou il sera fait le défoncement et depuis le couloir au levant jusqu'au torrent qui est contre la vigne de la [Si]ble nouvelle d'Icogne, ainsi que le long du torrent jusqu'au chemin public; il sera de plus fait un petit mur au couchant du mur du torrent afin de servir de passage le long dudit torrent pour les terres incultes du midi de ladite propriété de la section d'Icogne.

Les fondements desdits murs du fond, ainsi que /page 2/ pour les deux murs le long du torrent sont à la charge desdits entrepreneurs.

2° La largeur desdits murs est comme suit:

Vers le couloir, il sera de quatre pieds au fondement et les autres de deux pieds et demi, sauf le petit mur qui tiendra la terre contre le chemin le long du torrent, il sera d'un pied et demi. Lesdits entrepreneurs feront un mur au sommet de dit vaque le long du chemin tendant à St-Léonard aussi en commençant du couchant à la fin du défoncement, jusqu'au torrent. Les fondements le long du chemin seront faits par la section. Ledit mur doit aussi avoir au fondement deux pieds et demi de large au fondement.

L'auteur [la hauteur] de tous les murs sera réglé selon que le terrain le demandera pour le nécessaire du nivellement et par l'autorité de la section.

Le tout sera fait et réglé selon la règle de l'art et rendu en bon état. Les pierres seront prises dans la carrière du syndic Barthélemy Bagnoud où celui-ci désignera. Le transport et /page 3/ tirage des pierres sont à la charge des entrepreneurs.

La section soit commune s'oblige de payer pour lesdits murs le montant de sept francs et 50 centimes par toise de roi de six pieds jedit hauteur et large et sur le total il sera fourni aux entrepreneurs deux setiers de vin et quatre livres de poudre. Lesdits ouvrages seront commencés immédiatement et achevés pour le 10 mai prochain. Les payements se feront comme suit:

²⁷⁸ AEV, AC Icogne, P 85.

²⁷⁹ AEV, AC Icogne, P 89.

Par tier chaque fois, le 1^{er}, le 23 avril de 1865, le second à la fin des ouvrages et le 3^{ème} le dernier juin prochain. Il est à observer que le petit mur qui doit tenir la terre contre le sentier vers le torrent ne se fera pas; il sera fait en deux endroits des escaliers le long du chemin dans le mur.

Pour foi, l'an et jour que desus.

Signé des deux parties.

[Signatures:]

Pier Zulgera, masson

Jean-Baptiste Truchard

Pierre Josel Bagnoud, syndic

Jacques Bagnoud, conseiller.

Deux ans plus tard, le 17 février 1867, la section d'Icogne met aux enchères la construction de murs pour cette même vigne neuve. Entre 1867 et 1869, la vigne a donc été plantée. Ce dernier exemple n'est pas exactement une convention, mais les termes du document s'en rapprochent: la provenance des pierres, les tarifs et les paiements échelonnés sont mentionnés. Par contre, les détails concernant la construction des murs, ainsi que leurs dimensions ne sont pas précisés. Le maçon qui remporte l'enchère se nomme Barthélemy Junghi; il habite Saint-Léonard. Il s'agit d'un Italien, originaire d'Ornavasso. Bizarrement, Junghi cède au début d'avril cette enchère des murs d'Orgival à un autre maçon italien, François Morti, domicilié à Lens. Faut-il voir dans cette cession une surcharge de travail? En effet, le 6 janvier, soit moins d'un mois auparavant, Junghi avait déjà remporté l'enchère pour la construction d'un mur d'environ 100 toises (à 99 centimes la toise), et la fourniture des pierres, à «Ehormis» sur Lens, dans la propriété bourgeoise²⁸⁰.

Quoi qu'il en soit, le 2 mai, Morti a achevé la construction des murs de la vigne neuve d'Orgival, puisqu'il est payé 127,50 francs pour le mur du sommet et 118,50 francs pour le mur du bas, qui mesurent respectivement 15 et 14 toises²⁸¹. Cependant, Morti s'engage encore à construire un mur au fond d'un vague situé à l'ouest de la vigne neuve à Orgival. Il doit le faire pour la fin de mars 1868. Si la largeur du mur est déjà imposée (deux pieds et demi), la longueur et la hauteur du mur seront réglées plus tard par les conseillers de la section d'Icogne. Le prix est fixé à 5,50 francs la toise de roi.

Enchère du 17 février 1867 pour les murs neuf de la section d'Icogne à Mangol.

Enchère du 17 février 1867 tenue à Icogne chez le syndic Praplan de la section d'Icogne.

Ledit syndic, assisté de son conseiller Jacques Bagnoud, expose en enchère publique au rabais d'après avis de publication faites aux voies de criés à Lens le 10 et 17 février courant:

1° La construction de murs dans la vigne neuve de ditte section à Orsuval, terre de Lens, ainsi que l'extraction de pierres et la conduite. Les pierres seront toutes prises dans la même propriété appartenantes à la section.

1° Le mur dans le grand couloir au fond, il sera de large au fondement de quatre pieds de roi et le restant de deux pieds et demi l'auteur [hauteur] de tous les murs sera réglé selon que le terrain le demandera pour le nécessaire du nivellement et réglé par l'autorité de la section le tout sera fait selon la règle de l'art et rendu en bon état.

2° Les fondements du fond nous disons le long de la propriété des [V]aoux [?] sont à la charge des entrepreneur le long du chemin ainsi que le restant au fond sont à la charge de la section.

²⁸⁰ AEV, AC Lens, P 336.

²⁸¹ AEV, AC Icogne, P 88.

3° Les fondements avant que de faire le mur seront reconnus par l'autorité de la section.

4° Il sera de plus deux petits murs dès la grande pierre du fond jusqu'au chemin pour servir de passage, l'auteur [la hauteur] sera d'après le terrain il ne sera pas déposé en haut du terrain la largeur sera desdits petits murs d'un pied et demi le trassé des chemins sera fait plus tard.

4° Le mur du fond la largeur du terrain défonsé sera plans [?] le plus tard achevé pour la mis mars prochain et à lui du sommet ainsi que les murs du passage seront achevé pour la fin même mois et le restant du font sera aussi achevé pour la fin de janvier 1868.

Le prix du mur du sommet et du font sera de sept francs la toise de rois de six pieds compris hauteur et largeur, je dis les murs qui se feront cette année.

Le mur du fond qui se fera 1868 le prix est de 5 francs aussi toise de roi ancienne.

Les petits murs qui serviront pour le passage à travers la vigne voir [?].

Les paiements se feront comme suis:

La moitié se payera à la fin de l'ouvrage fait et reconnu et l'autre des moitié se fera à la Saint-Catherine de l'année courante.

Pour les murs qui se feront 1868, les paiements dans les mêmes conditions en disant que la moitié sera payée le 26 novembre de 1868.

L'enchère est ouverte d'après un pourparler à raison de sept francs 'la toise de roi' tous les murs je dis sept francs la toise de roi non compris les murs du sentier 4:50 la toise de roi.

Adjugé pour la tone que nous disons tous les murs à sept francs la toise; non compris les petits murs du sentier qui sont de quatre francs et 50 centimes et le tout aux conditions mentionnées ici devant; le tout est adjugé à Barthélemy [H]euger domicilié à Saint-Léonard.

Pour foi, l'an et jour que dessus.

[Signatures:] Junghi Bartalami

Praplan, syndic.

Bagnoud, conseiller et secrétaire.

Le soussigné, maître maçon Barthélemi Hungeur, mentionné dans la présente enchère, fait cession comptaite à François Monty, maçon domicilié à Lens, lequel il se met en lieu et place de Hungeur pour laditte enchère.

Pour foi, Phlanthay, hameau de Lens chez le président Bagnoud, le 2 avril 1867.

Signé les deux: Junghé Barthélami, Morti François²⁸².

²⁸² AEV, AC Icoigne, P 87.

Lettre de Ferdinand de Torrenté à son fils Adrien (1869)

La lettre qui suit a été écrite par Ferdinand de Torrenté²⁸³ à son fils Adrien²⁸⁴ en 1869²⁸⁵. Parmi d'autres nouvelles, le père explique à son fils les dégâts occasionnés dans le vignoble sédunois par les intempéries hivernales. Ferdinand a subi de gros dommages. Pour éviter de perdre trop d'argent en reconstruisant le mur de vigne, il imagine une autre stratégie qui lui permettrait, à moindre frais, de maintenir ses vignes en état. Ce document laisse percevoir les tracasseries d'un propriétaire de vigne et les réflexions menées pour éviter des frais dispendieux. Il met également en évidence la charge financière qu'une telle structure peut avoir sur le patrimoine d'un particulier.

Sion, le 15 février 1867

Mon cher Adrien, [...]

/p. 2/ [...] Depuis quelques jours, nous avons de nouveau beau temps; pendant le mois de janvier, nous avons eu un temps détestable, beaucoup de neige et de pluie ce qui a fait dégringoler une masse de murs dans les vignes; les réparations de ces murs sur le territoire de Sion sont évaluées au moins à 50 000 francs.

C'est moi qui ai le plus de dommage; la moitié du mur de Clavoz longeant la grande route s'est écroulé avec la terre, et les 2 tablats au dessus ont aussi beaucoup souffert; on a évalué ma perte à ff. 2000. Cependant, ce serait une folie de ma part de remonter le mur, car la rente ne compenserait de beaucoup pas le capital que j'y placerais. Je me propose donc de sacrifier le tablat du fond et de faire des éperons de distance en distance depuis la grande route jusqu'au pied du mur du second tablat, pour donner un appui au dit mur; de remplir de terre les intervalles d'un éperon à l'autre, et de les laisser gazonner, tout en y semant des acacias, dont les racines ont l'habitude de s'entrelacer et serviront à tenir ensemble les terres; de cette manière, j'espère que la terre ne s'éboulera plus et que l'humidité coulera par dessus, et que le tablat supérieur sera garanti.

[...]

F[er]d[inand] de Torrenté

²⁸³ Maurice Joseph Louis Pierre Léon Ferdinand (1809-1873), fils de Jean Joseph Adrien Marie Siméon et de Marie Josèphe de Riedmatten, entre au service de Naples à 17 ans, où il fait 24 ans de service, passant du grade de second sous-lieutenant à ses débuts à celui de major, au moment de sa retraite en 1851. Il a par la suite de nombreuses charges politiques: conseiller bourgeoisial de Sion (1852-1853), président du Conseil municipal de Sion (1853-1862 et 1867-1872), conseiller municipal (1863-1866 et 1873), sous-préfet (1859-1865), préfet du district de Sion (1865-1873), député de Sion au Grand Conseil (1861-1865 et 1869-1873), premier président de la Société du Casino (1864-1872). Il épouse à Nocera (Italie), le 23 juin 1842, Paolina Giordano di Tommasi. Voir Janine FAYARD DUCHÊNE, «Du val d'Anniviers à Sion. La famille de Torrenté des origines à nos jours», dans *Vallesia*, 61 (2006), p. 243-244.

²⁸⁴ Adrien Henri Joseph Pierre de Torrenté est le troisième enfant (sur neuf) de Ferdinand. Il naît à Naples le 20 juin 1846. Il fait ses études de théologie à Innsbruck, puis sera successivement curé de Mase (1870), curé de Granges (1872) et de Saint-Léonard, puis recteur de Saint-Nicolas et curé hors-les-murs de Sion (mars 1881). Voir FAYARD DUCHÊNE, «Du val d'Anniviers à Sion», p. 244.

²⁸⁵ AEV, de Torrenté-de Nucé, P 54.